VILLE D'ARLON

Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 28 MAI 2018

Procès-verbal

Présents : *Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;*
Messieurs André PERPETE, André BALON, Jean-Marie TRIFFAUX, Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur André EVEN, Echevins;
Messieurs Raymond BIREN, Georges MEDINGER, Guy SCHUSTER, René MULLER, Bernard DAXHELET, Madame Marcelle CHARLIER–GUILLAUME, Messieurs Xavier KROELL, Didier LAFORGE, Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Monsieur Kamal MITRI, Madame Joëlle DENIS, Messieurs Matthieu SAINLEZ, Romain GAUDRON, Henry MANIGART, Mademoiselle Patty SCHMIT, Monsieur Ludovic TURBANG, Madame Myriam WILLEMS, Messieurs Yves SCHOPPACH, Jacques DECHAMBRE, Morad LAQLII, Denis KARENZO, Madame Stéphanie SAUCEZ, Conseillers;
Mademoiselle Marie NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général.

Ordre du jour :

1. Remise des brevets de lauréats du travail de Belgique – promotion 2017 …..... **p.5**

2. En présence de l'auteur de projet : Aménagement de la Place Camille Cerf et de la rue des Remparts. Approbation des documents du marché, des conditions et du mode de passation ….**p.6**

3. En présence de l'auteur de projet : N4 à Arlon – Sécurisation du carrefour du Liedel. Approbation des Conventions de marché conjoint et d'entretien des plantations, du cahier des charges, des conditions et du mode de passation…….…….… **p.35**

4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente…….**p.9**

5. Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation…… **p.9**

6. Arrêtés de police administrative du Bourgmestre – confirmation…… **p.23**

7. SOFILUX : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2018……**p.23**

8. ORES approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018…… **p.24**

9. VIVALIA approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2018…… **p.25**

10. CPAS : Approbation des comptes annuels 2017…… **p.30**

11. Travaux ORES : Modification d'un raccordement gaz rue Paul Reuter. Approbation des travaux et de la dépense…… **p.41**

12. Information : Cadastre et priorité de maintenance des bâtiments du culte…… **p.42**

13. Marché de services : Désignation d'un auteur de projet pour la restauration de la voûte et la mise en conformité de l'installation électrique de l'église de Stockem. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation……**p.43**

14. Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour la réfection de la toiture du clocher de l'église de Sampont. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation……**p.44**

15. Marché de services : Participation au marché groupé de l'AIVE pour l'entretien annuel préventif des réseaux d'égouttage. Approbation de la Convention de services et de la prise en charge de la dépense…… **p.46**

16. Marché de fourniture : Acquisition d'un véhicule avec chargeur télescopique – Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation du marché……**p.47**

17. Travaux : Restauration de la chapelle d'Heckbous – Demande de remise des amendes de retard ……**p48**

18. Actions à mener en matière de logement public : point de la question…… **p.48**

19. Viville, rue des Quatre-Vents : Vente de deux bandes de terrain sises devant des parcelles à bâtir – Décision de principe…… **p.54**

20. Square du Hunnebour – prescription acquisitive de la parcelle n°1115 M 13 : Approbation du projet d'acte…… **p.55**

21. Approbation d'un plan de bornage de propriétés privées sises rue de l'Hydrion à Arlon…… **p.55**

22. Projet de modification du Pash Semois-Chiers : avis à émettre……**p.56**

23. Cantonnement d'Habay : Relocation de gré à gré de la chasse du bois de Vlessart – Prorogation du bail en cours…… **p.55**

24. Cantonnement d'Arlon : Relocation de la chasse de Stockem (deux lots) – Ratification d'une décision du Collège communal et approbation des résultats de l'adjudication publique groupée avec la Défense Nationale…… **p.56**

25. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2017…… **p.56**

26. Rapport concernant la remise des avis de légalité pour l'année 2017……**p.62**

27. Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 pour l'année 2018…… **p.62**

28. Financement du service extraordinaire par emprunts – Approbation des conditions et du mode de passation……**p.64**

29. Octroi d'une aide financière pour les trophées du mérite sportif de la Ville d'Arlon pour l'édition 2017…… **p.65**

30. Octroi d'une aide financière pour l'asbl « Pantonime » pour la première édition qui s'est déroulée les 14 et 15 avril 2018……**p.65**

31. Projets CREASHOP : Approbation de quatre primes……**p.66**

32. Fabrique d'Eglise de Saint-Donat : Approbation de l'exercice 2017……**p.66**

33. Fabrique d'Eglise de Sterpenich : Approbation de l'exercice 2017…… **p.67**

34. Fabrique d'Eglise de Toernich : Approbation de l'exercice 2017…… **p.67**

35. Fabrique d'Eglise d'Udange : Approbation de l'exercice 2017……**p.67**

36. Fabrique d'Eglise de Barnich : Approbation de l'exercice 2017……**p.68**

37. Fabrique d'Eglise de l'Eglise Protestante Evangélique d'Arlon : Approbation de l'exercice 2017…… **p.68**

38. Prorogation du délai des comptes 2017 pour les Fabriques d'Eglise de Saint-Martin, Viville, Heinsch, Stockem, Waltzing, Guirsch , Autelhaut……**p.69**

39. Ecole Industrielle et Commerciale : Déclaration des emplois vacants pour l'année 2018-2019…… **p.69**

40. Octroi d'un pécule de vacances aux agents pensionnés pour l'année 2018……**p.70**

<u>Huis clos :</u>

41. Désignation d'une chef de service faisant fonction au service entretien…… **p.72**

42. Désignation d'une chef de service administratif faisant fonction…… **p.72**

43. Prolongation de la désignation d'un brigadier faisant fonction au service environnement……**p.72**

44. Ratification des délibérations concernant les auxiliaires professionnelles……**p.72**

45. Ratification des délibérations concernant le personnel communal……**p.75**

46. Démission d'un agent communal……..…… **p.76**

47. Décision d'interjeter appel du jugement du Tribunal de 1er Instance du 24 janvier 2018 relatif à l'affaire opposant la Ville d'Arlon à la S.A. SITMEDIA (exercice 2008)…….....**p.76**

48. Décision d'interjeter appel du jugement du Tribunal de 1er Instance du 24 janvier 2018 relatif à l'affaire opposant la Ville d'Arlon à la S.A. SITMEDIA (exercice 2009)……**p.76**

SEANCE PUBLIQUE

\+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 10 minutes.

\+ + +

Monsieur MAGNUS – Je souhaite tout d'abord remercier vraiment et très sincèrement l'ensemble des membres de la Commission des Fêtes pour le travail qui a été effectué. Ce n'est évidemment pas seulement lors du weekend du Maitrank, mais ce sont toutes les réunions et tous les travaux préparatoires, parce que je crois, en tout cas en ce qui nous concerne que l'on n'a jamais vu de fêtes du Maitrank où il y avait autant de monde et qui se sont passées avec aussi peu de problèmes, que ce soit de problèmes d'alcoolémie ou d'agressions. Vous me permettrez également de féliciter Madame Anne-Catherine GOFFINET et toute son équipe pour le travail qui a été effectué durant ce weekend et préalablement à ça. Je crois qu'Arlon peut être fière de ses fêtes du Maitrank, ça s'est si bien passé et le samedi et le dimanche. On peut augurer ce qui va se passer les années qui viennent, si la météo est avec nous puisque c'est quand même fort important.

\+ + +

Madame la Conseillère communale Isabelle CHAMPLUVIER entre en séance.

\+ + +

1. ADMINISTRATION GENERALE : Remise des brevets de lauréats du travail de Belgique – promotion 2017.

Monsieur MAGNUS – Après cette mise en bouche, si je puis dire, quelque chose d'important pour nous sur notre commune, c'est la remise des brevets des lauréats du travail. Et donc, nous avons aujourd'hui 3 personnes qui sont mises à l'honneur.

Madame BURNIAT Laetitia, si vous voulez bien venir devant moi. Je voudrais vraiment vous remercier et vous féliciter. Vous êtes employée depuis 2003 au garage Beau-Site à l'Avenue de Longwy. Depuis vous êtes responsable du service livraison des véhicules de la concession. Vous avez posé votre candidature, encouragée par votre employeur et par votre famille, c'est merveilleux, et parce que vous souhaitez que la qualité de votre travail, comme pour tout le monde, soit officiellement reconnu. Vous êtes particulièrement attentive à la droiture, la justesse et la bonne compréhension de tous, peu importe le temps à consacrer aux clients. C'est tout à fait des qualités à mettre en avant. Il faut que le client, quand il prend sa voiture, me dit-on, qu'il ait tout compris, qu'il sache tout de sa voiture, il vaut mieux, s'il confond les essuie-glaces avec les phares, etc. vous êtes toujours très fière et très attentive à la satisfaction du client. Etant en charge des accidents du travail, vous êtes très attentive, et bravo, à la sécurité au port de casque, de lunettes de protection, porter les charges lourdes à plusieurs. Vous êtes attentive à la sécurité des travailleurs. Et donc pour tout ça je suis très fier de vous donner ce titre qui nous vient du Palais royal, et donc je voulais vraiment au nom de l'ensemble du Conseil communal vous féliciter, et je crois que l'on peut vous applaudir.

Monsieur Alain MICHEL, vous avez travaillé toute votre carrière pratiquement chez Patrick SCHMIT, dont la fille est ici en tant que membre de notre Conseil communal. Vous êtes pensionné depuis le 1er janvier 2015, vous avez posé votre candidature parce que vous souhaitez aussi que la qualité de votre travail soit officiellement reconnue, et parce qu'il a été encouragé par un courrier de **l**'IRET**.** Étant déjà lauréat du travail, l'insigne de bronze vous a été remis en 2010. Vous avez choisi ce métier parce qu'il dit qu'il est fait pour vous. C'est formidable de se balader sur les toits toute sa vie, de voir le bas d'en haut. Vous n'êtes pas une hôtesse de l'air, vous volez moins haut mais peut-être pas avec une aussi grande sécurité car votre travail n'est quand même pas un travail facile. Monsieur SCHMIT dit de vous que vous êtes un ouvrier consciencieux, précis, ponctuel, avec une réelle conscience professionnelle et l'envie de toujours faire mieux. Donc je vous souhaite en tout cas une excellente retraite et maintenant que vous êtes au niveau du plancher des vaches j'espère que ça ne vous manque pas de trop d'être dans les airs. En tout cas, Monsieur MICHEL, félicitations à vous et on est aussi très heureux de vous remettre ce brevet.

J'appelle maintenant Monsieur Sébastien COLLOT. Comme nous pouvons le voir avec votre uniforme et comme m'a dit votre épouse, vous êtes inspecteur et gestionnaire fonctionnel de la police de la route depuis 2012. Vous avez posé votre candidature parce que vous souhaitez également que la qualité de votre travail soit reconnue de manière tout à fait officielle et votre hiérarchie dit ceci de vous : *« Côté humain, le candidat est un collaborateur qui contribue au bien-être général au sein de son service. D'humeur constante il est de bon accueil et très disponible. Coté professionnel il se démarque de ses collègues par sa quête, son intérêt, sa curiosité et son écoute, porté vers les informations, documents, notes et règlements divers. Il s'inscrit aux formations attachées à des domaines spécifiques et pointus pour lesquels il est la référence de l'unité. Il bénéficie de la confiance totale de son supérieur, et en cas de besoin, il se substitue à celui-ci avec rigueur, sérieux et qualité. Il s'est inscrit au concours de promotion de cadre, avec le soutien et les encouragements de la hiérarchie ».* Et bien pour tout cela aussi, l'ensemble du Conseil communal vous félicite et vous remercie de veiller à la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens. Merci beaucoup, Monsieur, et félicitations.

Merci à vous 3 et bon retour.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte que Monsieur le Bourgmestre remet le brevet d'insigne d'honneur de Lauréat du Travail à :

- Madame BURNIAT Laetitia, Insigne d'honneur d'Or (Commerce automobile, garages, carrosseries, pièces automobiles, matériel agricole et horticole et de génie civil), conféré par Sa Majesté le Roi, promotion 2017 ;

- Monsieur MICHEL Alain, Insigne d'honneur d'Argent (Construction), conféré par sa

Majesté le Roi, promotion 2017 ;

- Monsieur COLLOT Sébastien, Insigne d'honneur de Bronze, (Services de Police et de Sécurité Civile), conféré par le Roi, promotion 2017 ;

2. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet : Aménagement de la Place Camille Cerf et de la rue des Remparts. Approbation des documents du marché, des conditions et du mode de passation.

+ + +

En présence de Madame l'auteur de projet, Christine PIERARD.

+ + +

Monsieur MAGNUS - En présence de notre auteur de projet, Madame PIERARD, l'aménagement de la Place Camille Cerf et de la rue des Remparts, point qui avait déjà fait l'objet d'ailleurs d'une présentation il y a quelques semaines.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal Xavier KROELL entre en séance.

+ + +

Monsieur BALON – Madame PIERARD va nous proposer un aménagement de la place Camille Cerf. Je me permets de vous signaler que c'est un des derniers endroits où nous n'avons pas encore travaillé dans le vieux quartier puisque l'ensemble du vieux quartier a été refait au cours de ces dernières années, à l'exception de la rue des Remparts, qu'il ne faut pas confondre avec la petite rue des Remparts qui vient d'être renouvelée, et de la rue du Marquisat. Pour ce qui est de la rue du Marquisat nous attendons bien évidemment la fin du chantier de la rue Paul Reuter pour attaquer la rue du Marquisat, sinon il y aura un petit problème de mobilité et on aura du mal à sortir de ce quartier. Et pour ce qui est de la rue des Remparts, c'est une rue qui est faite avec des pavés, comme vous le savez, et ce qui sera proposé c'est de conserver les pavés mais de les rejointoyer car à certains endroits les pavés sont en train de partir. On aura à ce moment-là terminé avec la rénovation du quartier Saint-Donat, et donc Madame PIERARD va vous proposer le renouvellement de la place Camille Cerf, avec une idée un peu plus étonnante.

Madame PIERARD – Pour la situation existante de la Place Camille Cerf, c'est comme vous le voyez sur les quelques photos qui vont défilées ici, un revêtement en pavés de rue fort abimés pour le moment, et des voitures un peu partout où l'on peut en mettre. Dans le fond de la place Camille Cerf, il y a déjà une partie de l'ancienne ville qui a été restaurée, avec un code couleurs pour des pavés en béton, à savoir les pavés jaune ocre pour tout ce qui est piétonnier, et vert-gris pour tout ce qui est circulation voiture. Sur la vue existante de la rue des Capucins, on voit la présence actuelle de 4 arbres et d'une fontaine à peu près au milieu de la place. Le projet tel qu'on l'a créé est de changer le revêtement au sol. Actuellement on l'a dit les pavés de rue ne sont plus de niveau, ils ne sont plus bien rejointoyés, la pente est quand même assez forte côté rue des Capucins. Il a été décidé de remettre des pavés béton vieillis tambourinés. Sur la vue contre les Remparts, il y aura toujours une possibilité de se parquer. Vue depuis la rue des Capucins, là ça devient uniquement piéton. On conserve les arbres et la fontaine, tout ça est restauré. On a alors décidé avec le service urbanisme de la commune d'englober le trottoir qui longe la rue des Capucins dans l'espace de la place pour qu'il n'y ait plus de voitures qui viennent se parquer là. C'est pour ça que l'on a déplacé les potelets le long de la voirie.

Quand on arrive au-dessus de la place, on tourne le dos à la fontaine et on voit les places de parking. Les deux potelets que vous voyez au centre, c'est justement pour empêcher les voitures de descendre la place Camille Cerf et ce sont évidemment des potelets amovibles pour pouvoir laisser le passage libre à tout ce qui est service sécurité, incendie, etc. Encore une vue depuis la partie qui est déjà restaurée. On va regarder une vidéo. On démarre du rond-point qui est déjà aménagé, on remonte la zone dans laquelle on pourra encore se parquer, et puis là vous voyez les deux potelets amovibles pour les services de sécurité, et on arrive sur la partie piétonne proprement dite. On va tourner le dos aux remparts et regarder vers la rue des Capucins, donc on uniformise le revêtement au sol, toujours avec les codes couleurs de ce qui existe déjà dans l'ancienne ville. La végétation est maintenue, la fontaine est maintenue, on ajoute du mobilier urbain et on englobe le trottoir de la rue des Capucins dans l'espace piéton. On prend de la hauteur et voilà la vue d'ensemble de la place, on longe les remparts pour retrouver notre stationnement, la zone piétonne à l'arrière des stationnements et on arrive au rond-point qui est déjà créé actuellement. Il n'est donc plus question de venir se parquer le long des passages que l'on voit là. Le parking perpendiculaire aux façades sera réalisé en pavés de rue, toujours pour respecter le code qui a été mis en place déjà ailleurs. Au niveau du délai, il est prévu au cahier des charges 100 jours ouvrables pour les travaux, et au niveau du budget 365.000 €.

+ + +

Madame la Conseillère communale Marcelle CHARLIER-GUILLAUME entre en séance.

+ + +

Monsieur MAGNUS – Merci beaucoup pour cette belle présentation bien animée. Est-ce qu'il y a des remarques, des suggestions ou des questions ?

Monsieur BIREN – Oui Monsieur le Bourgmestre. Madame vient de dire, et nous le savons tous, qu'il y a une déclivité relativement importante à cet endroit et on veut y placer, vous venez de le dire vous-même, des pavés en béton. Nous savons aussi que ces pavés en béton, à moins qu'il y ait une nouvelle génération de pavés, sont très sensibles au gel en hiver et donc sont particulièrement glissants. Ce sont des choses que nous connaissons à de nombreuses reprises sur le territoire de la ville d'Arlon. Est-ce qu'on est sûr que ces pavés seront de qualité qui évitera non pas le gel mais la possibilité de glisser, et est-ce que vous pouvez nous donner ces assurances-là ?

Madame PIERARD – La qualité des pavés de béton est conforme au cahier des charges de la Région wallonne. Après, quand il gèlera, sans doute que ça glissera vu la pente qu'il y a, que vous mettiez après du tarmac ou des pavés de rue. S'il y a 5 cm de glace, effectivement ça glissera.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal Kamal MITRI entre en séance.

+ + +

Monsieur BALON – Si je peux à la fois rassurer, sans être trop rassurant, Monsieur BIREN, je dirais que mettre du pavé de béton en voirie lorsqu'il y a de la pente, c'est criminel parce que l'expérience l'a prouvé d'ailleurs dans un endroit pas très loin de chez vous, à mon avis, c'est que les voitures vont en ligne droite et oublient de tourner. A certains moments c'est vrai qu'elles ne sauraient pas tourner. Et donc suite à cette expérience, vous le savez bien, en voirie, lorsque l'on est en pente, le Conseil n'accepte plus à juste titre les pavés. Mais comme l'a souligné Madame PIERARD cette place sera uniquement réservée aux piétons, et donc là le risque est beaucoup moindre.

Monsieur MAGNUS – Voilà, on veut vraiment faire de cette place en plein centre du quartier un lieu de convivialité, de repos et d'échange. C'est pour ça que nous vous avions déjà proposé la dernière fois, et vous l'aviez accepté avec beaucoup d'enthousiasme, de limiter cela à la circulation pédestre et donc d'en faire un des lieux de convivialité de l'ensemble de ce quartier.

Monsieur MEDINGER – Sur le plan de Madame l'ingénieur, on voit à l'angle de la banquette des jeunes installés sur une plateforme. J'ose espérer que notre statue va quand même rester là.

Monsieur MAGNUS – Nous ne sommes pas là, nous sommes place Camille Cerf.

Monsieur MEDINGER – Oui, mais un peu plus bas.

Monsieur MAGNUS – Non, nous ne travaillons pas à cet endroit-là.

Monsieur BALON – Ce qui existe à cet endroit-là, on n'y touche pas. Le chantier démarre une dizaine de mètre plus haut.

Monsieur MEDINGER – Oui je vois bien, mais je voulais quand même attirer l'attention. J'ai encore remarqué ça en venant tout à l'heure, ici on voit le rempart bien dessiné, mais il faut surveiller toute la végétation qu'il y a sur ce rempart.

Monsieur LAQLII – Est-ce que vous avez prévu des bancs pour que les gens puissent s'asseoir ?

Madame PIERARD – Oui, il y a tout le mobilier urbain qui est prévu, bancs, poubelles, etc.

Monsieur LAQLII – Et un emplacement pour les vélos, c'est prévu aussi ?

Madame PIERARD – Non, il n'y a pas de rack pour les vélos.

Monsieur MAGNUS – Pas d'autres remarques ? Pouvons-nous considérer que le point est accepté unanimement? Merci beaucoup. Merci Madame PIERARD et bon retour.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents (cahier des charges N°411.17 (MT-PO/18-1565) et avis de marché) et le montant estimé du marché "Aménagement de la Place Camille Cerf et de la Rue des Remparts", établis par l'auteur de projet, S.P.R.L Christine PIERARD, rue de Namoisy, 20 à 6870 HATRIVAL. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 301.510,25 € hors TVA ou 364.827,40 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution (le prix) tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De solliciter, auprès du SPW-DGO4, la réaffectation du subside pour ces travaux situés dans le périmètre de l'ancienne opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Donat.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/731-60/20184025.

\+ + +

Madame l'auteur de projet C. PIERARD sort de séance.

+ + +

4. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur MAGNUS – Je voudrais vraiment, parce que c'est une séance officielle, la fois dernière également mais c'était une séance thématique, souhaiter encore une fois la bienvenue à notre nouveau Directeur général. Vous voyez qu'il a déjà mis sa patte dans la rédaction des PV puisque le PV, vous me l'avez dit en tout cas plusieurs d'entre vous, est plus lisible qu'avant. Merci Monsieur LECLERCQ d'avoir déjà réfléchi à une meilleure information de nos Conseillers par un PV qui est en tout cas plus aéré et plus agréable à lire. Ceci dit, est-ce que le fond est aussi parfait que la forme et est-ce que tout est correct ?

Monsieur SAINLEZ – Juste à la page 20, Monsieur VAN PARIJS prend 'ij' dans son nom, et Matthieu SAINLEZ est avec deux 't'.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du Conseil communal du 14 mai 2018.

5. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. Le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 17 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules Place Callemeyn à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30 avril 2018 de 08h00 à 12h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Général Molitor, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 avril 2018 de 08h00 à 12h00 sur une distance de 35 mètres.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Vierge Noire et rue Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 avril 2018 de 08h00 à 12h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Palais de Justice à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23 avril 2018 de 10h00 à 16h00 sur 2 emplacements.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un lift, en date du 18 avril 2018 de 08h00 à 09h00 sur une distance de 7 mètres.

- Le 17 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue Scheuer, 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'un immeuble – lissage de béton, durant la nuit, en date du 19 avril 2018 à 18h00 au 20 avril à 07h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Friddericht à Barnich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en date du 20 avril 2018 de 13h00 à 16h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Berlaymont à Sterpenich (ouverture en accotement et 1m dans la voirie), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation d'une fuite sur conduite d'eau, en date du 17 avril 2018 à 07h00 et du 20 avril 2018 à 18h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Paul Reuter, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, en date du 16 avril 2018 à 08h00 au 26 avril 2018 à 20h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Poste, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison (camion lift), en date du 18 avril 2018 de 10h00 à 14h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Poste, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison (camion lift), en date du 21 avril 2018 de 09h00 à 12h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du démontage d'un échafaudage, en date du 20 avril 2018 à 08h00 au 21 avril 2018 à 18h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Floréal, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 35 mètres.

- Le 17 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Huuscht à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement d'un sondage, en date du 16 avril 2018 de 07h00 au 20 avril 2018 à 18h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un nettoyage de façade et d'une restauration de volets, en date du 16 avril 2018 à 08h00 au 23 avril 2018 à 18h00.

- Le 17 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Dispensaire, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 19 avril 2018 de 07h00 à 18h00 sur une distance de 30 mètres.

- Le 17 avril 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du déchargement de marchandises en date du 16 avril 2018 de 09h00 à 13h00.

- Le 18 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Bruyères, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28 juin 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 18 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagent en date du 21 juin 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 35 mètres.

- Le 18 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits

et périodes ci-après : rue Albert Jamot, 7 lot 16 à Arlon, en date du 03 mai 2018 à 07h00 au 09 mai 2018 à 18h00, rue du Castel, 48 à Arlon, en date du 18 avril 2018 à 07h00 au 24 avril 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau (ouverture en accotement et voirie).

- Le 18 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 166 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28 juin 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 35 mètres.

- Le 18 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une journée portes ouvertes « Maison des Jeunes », en date du jeudi 17 mai 2018 de 18h00 au samedi 19 mai 2018 à 21h00.

- Le 18 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth du n°87 au 93 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19 avril 2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 18 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Jean Koch, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une nacelle, en date du 23 avril 2018 à 07h00 au 25 avril 2018 à 18h00.

- Le 19 avril 2018 : réglementant la circulation des piétons à la rue Albert Goffaux, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un container, en date du 20 avril 2018 à 08h00 au 23 avril 2018 à 17h00.

- Le 19 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Poste, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison (camion lift), en date du 21 avril 2018 de 09h00 à 12h00.

- Le 19 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, au niveau du n°89 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 mai 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 35 mètres.

- Le 20 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un container, en date du 04 mai 2018 de 06h00 à 20h00 sur une distance de 3 emplacements.

- Le 20 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules N82 à partir de la sortie 31 Arlon (E411) en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de voirie pour le compte du SPW, en date du 01 mai 2018 de 07h00 au 04 mai 2018 à 18h00 et en date du 14 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00.

- Le 20 avril 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la route de Luxembourg, au niveau du 183 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles et conduites pour le compte de Proximus, en date du 19 avril 2018 à 07h00 au 24 avril 2018 à 18h00.

- Le 20 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Pforzheim, 43 à Freylange (ouverture dans la voirie), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la réparation d'une fuite sur la conduite d'eau, en date du 23 avril 2018 à 07h00 au 27 avril 2018 à 18h00.

- Le 20 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Dispensaire, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 26 avril 2018 de 09h00 à 18h00 sur une distance de 30 mètres.

- Le 20 avril 2018 : réglementant la circulation des piétons rue de Bastogne, 85 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, en date du 23 avril 2018 de 07h00 à 18h00.

- Le 20 avril 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation intérieurs, en date du 20 avril 2018 de 07h00 au 20 mai 2018 à 20h00.

- Le 19 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules Place Callemeyn à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une nacelle, en date du 20 avril 2018 à 08h00 au 25 avril 2018 à 17h00.

- Le 20 avril 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Sesselich à Arlon, ainsi que sur le tronçon de voirie depuis la rue de Sesselich vers la maison d'enfants le 'Pré-en-Bulles' à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la journée portes ouvertes de la maison d'enfants, en date du jeudi 03 mai 2018 à 08h00 au lundi 07 mai 2018 à 18h00.

- Le 23 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Ermesinde à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton (camion), en date du 28 avril 2018 de 06h00 à 15h00.

- Le 23 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 avril 2018 de8h30 à 18h00.

- Le 23 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold à droite de la grille du Gouvernement Provincial face à l'entrée des Artistes (3 emplacements), en raison d'assurer le bon déroulement d'un concert demandé par Mme Christine BOSSELER, en date du vendredi 04 mai de11h30 à 15h00. Et Place Léopold vendredi 04 mai de 10h30 à 15h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold Place Léopold face à l'APJ, 8 emplacements, en raison d'assurer le bon déroulement d'un concert « Pause Culture », en date du vendredi 04 mai de 10h30 à 15h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 35 à Arlon, et à l'impasse du Musée, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 11 mai 2018 de 07h30 à 20h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 28 avril 2018 de 08h00 à 12h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27 avril 2018 à 06h30 au 28 avril 2018 à 20h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Poste, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison (camion lift), en date du

02 mai 2018 de 09h00 à 13h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Toernich, 96 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en date du 26 avril 2018 de 07h30 à 16h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'une grue, en date du 02 mai 2018 à 08h00 au 29 juin 2018 à 17h00 sur une distance de 5 mètres.

- Le 26 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Friddericht à Barnich, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 04 mai 2018 de 07h00 à 16h30.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Gazomètre et rue Saint-Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'installation d'un câble de fibre optique pour le compte de Proximus, en date du 27 avril 2018 à 07h00 et du 28 mai 2018 à 18h00 (2 jours de travaux).

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Déportés, 67c à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27 avril 2018 de 13h00 à 18h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27 avril 2018 de 13h00 à 18h00 et en date du 02 mai 2018 de 08h00 à 10h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons et le stationnement des véhicules à la rue Scheuer 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et d'une installation de dalles, en date du 25 avril 2018 à 07h00 au 09 mai 2018 à 18h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Didier, 39 boite 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28 avril 2018 de 10h00 à 22h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26 mai 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 15 mètres.

- Le 26 avril 2018 : réglementant la circulation des piétons rue des Déportés, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 24 avril 2018 à 07h00 au 27 avril 2018 à 18h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et période ci-après : Chemin de la Rentertkapell, 58 lot 7 à Arlon, en date du 08 mai 2018 à 07h00 au 16 mai 2018 à 18h00 (ouverture en accotement), rue des Frênes, 2 à Arlon, en date du 08 mai 2018 à 07h00 au 16 mai 2018 à 18h00 (ouverture en accotement et voirie), rue du Cloître, 47-49 à Arlon, en date du 09 mai 2018 à 07h00 au 17 mai 2018 à 18h00 (ouverture en accotement et voirie), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau.

- Le 26 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules aux endroits et périodes ci-après : Chemin des Paresseux, 32 à Arlon, en date du 02 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (fouilles et tranchée en trottoir), rue Saint Mathias, 11 à Arlon, en date du 02 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (traversée de voirie), rue du Rhin 38 à Arlon, en date du 02

mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (fouilles en trottoir), rue de Rédange, 8 à Arlon, en date du 02 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (fouilles en trottoir), rue de la Côte Rouge, 13 à Arlon, en date du 07 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (fouilles en trottoir), rue Albert Jamot, 7 à Arlon, en date du 09 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (fouilles en trottoir), rue du Lingenthal, 35 à Arlon, en date du 07 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (fouilles en parking).

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26 avril 2018 de 08h30 à 18h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Square de la Lys, 51 à Arlon, et rue du Wäschbour, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24 mai 2018 de 07h30 à 15h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue Etienne Lenoir, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, en date du 23 avril 2018 à 07h00 au 04 mai 2018 à 20h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules et le stationnement des véhicules à la rue de la Banque à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du déchargement et chargement de marchandises, en date du 04 mai 2018 à 07h00 au 09 mai 2018 à 20h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Viville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remise à niveau de taque d'égout, en date du 23 avril 2018 à 08h00 au 24 avril 2018 à 17h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Casino, au niveau du n°8 au n°12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en date du 24 avril 2018 à 07h00 au 28 avril 2018 à 18h00 sur 3 emplacements.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 26 avril 2018 de 07h00 à 18h00.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'une grue, en date du 25 avril 2018 à 08h00 au 29 juin 2018 à 17h00 sur une distance de 7 mètres.

- Le 26 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur la portion de voirie devant le Hall Polyvalent et la circulation qui sera réduite à 30km/h depuis l'angle avec la Place de l'Yser vers Parc des Expositions et ce jusqu'au carrefour rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la 8ème édition de l'Arel Tatoo Show 2018, en date du vendredi 04 mai 2018 à 08h00 au lundi 07 mai 2018 à 08h00.

- Le 27 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la 38ème foire à la brocante (Ascension), en date du 10 mai 2018 de 05h00 à 20h00.

- Le 27 avril 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères et places de la ville, en raison d'assurer le bon déroulement du marché exceptionnel du jeudi de l'Ascension, en date du 10 mai 2018 de 05h00 à 19h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire par M.

MARNEFFE, en date du 04 mai 2018 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 2/15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire par M. MARNEFFE, en date du 08 juin 2018 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.

- Le 30 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Deux Luxembourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et de chargement de matériaux pour travaux de construction, en date du 02 mai 2018 de 07h00 au 31 mai 2018 à 19h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et périodes suivantes : Rue de Toernich, 167 à Arlon, en date du 14.05.2018 au 18.05.2018 (tranchée et une traversée de voirie en domaine public), rue des Frênes 4NC à Arlon, en date du 14.05.2018 au 18.05.2018 (tranchée en domaine public), rue de la Vallée, 12 à Arlon, en date du 14.05.2018 au 18.05.2018 (tranchée et une traversée de voirie), en raison de travaux de raccordement pour le compte d'Ores.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Martyrs, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement à l'égout de la ville, en date du 07 mai 2018 à 07h00 au 08 juin 2018 à 19h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 1er juin 2018 à 08h00 au 1er juin 2018 à 17h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules aux endroits et périodes ci-après : rue de l'Eifel 17-17 NC à Arlon, en date du 18 mai 2018 à 07h00 au 25 mai 2018 à 18h00 (fouilles en trottoir), rue du Pannebourg, 57 à Arlon, en date du 24 mai 2018 à 07h00 au 1er juin 2018 à 18h00 (traversée de voirie), Chemin de la Rentertkapell, 58 à Arlon, en date du 24 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (fouilles en trottoir), en raison de travaux de raccordement de gaz pour le compte d'Ores.

- Le 30 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du déchargement de marchandises, en date du 02 mai 2018 de 07h00 à 12h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Zénobe Gramme, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation d'un câble de fibre optique pour le compte de Proximus, en date du 15 mai 2018 à 07h00 et du 31 mai 2018 à 18h00 (2 jours de travaux).

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint Donat, 12 à Arlon, en raison d 'assurer le bon déroulement des travaux, en date du 02 mai 2018 à 08h00 au 30 novembre 2018 à 17h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Martyrs, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau d'égouttage, en date du 07 mai 2018 à 07h00 au 08 mai 2018 à 17h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Tesch, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14 juillet 2018 de 09h00 à 20h00 sur 3 emplacements.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de

Bardenbourg 1A, 1B, 1C à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement électrique pour le compte d'Ores, en date du 30 avril 2018 de 07h00 au 04 mai 2018 à 18h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage et du placement d'une grue, en date du 02 mai 2018 à 07h00 au 12 mai 2018 à 18h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue des Déportés au niveau du n°48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30 avril 2018 de 10h00 à 14h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Bruyères, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation d'un raccordement Voo, en date du 07 mai 2018 à 07h30 au 18 mai 2018 à 16h30.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et périodes ci-après : rue de la Gendarmerie, 14 à Arlon (Sterpenich), en date du 14 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00 (ouverture en accotement et voirie), rue Scheuer, 92a à Arlon, en date du 15 mai 2018 à 07h00 au 22 mai 2018 à 18h00 (ouverture en accotement et voirie), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans la Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de chargements et déchargements de marchandises, en date du 02 mai 2018 de 10h30 à 15h00 au 07 mai 2018 de 09h00 à 15h00.

- Le 30 avril 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28 avril 2018 à 10h30 au 29 avril 2018 à 19h00.

- Le 02 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marquisat, devant le Home Résidence de la Knipchen à Arlon, en raison du bon déroulement de travaux, en date du 02 mai 2018 de 07h30 à 16h00.

- Le 02 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules place de l'Yser, place des Chasseurs Ardennais, rue de Neufchâteau (devant le Delhaize), au carrefour du Liedel, route de Bouillon, rue de Diekirch (en face du cimetière d'Arlon), en raison d'assurer le bon déroulement de la fête du 1er mai, en date du 01 mai 2018 de 06h00 à 22h00.

- Le 02 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 39/6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28 avril 2018 de 13h00 au dimanche 29 avril 2018 à 20h00.

- Le 02 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Mersch, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 02 mai 2018 à 09h00 au 23 mai 2018 à 18h00.

- Le 02 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules Place Callemeyn à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09 mai 2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 02 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Luxembourg, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27 juin 2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 02 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint Donat, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux (container, échafaudage), en date du 03 mai 2018 à 08h00 au 20 mai 2018 à 18h00.

- Le 03 mai 2018 : réglementant le stationnement de la kermesse annuelle à Freylange, en raison d'assurer le bon déroulement de la kermesse annuelle à Freylange, en date du jeudi 03 mai 2018, jusqu'au mardi 08 mai 2018 à 08h00.

- Le 03 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des rencontres photographiques d'Arlon, 7ème édition, les 05, 6, 7, 8 mai 2018.

- Le 04 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des Aralunaires 2018, en date du mardi 1er mai 2018 à 07h00 au lundi 07 mai 2018 à 18h00.

- Le 04 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules place des Chasseurs Ardennais, sur le tronçon de voirie longeant l'ancien Athénée, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la fête annuelle de l'Ecole du Cirque, Gipsy Circus asbl, en date du 18 mai 2018 à 16h00 jusqu'au 20 mai 2018 à 22h00.

- Le 04 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la ville en raison d'assurer le bon déroulement du festival de musiques militaires TAPTOE 2018, en date du 23 mai 2018 à partie de 08h00 jusqu'à fin de manifestation.

- Le 04 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Michel Hamélius, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'une grue, en date du 02 mai 2018 à 08h00 au 29 juin 2018 à 17h00 sur une distance de 5 mètres.

- Le 07 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose de conteneur, en date du 07 mai 2018 de 07h00 à 17h30.

- Le 07 mai 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères et places de la ville en raison d'assurer le bon déroulement du marché exceptionnel du jeudi de l'Ascension, en date du 10 mai 2018 de 05h00 à 19h00.

- Le 07 mai 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules place Léopold, place Schalbert, et place du 12ème Bataillon Fusillers de Remagen, en raison d'assurer le bon déroulement de la cérémonie du 73ème Anniversaire de la Victoire et de la Libération des Camps, en date du 11 mai 2018 de 08h00 à 13h00.

- Le 07 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit rue du Marché au Beurre, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un concert, en date du vendredi 11 mai 2018 de 10h00 à 15h00.

- Le 07 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Diekirch, entre le 336 et 340 à Frassem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la ville d'Arlon, en date du 07 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 19h00.

- Le 07 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit sur l'entièreté

de la Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du nettoyage par balayeuse de la Grand Place, en date du 08 mai 2018 de 07h00 à 12h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Moulin, rue des Marais, rue du Cimetière, rue Saint-Hubert, rue des Fours-à-Chaux, et rue de la Fontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la brocante libre 2018, en date du dimanche 13 mai 2018 de 05h00 jusqu'à 20h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules place des Chasseurs Ardennais, sur le tronçon de voirie longeant l'ancien Athénée à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la fête annuelle de l'Ecole du Cirque – Gipsy Circus asbl, en date du 18 mai 2018 à 16h00 jusqu'au 19 mai 2018 à 21h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Beynert, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03 mai 2018 à 12h00 au 08 mai 2018 à 17h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Palais de Justice, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05 mai 2018 de 08h00 à 13h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et périodes ci-après : route de Bardenbourg, 4A à Arlon (Autelbas), en date du 16 mai 2018 à 07h00 au 23 mai 2018 à 18h00, et rue de Kleinbettingen, 17 à Arlon, en date du 22 mai 2018 à 07h00 au 28 mai 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau (ouverture en accotement et voirie).

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Léon Castilhon, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 07 mai 2018 à 08h00 au 09 mai 2018 à 18h00 et en date du 14 mai 2018 à 08h00 au 18 mai 2018 à 18h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Drève des Espagnols (Espace Milan) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du passage d'un semi-remorque, en date du 08 mai 2018 à 08h00 à 17h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché au Beurre, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 14 mai 2018 de 10h00 à 20h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 02 juin 2018 de 09h00 à 18h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue Scheuer, 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'un immeuble, en date du 22 avril 2018 à 07h00 au 31 mai 2018 à 18h00.

- Le 08 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules tout le long du Palais du Gouverneur à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une visite séniors, en date du 08 juin 2018 de 11h00 à 18h00.

- Le 09 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules pour interdire l'accès au Square situé à hauteur du 21, rue Saint Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête

des voisins 2018, en date du 25 mai 2018 à partir de 14h00 jusqu'au samedi 26 mai 2018 à 08h00.

- Le 11 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue Saint Jean, 1 à Arlon, en date du 12 mai 2018 de 07h00 à 17h00, rue de Diekirch, 8 à Arlon, en date du 15 mai 2018 de 07h00 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de deux déménagements.

- Le 11 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du samedi 12 mai 2018 de 08h00 à 12h00.

- Le 11 mai 2018 : interdisant la circulation des véhicules rue Hamélius, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête des voisins, en date du 25 mai 2018 à partir de 19h00 à 24h00.

- Le 11 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Vallée à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de 3 essais de portance sur la chaussée, en date du 14 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00.

- Le 11 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue du Maitrank à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 11 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00.

- Le 14 mai 2018 : interdisant le stationnement des véhicules sur trois emplacements de parkings devant l'entrée de l'ancienne Banque Générale rue Netzer, n°5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un concert, en date du 18 mai 2018 de 10h00 à 15h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 15 mai 2018 à 07h30 au 25 mai 2018 à 16h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage et du placement d'une grue, en date du 14 mai 2018 à 07h00 au 17 mai 2018 à 18h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un container, en date du 18 mai 2018 à 08h00 au 21 mai 2018 à 20h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb le long de l'arrière de l'église de Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de plantation, en date du 16 mai 2018 de 06h00 à 17h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Deux Luxembourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement des hourdis, en date du 18 mai 2018 de 08h00 à 15h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Vallée à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de 3 essais de portance sur la chaussée, en date du 14 mai 2018 à 07h00 et du 18 mai 2018 à 18h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue du Maitrank à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 11 mai 2018 à 07h00 au 18 mai 2018 à 18h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Barnich, au niveau du n°22 à Autelhaut, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection d'affaissement de voirie, en date du 14 mai 2018 à 12h00 au 18 mai 2018 à 18h00.

- Le 15 mai 20018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue d'Arlon, sur l'intersection avec la rue de la Posterie à Arlon, en raison de la pose d'une nacelle, par la firme Maes, en date du 21 juin 2018 à 07h00 au 22 juin 2018 à 19h00.

- Le 15 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et période ci-après : rue François Boudart, 35 à Arlon, en date du 22 mai 2018 à 07h00 au 30 juin 2018 à 18h00, avenue de Mersch à Arlon, en date du 22 mai 2018 à 07h00 au 30 juin 2018 à 18h00, rue des Bruyères à Arlon, en date du 22 mai 2018 à 07h00 au 30 juin 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles et conduites pour le compte d'Ores.

- Le 16 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27 juin 2018 de 11h00 à 15h00.

- Le 16 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare au niveau du n°14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 23 mai 2018 de 11h00 à 17h00.

- Le 16 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Godefroid Kurth, 60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22 mai 2018 de 08h00 à 18h00 et en date du 23 mai 2018 de 08h00 à 14h00.

- Le 16 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules route de Longwy à Arlon, et au niveau du pont Boulevard du 10ème de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du passage de convois exceptionnels, en date du 12 et 13 juin 2018 durant la nuit et la nuit du 14 et 15 juin 2018.

- Le 16 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 18 mai 2018 de 06h00 à 19h00.

- Le 16 mai 2018 : réglementant la circulation des piétons rue de Diekirch, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 22 mai 2018 de 08h00 au 08 juin 2018 à 17h00.

- Le 18 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Nicolas Berger à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux - revêtement de voirie, en date du 18 mai 2018 de 08h00 à 17h00.

- Le 18 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Centre, 54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau (ouverture en accotement et voirie), en date du 30 mai 2018 à 07h00 au 05 juin 2018 à 18h00.

- Le 18 mai 2018 : réglementant la circulation des piétons rue Joseph Netzer au niveau du n°19 et du n°21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture (pose d'un échafaudage), en date du 21 mai 2018 à 08h00 au 1er juin 2018 à 16h00.

- Le 18 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Albert

Jamot, 7 lot 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau (ouverture en accotement et voirie), en date du 1er juin 2018 à 07h00 au 07 juin 2018 à 18h00.

- Le 18 mai 20018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint Dié, 1 et rue Sonnetty, 32 boite 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 1er juin 2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 18 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Caserne Callemeyn – résidence Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28 mai 2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 18 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs au niveau du n°3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 22 mai 2018 à 09h00 au 29 mai 2018 à 17h00 (sauf en date du 26 et 27 mai 2018).

- Le 18 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 17 à Arlon, en raison d'assure le bon déroulement d'une livraison, en date du 24 mai 2018 de 12h00 à 16h00.

- Le 18 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25 mai 2018 à 14h00 au 26 mai 2018 à 20h00.

- Le 18 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20 mai 2018 de 11h00 à 17h00.

- Le 22 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Ecureuil à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement de trottoir et raccordement au réseau d'égouttage, en date du 22 mai 2018 à 07h30 au 14 décembre 2018 à 16h30.

- Le 22 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 76 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture, en date du 16 juin 2018 à 08h00 au 26 juin 2018 à 08h00 sur 3 emplacements et de façon ponctuelle.

- Le 22 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Albert Jamot 7 lot 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau (ouverture en accotement et voirie), en date du 1er juin 2018 à 07h00 au 07 juin 2018 à 18h00.

- Le 22 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et périodes ci-après : rue Scheuer 92a à Arlon, en date du 07 juin 2018 à 07h00 au 13 juin 2018 à 18h00, rue Albert Jamot 5 lot 15 en date du 31 mai 2018 à 07h00 au 06 juillet 2018 à 18h00 (ouverture en accotement), route de Neufchâteau, 478 à Arlon, en date du 31 mai 2018 à 07h00 au 06 juillet 2018 à 18h00 (ouverture en accotement et voirie), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'eau (ouverture en accotement et voirie).

- Le 22 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 17 à Arlon, en raison d'assure le bon déroulement d'un déménagement, en date du 1er juin 2018 de 08h00 à 17h00.

- Le 22 mai 2018 : réglementant la circulation des véhicules route de Bastogne, près du rond-

point à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un camion grue (chargement et déchargement de marchandises), en date du 22 mai 2018 de 07h00 à 18h00.

- Le 22 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la ville, en raison d'assurer le bon déroulement du festival de musiques militaires TAPTOE 2018, en date du 23 mai 2018 à partir de 08h00 jusqu'à fin de manifestation.

- Le 22 mai 2018 : réglementant la circulation des cyclistes aux endroits ci-après : rue des Cerisiers, rue Floréal, rue Busleyden, rue des Carmes, rue du Marquisat, rue des Martyrs, rue du Musée, Place Didier, place du Docteur Hollenfeltz, place du marché aux Légumes, rue du Marché aux légumes, Grand Rue, rue Léopold, rue des Capucins, rue Ermesinde, rue des Glycines, rue François Boudart, rue du Transept, rue Jean Koch, Square Albert 1er, rue Etienne Lenoir, entre la Grand Rue et la rue de la Poste, rue du Gazomètre, sur toute sa section en circulation à sens unique, Place des Chasseurs Ardennais, sur la voirie longeant l'académie de musique, rue de Diekirch, entre la rue Nicolas Berger et la rue de Frassem, rue Nicolas Berger, entre la rue du musée et la rue de Bastogne, rue des Thermes romains, en raison d'assurer le bon déroulement de la circulation des cyclistes, en date du 18 mai 2018 à 07h00 au 31 décembre 2018 à 23h00.

- Le 23 mai 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la ville, en raison d'assurer le bon déroulement des festivités du Maitrank 2018, en date du vendredi 25 mai 2018 à 07h00 jusqu'au dimanche 27 mai 2018 à fin de manifestation.

- Le 24 mai 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux (entretien extraordinaire des trottoirs pour l'année 2017), en date du 22 mai 2018 à 07h00 au 13 juillet 2018 à 18h00.

- Le 24 mai 2018 : réglementant la circulation des piétons rue Zénobe Gramme, 33 à Arlon, en raison d'assure le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 22 mai 2018 à 08h00 au 25 mai 2018 à 18h00.

6. ADMINISTRATION GENERALE : Arrêtés de police administrative du Bourgmestre – confirmation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de confirmer les arrêtés de police suivants :

Vu l'arrêté du Bourgmestre pris en date du 29 septembre 2017 et visant à délimiter la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant le concert organisé par l'ASBL Les Ecureuils de Heinsch le vendredi 29 septembre 2017 à la salle Don Bosco de Heinsch ;

Vu l'arrêté du Bourgmestre pris en date du 03 novembre 2017 et visant à délimiter la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant la manifestation « Bal de la Fête » organisée à la Salle Saint-Hubert à 6700 Fouches par le Comité de la Salle Saint-Hubert en date du samedi 04 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du Bourgmestre pris en date du 11 janvier 2018 et visant à délimiter la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant la manifestation « Bal des Rhétos » organisé au Hall Polyvalent – Parc des Expositions, 6 à 6700 Arlon par l'Athénée Royal d'Arlon en date du 13 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté du Bourgmestre pris en date du 23 février 2018 et visant à délimiter la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant les festivités carnavalesques d'Arlon organisées par l'ASBL Arlon Carnaval du vendredi 2 mars 2018 au dimanche 4 mars 2018 ;

Vu l'arrêté du Bourgmestre pris en date du 02 mai 2018 et visant à délimiter la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant le Salon Arel Tatoo Show organisé au Hall Polyvalent – Parc des Expositions, 6 à 6700 Arlon par Monsieur Jean-Pierre Mottin en date des samedi 05 et dimanche 06 mai 2018 ;

Vu l'arrêté du Bourgmestre pris en date du 14 mai 2018 et visant à délimiter la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant la fête de la fin des examens qui aura lieu au « Parc GASPAR » à Arlon en date du mercredi 20 juin et du jeudi 21 juin 2018.

7. ADMINISTRATION GENERALE : SOFILUX : approbation des points de l'ordre de jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2018

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver tous les points repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX qui aura lieu le mardi 26 juin 2018 à 18h00, tel que repris ci-dessous :

1. Modifications statutaires
2. Démission d'office des administrateurs
3. Renouvellement des administrateurs
4. Fixation des rémunérations des mandataires
5. Rapport de gestion, rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
6. Bilan et compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2017, annexe et répartition bénéficiaire
7. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour l'exercice de leur mandat en 2017

8. ADMINISTRATION GENERALE : ORES : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

• Décide d'approuver, tous les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 juin 2018 de l'Intercommunale ORES ASSETS :

1. Présentation du rapport annuel 2017
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 :

a) Présentation des comptes et des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent ainsi que du rapport de prises de participation
b) Présentation du rapport du réviseur
c) Approbation des comptes statutaires d'Ores Assets arrêtés au 31 décembre 2017 et de l'affectation du résultat

3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2017
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat en 2017
5. Remboursement des parts R à la commune d'Aubel
6. Distribution de réserves disponibles (suite de l'opération scission-absorption PBE : art.2 de la convention relative à l'opération de scission)
7. Nouvelle politique de dividende : suppression des parts R (par remboursement et/ou conversion en parts A) et incorporation des réserves disponibles au capital : opérations à réaliser

pour le 1er janvier 2019
8. Modifications statutaires
9. Nominations statutaires
10. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés.

• De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;

• De charger le Collège communal à veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale ORES ASSETS.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal Xavier KROELL sort en séance.

+ + +

9. ADMINISTRATION GENERALE : VIVALIA : approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2018.

Monsieur MAGNUS – Vous savez que notre avocat nous a toujours dit de refuser les PV et je voulais savoir si le conseil communal suit le conseil de notre avocat de voter contre.

Monsieur TURBANG – Aujourd'hui, après des mois de tergiversations, de réunions, d'accords et de désaccords contre les différents acteurs clés dans le dossier VIVALIA 2025, le MR Arlonais doit malheureusement constater aujourd'hui que les 4 conditions que nous avions fixées dès le début ne sont pas ou plus respectées. Ces 4 conditions que nous avions fixées, et ce qui nous avait fait systématiquement nous abstenir lors des différents votes, étaient les suivantes : tout d'abord l'accord du conseil médical des médecins, l'objectivation de l'implantation, la garantie de financement, le devenir de l'hôpital d'Arlon. Force est de constater qu'à l'heure actuelle seule une condition est remplie, celle du lieu d'implantation, et les trois autres varient en fonction du moment. Notre souhait le plus cher est de garantir des soins de qualité avec les médecins et le personnel médical dans des infrastructures modernes et avec du matériel performant pour les Arlonais et les habitants du Sud-Luxembourg. Jusqu'à présent nous avons toujours privilégié le dialogue et le bon sens dans ce dossier qui est, rappelons-le, porté par la majorité provinciale CDH-PS. Ces différentes raisons font que le MR Arlonais aujourd'hui votera contre l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2018.

Monsieur MAGNUS – Je me réjouis de ce changement d'attitude de la part du MR Arlonais et qu'il rejoigne le bon sens qui a été émis par non seulement les membres du Conseil communal d'Arlon mais par les Conseils communaux de pratiquement l'ensemble des membres de l'arrondissement. Rappelez-vous quand même que Madame CHARLIER une premièrement fois et Madame WEBER d'Aubange sont venues avec nous lors de la manifestation également plaider la cause de l'hôpital d'Arlon, et que nous n'avons jamais compris pourquoi le MR Arlonais ne nous rejoignait pas sur cette position.

Monsieur SCHUSTER – Comme vous le savez c'est la dernière fois que j'aurais l'occasion de m'exprimer à propos de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Vivalia. Aussi, permettez-moi de vous présenter quelques slides concernant ce dossier qu'en général on ne voit pas dans la presse. Cette présentation abordera également différents aspects et permettra de remettre en place certaines déclarations que l'on a pu lire dans la presse tout récemment. Je compte sur la collaboration du

Docteur MITRI ici à mes côtés pour compléter mes propos. Je vous présente ici le slide qui a été présenté lors de l'Assemblée générale de création de Vivalia. Voilà la diapositive qui a été projetée dans la salle des fêtes de Bertrix et on peut lire concernant les programmes de soin, c'est-à-dire le 'core business' d'un hôpital, que la cardiologie d'Arlon est le leadership. Pour l'oncologie il doit y avoir des collaborations également, et dans bien d'autre domaine. Docteur MITRI, est-ce que vous pouvez nous assurer qu'Arlon est bien le leadership ?

Monsieur MITRI – Chers collègues, chers voisins, en tout cas s'il est le leadership qu'il a été depuis votre présence à la présidence de Vivalia, ça n'a jamais été repris depuis 2013 depuis la mise en route du programme Vivalia 2025. Au contraire on a vraiment tout fait pour ne pas respecter cet engagement et même demander à ce moment-là une dérogation à la Région wallonne pour demander deux programmes de soin pour la province qui sont devenus deux programmes concurrents, car nous savons tous qu'il y aura un seul programme de soin pour la province vu le nombre d'habitants. C'était clair dès le départ comme vous l'avez dit, mais malheureusement le management a exigé de demander deux programmes de soin et la décision sera prise par la Région wallonne pour garder un seul programme. Jusqu'à maintenant nous ne savons pas si le programme d'Arlon survivra ou pas, malgré que l'activité arlonaise ait toujours été la plus importante.

Monsieur SCHUSTER – Merci Docteur. Il faut savoir qu'aux CSL, on a pu lire dans la presse le 19 de ce mois que le budget médical notamment à Arlon était 2 fois supérieur à celui de Libramont. C'est exact mais il faut savoir que ce n'est pas dû à la générosité vivalienne. C'est une décision qui a été pise bien antérieurement à la création de Vivalia, quand les médecins avaient un droit de tirage de 15 % sur l'ensemble de leurs honoraires. Il est bon de remettre de temps en temps les choses en place. Comme vient de dire le Docteur, il n'y a pas de projet fédérateur avec un risque notamment pour la cardiologie. Chacun travaille de son côté et on risque de perdre l'agrément. Pour les laboratoires, c'est la même chose. La rationalisation des laboratoires n'est toujours pas effective et il n'y a guère d'avancée médicale depuis la création de Vivalia. Pour l'aspect budgétaire, voilà les exercices pour le secteur hospitalier. Vous voyez les résultats de chaque institution et vous voyez que les CSL sont en boni les 4 dernières années. Lorsque l'on additionne les 3 institutions, le total est aussi positif. Ça veut dire que les bénéfices, essentiellement des CSL et du CHA, vont combler les déficits de l'IFAC et en partie du CHA, étant donné que tous les montants de la 4ème colonne sont positifs. Je dirais en conclusion que la vache à lait financière est aux CSL. Concernant les investissements sur la dia suivante, on nous a déclaré à l'Assemblée générale équité entre les sites, les mêmes investissements. Voici les chiffres : les CSL sur les 5 dernières années reçoivent 20 %, le CHA 34 % mais c'est plus visible sur des tableaux. Vous voyez sur le diagramme camembert que les CSL reçoivent la portion congrue. Sur la slide suivante que j'ai trouvé dans un très beau document, notamment 'Les communes à la loupe', un bouquin édité par Idelux, voilà une carte avec les transfrontaliers en Province de Luxembourg, avec les pourcentages. Vous voyez que les communes en rouge sont Attert, Arlon, Messancy et Aubange, et à Messancy on atteint 61 % de personnes actives qui travaillent au Grand-Duché qui vont pouvoir bénéficier de la sécurité sociale luxembourgeoise. Si les débats continuent à être houleux à Vivalia je pense que pas mal d'Arlonais vont se détourner de l'hôpital et vont s'orienter vers le Grand-Duché du Luxembourg.

Monsieur MAGNUS – Il faut ajouter que le rouge représente le pourcentage sur 60.000 personnes sur une population provinciale de 270.000 personnes.

Monsieur SCHUSTER – Le futur hôpital de Houdemont, vous avez dit que l'emplacement était décidé. J'ai pu lire que le dimensionnement annoncé était de 450 lits, mais il faut savoir qu'à Arlon il y en a 403. Ce n'est donc pas grand-chose et ce sont des lits aigus et chroniques. C'est inférieur à ce que l'étude Antares définit et ça ne respecte pas non plus les recommandations du Centre d'expertises médicales KCE. Autre aberration me semble-t-il, moi qui ne suis pas médecin, est que cet hôpital sera bi-site, c'est-à-dire qu'il y aura Houdemont et 100 lits de revalidation à Libramont. Ça veut dire que les lits que nous avons créés à Virton vont être transférer à Libramont. Le Directeur général disait que c'est à cause de l'hydrothérapie. A ma connaissance j'ai fait réparer la piscine de

Virton où il y a aussi un plateau de kiné. Une chose assez surprenante, j'ai relevé que dans le plan général qu'est la bible de Monsieur Yves BERNARD, je le cite *« le futur hôpital doit répondre à des critères objectifs. Premièrement proximité des grands bassins de population »*. On le met dans les champs à Houdemont. *« Il doit être accessible rapidement par train »*. Il aurait pu être à Habay mais on l'a mis à Houdemont. *« Par autoroute »*. Il est le long de l'autoroute mais il n'y a que les gens du Nord qui peuvent y accéder parce qu'il faut faire un pont et des bretelles d'autoroute. Il faut un accès aisé avec parkings, et les bus je ne sais toujours pas où ils sont. Et les infrastructures, notamment le gaz, l'eau et les égouts, tout est toujours à faire. Je citerai à propos de cette déclaration, de cet écrit du Directeur général, une métaphore *« il y a loin de la coupe aux lèvres »*. On nous reproche souvent en assemblée générale le manque de solidarité. Il faut savoir que les Arlonais ont créé la MSP à Athus mais comment a-t-on créé la MSP ? En cédant 11 lits, et je me souviens très bien de la rencontre avec les médecins-inspecteurs de la Région wallonne, de l'hôpital d'Arlon pour créer les 30 lits de la maison de soins psychiatriques. D'autres ont participé à la PMA avec Libramont, on référencie les patients à la radiothérapie à Libramont, on collabore la dialyse avec Bastogne et Marche avec le numéro d'agrément d'Arlon, et sur le plan fiscal c'est assez symptomatique car qui alimente le plus les finances provinciales ? Regardez la carte que j'ai trouvée dans 'Les communes à la loupe' d'Idelux. Vous voyez que ça correspond à peu près à la carte qu'on vous a présentée tantôt à propos du pourcentage de frontaliers. C'est Attert, Messancy et Arlon, dont le revenu médian par habitant est le plus élevé, qui financent le plus les finances provinciales. L'enthousiasme suscité lors de la création de Vivalia a très vite été émoussé dans le sud de la Province. L'analyse des différents rapports d'activité que j'ai ici montre une nette orientation de la part du CA et de son directeur général favorisant les institutions hospitalières du nord de la Province, et cela au détriment d'Arlon et de Virton. Les décisions du CA indiquent une orientation des argumentations de développement et de gestion plus politiques que médicales. La confiance est rompue, comme nous avons souvent pu le lire dans la presse. Promesses non tenues pour les programmes de soin, détournement de bénéfices au profit d'autres institutions, investissements faibles, démantèlement des CSL, management partial, tout cela engendre une grogne et une fuite des personnels et une incompréhension de la part des patients. Cette situation fragilise imperceptiblement notre hôpital de services publics. Aussi, une fois de plus, je vous demande de voter 'non' et de désapprouver l'ordre du jour de l'assemblée générale de Vivalia.

Monsieur MAGNUS – Merci beaucoup, Monsieur SCHUSTER, sans oublier nos arguments aussi qui vont dans le sens d'un désengagement de Vivalia pour les années 2030-2033. Ils nous disent, et je l'ai encore lu dans la presse, que tout aura changé d'ici là. Je vois, rien que pour ici en face, l'expropriation du terrain en face où il y a le garage pour l'instant. Regardez déjà le nombre d'années que ça dure. Ce n'est pourtant pas de notre faute puisque tous les dossiers sont rentrés. Je me demande alors comment ils vont faire lorsqu'il va falloir exproprier tous les coins là-bas. Quand je vois d'autres dossiers de la ville d'Arlon où on remet des dossiers pour un triton crêté, une hirondelle des sables, pour un lézard des souches, je crois qu'avec notre sortie de Vivalia, même si nous devions la faire à l'échéance qui est de 34 mois, je crois que nous serons encore dans le bon. Ceci dit notre avocat réfléchit à des solutions qui nous permettraient de pouvoir sortir beaucoup plus tôt. Il faut aussi que les Bourgmestres, que les Echevins, que les Conseillers communaux des autres Conseils de la Province réfléchissent bien à l'impact financier que ça va avoir dans les années qui viennent. Je leur demande à ceux qui ont moins de 10 % de la population qui va dans les hôpitaux de Vivalia de réfléchir s'ils veulent être d'accord dans les différents conseils communaux d'avoir demain la cotisation 'vivalienne' qui augmente de manière considérable. Si nous nous sommes retirés, c'est quand même 10 % du budget qui n'est plus là et que les autres vont devoir assumer. Je lance donc vraiment un appel à ces 43 autres Conseils communaux pour qu'ils réfléchissent bien à la situation. Je dis 43, ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'il y a quand même Attert, Messancy et Aubange qui sont avec nous.

Monsieur MITRI – Simplement une réflexion rapide pour ajouter à ce que mon collègue Monsieur SCHUSTER vient de dire, je pense que c'est important que nos citoyens réalisent aussi dans quel bateau on les a embarqués quand on leur a annoncé ce projet de Vivalia 2025 et ce nouvel hôpital. Je

considère maintenant que l'annonce, l'envoi de l'avant-projet qui a été montré au dernier Conseil d'administration et qui va être voté dans un mois, a vraiment fait tomber les masques qui ont jusqu'à maintenant cachés le visage de Vivalia. Il y a un an, que disions-nous à la population ? Qu'allez-vous avoir comme nouvel hôpital ? La majorité dit que c'est un magnifique hôpital, nous n'avons besoin d'aller nulle part ailleurs. C'est comme un hôpital universitaire, on va tout remplacer. C'est extraordinaire, surtout de la population qui n'est pas de l'arrondissement d'Arlon. C'est pour ça que maintenant les masques tombent. En fait nous n'aurons pas plus que ce qu'il y a à Arlon, et c'est clair et net car nous ne pouvons pas mentir dans l'avant-projet. C'est vraiment important, surtout quand il y a les médias qui peuvent communiquer et signaler à la population. Il n'y aura aucun programme de soins supplémentaires. Rien ne sera fait en plus, et pire que ça, je trouve qu'on a même menti à la population. Toute la presse et les médias connaissent bien ce tableau communiqué par Vivalia qui a été montré un peu partout qui est 'Osons un hôpital de référence pour tous les Luxembourgeois'. Dans tous les sites restants on marque 'Comment la population va être soignée' et on marque à Arlon comme à Virton 'La revalidation'. A mon grand étonnement je trouve au conseil d'administration la revalidation qui est un service de 120 lits aigus, nécessaire à la population, qui disparait de ces différents sites. Et lorsque j'interroge ils disent « Ah non, Monsieur l'Administrateur, vous avez oublié qu'il y a une barre revalidation convalescence ». C'est vraiment de la tromperie par rapport à la population et ça c'est inacceptable. C'est là où le bât blesse par rapport à la communication qui a été orientée pour montrer un visage de Vivalia 2025, qui n'est pas le visage d'une santé publique d'une population qui le mérite et le paye cher. C'est pour cela que je remercie vraiment le groupe MR d'avoir rejoint l'ensemble du Conseil communal pour un consensus contre ce projet et, comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre, nous ne devons jamais arrêter notre bataille pour notre hôpital qui a montré tant d'efficacité et de bénéfices.

Monsieur GAUDRON – En effet, comme mes collègues ont pu le souligner auparavant, le combat par rapport à ce projet Vivalia 2025 reste plus que jamais d'actualité, et plus on avance, plus j'ai l'impression que la direction de Vivalia nous montre qu'ils naviguent à vue et sans aucune vision pour ce projet hospitalier. On avait déjà pu faire l'analyse que financièrement il ne tenait pas la route. On voit maintenant aussi qu'à un mois de la remise d'un projet on improvise de nouvelles choses comme la fermeture de Bertrix. C'est vraiment dans l'improvisation constante que se retrouve ce projet Vivalia 2025 et il est grand temps qu'il cesse. Je me réjouis également de la position émise ce soir par le groupe MR et je trouve dommage que le Collège ait joué vis-à-vis d'eux la carte de la pique politique et des moqueries parce qu'il faut être avant tout ici ce soir dans un esprit rassembleur autour de notre hôpital. Il y a plusieurs mois le Collège nous a rejoints sur l'analyse d'une sortie de Vivalia et il faudrait qu'on puisse travailler tous ensemble autour de ce projet parce que tous les Arlonais le méritent bien plus que des postures de campagne. Plus que jamais il faut rappeler qu'on souhaite dire non à cet hôpital de Messieurs COURARD et LUTGEN.

Monsieur SAINLEZ – Je voudrais juste rebondir sur le propos de Monsieur MITRI sur la communication de Vivalia qui est une manipulation, et juste pour preuve de ceci, si vous reprenez l'interview donnée dans l'Avenir du Luxembourg de Monsieur BERNARD, il réussit une prouesse inédite qui est de rassurer à nouveau la population sur des proxi-urgences qui n'existeront pas, des polycliniques qui n'existeront pas, et un programme de 70 % des soins qui seront donnés dans des polycliniques qui n'existeront donc pas. Pourquoi je dis qu'elles n'existeront pas ? Parce que le rapport d'activités que nous avons reçu pour l'assemblée générale de juin lève enfin le voile et ne parle plus d'aucune polyclinique, d'aucune proxi-urgence et ne mentionne même plus le site de Bastogne ni les CHA. La communication officielle de Vivalia vis-à-vis des instances wallonnes, le Ministère de la Santé et autre ne mentionne donc plus rien en termes de soins de proximité, et le management a le toupet, à quelques semaines de rendez-vous décisif pour Vivalia, de communiquer via la presse qu'il y aura bien un proxi-urgence polyclinique et 70 % de soins donnés dans les sites d'Arlon, de Bastogne, etc. C'est un mensonge, c'est du sophisme, c'est une communication de crise et ce qu'il se passe ici est réellement interpellant. Ça m'étonne qu'il n'y ait finalement qu'Arlon qui s'en émeuve pour le moment car, honnêtement, l'assemblée générale de juin va remettre, je pense, de la clarté dans ceci. On va enfin comprendre ce qui attend nos sites d'Arlon, Bastogne et Libramont,

c'est-à-dire plus rien si ce n'est de la revalidation pour Libramont qui a été entérinée même par la communication dans la presse. Il faut savoir qu'en 'off' à la dernière Assemblée générale de décembre on nous a dit, à Messieurs MITRI, SCHUSTER et moi-même, que la revalidation allait certainement se jouer entre Arlon et Libramont. Voilà, vous avez le résultat de ce qu'est le management de Vivalia d'aujourd'hui.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal Xavier KROELL rentre en séance.

+ + +

Monsieur BALON – Je voudrais simplement dire qu'un certain nombre d'entre nous, mieux que moi, ont parlé des problèmes médicaux, financiers, de mobilité et même de paysage parce qu'il y a quand même une cinquantaine d'hectares de terres agricoles qui vont disparaitre. Nous pourrions avancer d'autres arguments mais le seul que je vais avancer est un argument purement d'ordre politique : Arlon est le chef-lieu de cette province. Arlon a gagné 20 % de sa population au cours des 15-16 dernières années. Arlon, avec Aubange, est un pôle en plein développement et c'est un pôle important. Nous sommes la première ville de Luxembourg, derrière nous Marche est à 18.000, mais à 200-300 habitants près Aubange est quasi au même niveau que Marche. Lorsque l'on regarde la position d'Arlon uniquement sur le plan politique, par rapport à la province de Luxembourg, c'est l'intérêt de tous les Luxembourgeois de créer un pôle fort à l'extrémité de la Wallonie pour contrecarrer ce qui se passe dans le sillon Sambre-Meuse, où de Mons à Verviers, en passant par Charleroi, Namur et Liège. Il y a une force politique importante qui a réussi à mettre des zones Natura 2000, et je m'en réjouis pour partie, entre eux et nous. L'intérêt du Luxembourg est au contraire d'avoir, et je le redis, un chef-lieu fort pour drainer un maximum de forces politiques pour l'ensemble des Luxembourgeois, peut-être un peu moins pour la région de Marche, et pas parce qu'ils sont plus malins que nous, mais parce que géographiquement ils sont mieux situés que nous pour dire aux autres que le Luxembourg est encore une terre qui mérite d'exister. Ceux qui nous gouvernent, tout parti confondu, sont en train de faire en sorte que le Sud-Luxembourg, et j'élargis loin avec nos arrondissements d'Arlon et Virton mais aussi Libramont et autre, dépende entièrement d'un pays ami intelligent, qui nous rend beaucoup de services mais qui est quand même un état nation qui peut encore faire ce qu'il veut chez lui. C'est donc une faute politique grave de tous les partis d'abandonner le Sud-Luxembourg et son chef-lieu. Nous avons perdu 1.100 à 1.200 emplois publics sur les 20 dernières années et la désertification continue. Je pense que comme c'est parti, notamment avec les fiscalistes, d'ici 2025, ce sera de l'ordre de 1.800 à 2.000 emplois publics perdus sur Arlon. Je rappelle que nous sommes aujourd'hui 30.000 dans l'indifférence générale. Quand une usine ferme quelque part et perd 1.000 emplois, tout le monde est dans la rue et fait la une des journaux pendant plusieurs semaines. Ici on s'en fout ! Ce n'est pas Arlon, Attert, Messancy ou Aubange qui va perdre, c'est aussi Rouvroy, Meix-devant-Virton ou Fauvillers. C'est de cela qu'il faut que certains dans cette province se rendent compte. Politiquement on est en train de tuer ce qui est en dessous de Tenneville.

Monsieur MAGNUS – Effectivement on annonce le déménagement de la douane à Bastogne.

Monsieur MITRI - Je voudrais simplement compléter l'information que l'échevin Monsieur BALON vient de dire. C'est 1.154 agents qui travaillent actuellement aux CSL, dont l'écrasante majorité est à Arlon. Nous n'avons jamais vu une institution qui, à la veille d'une décision de son démantèlement, n'a aucun avenir ni pour ce qui reste ni pour ses agents. C'est quand même extraordinaire.

Monsieur BALON – Et j'aurai pu en venir, en dehors de l'emploi qui s'ajoute à ce que je viens de dire et ça concerne deux emplois : nous sommes le seul chef-lieu où il n'y a même plus la RTBF. C'est symbolique de ce que l'on veut faire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Assemblée générale ordinaire :

1. Décide de voter CONTRE l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2017
2. Décide de voter CONTRE la présentation et approbation du rapport de gestion de l'exercice social 2017
3. Décide de voter CONTRE la présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice social 2017
4. Décide de voter CONTRE l'approbation des bilans et comptes de résultats consolidés de l' exercice social 2017
5. Décide de voter CONTRE la décharge aux administrateurs pour l'exercice social 2017
6. Décide de voter CONTRE la décharge du contrôleur aux comptes pour l'exercice social 2017
7. Décide de voter CONTRE la répartition des déficits 2017 des MR/MRS :

7.1 MRS La Bouvière
7.2 Séniorie Sainte-Ode
7.3 MRS Saint-Antoine
7.4 Val des Seniors Chanly

8. Décide de voter CONTRE l'affectation du résultat de l'exercice social 2017
9. Décide de voter CONTRE la fixation de la cotisation AMU 2018

Assemblée générale extraordinaire :

1. Décide de voter CONTRE la modification des statuts – mise en conformité par rapport aux nouveaux décrets visant à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein de structures locales et supra-locales et de leurs filiales
2. Décide de voter CONTRE la démission d'office des administrateurs
3. Décide de voter CONTRE la désignation des administrateurs
4. Décide de voter CONTRE la fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération

De charger les délégués désignés pour représenter la commune d'Arlon par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'intercommunale VIVALIA du 26 juin 2018.

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale.

A la demande de M. MITRI, Conseiller communal, décide que l'on adresse la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange) ainsi qu'à Virton.

10. CPAS – Approbation des comptes annuels 2017.

Madame NEUBERG – Je vais demander à Madame THIRY, notre directrice financière, de faire une présentation sur Powerpoint. Nous venons avec d'excellentes nouvelles puisque nous avons un boni conséquent, et nous avons évidemment injecté des investissements entre autre au niveau de l'agrandissement de la Maison de repos.

Madame THIRY – Bonjour Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter les comptes annuels du CPAS d'Arlon, qui se portent très bien. Autant le budget, je le dis toujours, est un acte politique qui prévoit l'ensemble des recettes et dépenses du CPAS, autant les comptes annuels sont le reflet des décisions prises par les organes délibérant du CPAS. Les comptes annuels se composent du compte budgétaire, du bilan, du compte de résultat et de la synthèse analytique. J'ai repris depuis les 5 dernières années l'évolution du budget du CPAS où on passe de 12.987.000 € à 14.792.000 €, et où on voit l'intervention communale qui passe de 3.225.000 € à 3.355.000 €, qui est le même en 2017 qu'en 2016. En voyant les budgets communaux wallons sur la période 2012-2017, on voit que l'intervention communale arlonaise par le nombre d'habitants se situe aux alentours de 113 € depuis 2012, alors que la moyenne régionale wallonne passe de 120 € en 2012 à 138 € en 2017. Au niveau de la comptabilité budgétaire on va passer le résultat budgétaire de l'exercice qui est les droits constatés nets moins les dépenses engagées au 31 décembre. Si c'est positif c'est un boni budgétaire, si c'est négatif c'est un mali budgétaire. Et le résultat comptable qui est les droits constatés nets moins les dépenses qui ont été payées au 31 décembre. Si c'est positif on parle d'un boni comptable, si c'est négatif c'est un mali comptable. Le service ordinaire du CPAS a des droits constatés nets pour 15.076.801 € et des engagements pour 13.980.681 €. Le résultat budgétaire du CPAS est de 1.096.000 € qui va, par voie de modifications budgétaires dans l'exercice 2018 fin aout début septembre, remplacer le boni présumé qui était de 212.102 € par le boni réel de 1.096.000 €, ce qui va laisser un disponible pour la 1ère modification budgétaire de 884.000 €. Il faut dire que ce boni-là est le boni cumulé, l'exercice propre étant en boni de 619.000 €, donc les bonis cumulés des exercices antérieurs, et en concertation avec la Ville on est venus avant de présenter les comptes pour savoir ce que l'on faisait, soit on diminue l'intervention communale, soit on provisionne, etc. Il a été décidé qu'il y a 500.000 € du boni qui iraient dans le transfert des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire pour la 4ème phase de la Maison de repos. Ensuite qu'il y aurait une modification budgétaire 2018 a effectué et sans doute une provision pour le personnel en vue des réformes APE, pensions, second pilier. Le résultat comptable des droits constatés nets pour 15.076.000 €, des imputations pour 13.763.000 € et un résultat comptable de 1.313.000 €. La différence entre le résultat budgétaire et le résultat comptable, ce sont les reports de crédits. Au service extraordinaire, des droits constatés nets pour 329.000 €, des engagements pour 373.000 €, ce qui fait un mali de 43.862 € qui sera comblé dès la 1ère modification budgétaire étant donné qu'il y a des engagements de dépenses qui ont été reportés, qui ont été payés sur 2018, et les droits constatés seront effectués sur 2018, notamment pour les travaux du Pré-en-Bulles, plus le solde des emprunts. Maintenant au niveau des travaux des 3 phases confondues de la Maison de repos, tout est terminé en début 2018 donc je vous présenterai l'année prochaine un topo sur l'ensemble de tout ce que les travaux pour les 3 premières phases ont couté. Au niveau des dépenses l'évolution des frais de personnel représente à peu près 49,64 % des dépenses du CPAS et qui ont augmenté de 2,73 % en 2016 et 2017 pour plusieurs raisons (indexation au 1er juillet 2016, indexation au 1er juillet 2017, nomination d'un DGA, nomination de deux agents au 15 décembre 2016), ce qui fait qu'il y a une augmentation en 2017. Les frais de fonctionnement qui passent de 1.064.000 € en 2016 à 1.171.000 €, une augmentation de 10 % mais qui représente 38 % des dépenses globales du CPAS, et c'est principalement dû à l'ouverture des nouveaux services qui a eu lieu en juin 2013 (la résidence-service, le centre d'accueil de jour et les courts séjours) et aussi le nouveau marché de restauration où on enregistre une augmentation des dépenses de 60.000 €. Les dépenses de transfert concernent principalement l'aide sociale où l'on voit qu'il y a 300.000 € d'augmentation, principalement due sur des revenus d'intégration sociale à une augmentation de 7,52 % entre 2016 et 2017. Quand on voit les dépenses de revenus d'intégration sociale on est à peu près à 350.000 € en plus entre 2016 et 2017. C'est pour cela qu'on a eu du crédit budgétaire et quand on dit que fin 2016-début 2017, on a eu une très grosse augmentation du nombre de dossiers de revenus d'intégration, ce qui fait qu'on a dû mettre 500.000 € en 1ère modification et finalement l'augmentation ne s'est pas accentuée et a même diminué. On passe aux dépenses RIS, donc la loi de 1965, où on diminue à peu près de 70.000 € parce qu'il y a beaucoup de personnes en 2017 qui ont eu la protection subsidiaire, c'est-à-dire qui ont été reconnus notamment avec le camp de réfugiés de Stockem, et qui ont eu directement la reconnaissance du statut pour bénéficier du RIS. Là on diminue. Les dépenses au niveau des articles 60, on reste à peu près dans la même ligne de dépense avec 1.053.000 €, ce qui représente 549 mois travaillés complets en article 60, en sachant que des

contrats arrivent à échéance. Ça fait à peu près 45 personnes qui travaillent soit dans les services du CPAS, soit mis à disposition à la commune au service des travaux ou dans des asbl, au cimetière, à l'espace public, etc. Ce qui fait à peu près 45 personnes qui sont là toute l'année et qu'il faut gérer au niveau du personnel. Au niveau des dépenses au niveau aide-social proprement dit, donc je ne parle même pas des fonds énergie, activation social ou autre, on a un taux de recouvrement des dépenses par les recettes de 81,18 % en 2013. Cependant je pense qu'il y avait au niveau des articles 60 des corrections qui ont été faites l'année d'après, et on reste à 78,73 %. En 2013, parce que l'article 60 c'est la remise à l'emploi des bénéficiaires du revenu d'intégration et couverte à concurrence d'à peu près 70 % par les subsides. Le reste à charge de la commune et du CPAS. Les dépenses relatives à la dette, dont la dette représente 6,46 % du total des dépenses du CPAS, et il y a 903.000 € de dettes dont la part du CPAS est de 566.708 €, et un petit de 650.000 € qui va arriver avec un amortissement en 2018. Mais c'est la part de la dette que le CPAS doit supporter. La différence est les autorités subventionnantes, c'est-à-dire tous les subsides pour la construction de la Maison de repos ou les subsides UREBA. Ce sont principalement des emprunts dont les charges sont conclues par la Région wallonne, BELFIUS et le CPAS avec une convention, et dont les charges d'emprunt nous sont remboursées dès qu'elles viennent à échéance. Au lieu de donner 1.000.000 € ou 3.000.000 € en une fois, ils empruntent autant et ils nous remboursent les charges d'emprunt. C'est ça la différence. Au niveau des recettes, les recettes de prestation, qui sont les services offerts et payants du CPAS, notamment les frais d'hébergement, repas à domicile, l'Arlonnette, la résidence-service, augmentent de 12,88 % entre 2016 et 2017, principalement aussi suite à l'ouverture des lits court-séjour en 2016, la résidence-service aussi en 2016 qui n'a pas encore connu un seul mois de vide locatif, ce qui fait que les recettes augmentent. Au niveau des recettes de transfert, ce sont des subsides tant de l'état et récupération de l'aide sociale, l'intervention communale, etc. Ça représente 78,12 % du total des recettes du CPAS. Entre 2013 et 2014 il y a une grosse augmentation qui était la réduction des cotisations patronales qui n'étaient plus de mise pour les APE. La résidence de la Knippchen, si je prends les engagements, on est 4.631.000 €, les droits constatés 4.719.000 €, pour la 1ère fois elle est en boni de 88.539 €. Parfois les assurances de bâtiments ne sont pas nécessairement sur la fonction 83/41 'Maison de repos' mais sur des assurances, mais je compare des choses comparables tous les ans, donc le chiffre correspond, et tout cela malgré les charges annuelles d'emprunt qui sont passées de 265.000 € à 393.000 €. Au niveau des recettes de prestations il y a une augmentation de 8,77 % entre 2016 et 2017, et une recette de transfert de 7,80 % entre 2016 et 2017. La Résidence de la Knippchen est agréée pour 49 lits MRS depuis le 20 février 2017 et 53 lits MRPA. Les premières qualifications de lits MRS on les a eues en octobre 2008, pour 91 lits on a eu 25 lits MRS et on a augmenté à chaque fois la requalification de lits MRS pour arriver aujourd'hui à 49 lits MRS et 53 lits MRPA. L'ouverture au 13 juin 2016 de 5 lits court-séjour qui a augmenté la capacité de la RK à 102 lits. L'évolution de l'intervention de l'INAMI dans le forfait, donc en fonction de l'échelle de Katz si vous avez des patients de catégorie 0, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dépendances, où vous arrivez à des CCD qui demandent beaucoup plus de soins médicaux, et on passe de 13,62 à 44,57 en 2017 sur une période de 10 ans. Le forfait INAMI passe de 452.000 €, mais il y a eu l'augmentation de lits, à 1.591.000 €. Au niveau de la comptabilité générale le bilan donc c'est une photographie à la date du 31 décembre, ce sont des valeurs comptables et ce ne sont pas au niveau des bâtiments. Un bâtiment totalement amorti en 50 ans n'a plus de valeur comptable alors qu'il a encore une valeur de vente. L'actif égal au passif c'est de 25.947.000 €. Les fonds propres passent de 46,42 % à 49,58 % du montant du bilan, et c'est principalement dû à l'injection des résultats de l'exercice dans le bilan et qui augmente ainsi des fonds propres. Le compte de résultat, il reprend sur toute une période du 1er janvier au 31 décembre, quel que soit l'exercice et le service, ordinaire ou extraordinaire, tous les mouvements qui ont appauvris ou enrichis le CPAS. Le résultat de l'exercice 2017 présente un boni de 693.301 € et il est reporté au bilan en fin de période. Le résultat courant est les charges courantes de traitement, etc. présente un boni de 773.723 €. Les principales charges courantes sont les frais de personnel à 6.943.000 € et les dépenses d'aide sociale à 4.216.000 €. Les principaux produits courants sont les produits d'exploitation (tout ce qui est recettes de prestation) à 2.202.000 € et les subsides d'exploitation dont les interventions communales, récupération de l'aide sociale, etc. à 11.478.000 €. Les opérations sans décaissement et avec décaissement sont les dotations aux amortissements, les redressements de récupération aux emprunts, etc. et présentent un boni de 82.247 €, ce qui va donner

un résultat d'exploitation, si on ajoute le résultat courant et les opérations sans décaissement, d'un boni de 856.000 €. Les résultats exceptionnels dont les charges sont de 203.000 €, les dotations en réserve, les non-valeurs en charge et les produits, ce sont les utilisations des réserves. Nous avons utilisé pour 34.000 € plus les notes de crédit. Ce qui fait que pour un mali, au niveau du résultat, de 162.000 €. Si l'on additionne le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel on obtient un résultat de 693.000 € qui vont être à la clôture injectés dans les fonds propres des CPAS et qui augmentent nos fonds propres.

Madame NEUBERG – Merci beaucoup Chantal pour cette présentation, pour ta gestion exceptionnelle et ton savoir-faire quotidien au CPAS d'Arlon, tes conseils sont toujours bien avisés. Un tout grand merci. Je voulais simplement revenir sur quelques chiffres qui sont plus humainement parlants, parce que c'est vrai qu'ici on vous a bombardés de chiffres, on vient avec un boni de 1.096.000 € sans avoir demandé d'aide supplémentaire à la Ville. Sachez évidemment que nous ne sommes pas ici pour mettre cet argent de côté. L'avantage est que nous sommes déjà venus en concertation Ville-CPAS et nous avons déjà prévus un montant de 500.000 € pour la 4ème phase d'extension de la Maison de repos. Juste un petit mot à ce niveau-là, nous avons donc lancé un cahier des charges pour désigner un auteur de projet. Les projets ont été rentrés en partie, sont en cours d'analyse et seront présentés pour acceptation et discussion surtout dans un 1er temps au Conseil du CPAS du mois de juin. Mais l'idéal est vraiment d'interroger aussi l'urbanisme, parce qu'il y a une réflexion complète qui se fera ici sur le parking que l'on appelle 'souterrain', sur le parking des Carmes mais également sur l'accès à la Tour Jupiter qui fait partie de notre patrimoine et celui du CPAS en particulier. On va donc vraiment prendre le temps de rencontrer tous les professionnels et s'assurer que le projet vers lequel on va tendre est le plus adapté pour l'endroit où on souhaite y construire. Je pense qu'il est important aussi de signaler que le boni de manière générale, je l'ai dit, résulte d'une excellente gestion et non pas de ma non-réalisation de certains projets. En plus, au vu de l'importance de l'augmentation des dossiers de RIS qu'on a connue entre novembre 2016 et avril 2017, on a eu plus 61 dossiers de RIS au CPAS. C'est vrai qu'on avait provisionné évidemment un maximum d'argent car on avait mis plus 500.000 € pour s'assurer qu'on puisse continuer à octroyer l'aide sociale à toute personne qui y avait droit. Dans un deuxième temps on s'est rendus compte que finalement on n'a pas continué cette progression et donc cette aide sociale avait été un petit peu surestimée et n'a pas été corrigée dans la modification budgétaire de 2017. C'est ce qui amène aussi une partie du boni, mais je crois que l'important est de pouvoir répondre aux besoins de la population s'il y a une demande qui s'en fait sentir. Au niveau des différents services du CPAS, et plus particulièrement au niveau de la Maison de repos, on vient d'une situation de 2007 avec plus de 700.000 € en déficit. Aujourd'hui on peut dire aussi que grâce au travail de la direction qui est important à signaler aussi, on a pu retrouver un résultat en boni, et malgré une charge de la dette qui augmente. Actuellement à la Maison de repos, vous savez qu'il reste toujours énormément de personnes qui sont sur la liste d'attente, donc toujours au-delà des 800 personnes. Aujourd'hui le taux journalier en Maison de repos est à 42,57 € par jour pour une chambre normale, mais nous avons des chambres-salon également qui sont un peu plus grandes à 61,75 €. Mais avec 42,57 € par jour nous sommes encore dans les moins chers de la province avec une qualité de service qui est optimum. Je crois que la réputation de la Maison de repos n'est plus à faire, ni des soins, ni de celles de son personnel, et donc je tenais quand même à signaler que ça fait partie aussi de ce travail-là. Au 31 décembre 2017 ce sont 194 personnes qui sont occupées au CPAS d'Arlon. C'est quand même une grosse entreprise même si c'est un service public, en ce compris des articles 60 dont on a vu les 549 mois de travail qui ont été fait, donc ça correspond à 165 équivalents temps-plein. Le service des repas à domicile cette année-ci aussi à fait qu'on a produit 3.000 repas supplémentaires, donc on pense que c'est important. C'est un service qui présente un mali qui a eu un peu de recul à un moment au niveau des repas, mais aujourd'hui sur une année c'est 3.000 repas en plus, et on peut aussi les féliciter pour leur travail. Un petit mot aussi, vous savez que le CPAS intervient sur des dossiers en matière de fond énergie, de fond mazout donc on octroie des allocations à des personnes qui à moment n'arrivent plus à payer leur facture énergie. Nous avons eu 69 dossiers 'fond énergie' et nous sommes intervenus à raison de 175 fois pour une allocation 'mazout'. Ce sont aussi des chiffres qui sont quand même parlant sur la ville d'Arlon. Nous avions au 31 décembre 2017 238 dossiers 'bénéficiaires du

RIS' mais en fait sur la ville ce sont 889 personnes qui ont bénéficié d'une aide financière en 2017. J'ai déjà remercié la directrice financière pour son excellent travail et je voulais dire aussi qu'au niveau du CPAS, en 2018 on a franchi le cap des 15.000.000 de budget. Vous voyez qu'on trouve quand même à faire des choses relativement importantes. Les budgets n'explosent pas mais en tout cas ils servent réellement à quelque chose et je peux dire que tous les services, au niveau du CPAS, font un travail exemplaire, mais parce qu'il y a un besoin sur notre ville et nous serons toujours là pour le combler.

Monsieur GAUDRON – J'avais juste deux petites questions. La première, Madame la Présidente a fait le topo de différents services offerts par le CPAS et j'aurais voulu savoir ce qu'il en est du taux de remplissage de l'accueil de jour de la Résidence de la Knippchen. Ma deuxième question, comme ça a été souligné, on voit que les comptes sont bons, une mise en réserve pour des projets futurs, vu que les comptes sont bons, est-ce que le CPAS envisage d'en profiter pour mettre en place un service qui était bien utile et qui a été supprimé, qui est celui de pouvoir aller collecter chez des personnes qui n'ont pas d'autre moyen de locomotion tout ce qui pourrait aller au parc à conteneurs ?

Madame NEUBERG – Merci pour vos questions. Pour le taux de remplissage au niveau du centre d'accueil de jour, nous sommes agréés pour un accueil de 10 personnes, et au jour d'aujourd'hui nous avons en moyenne entre 5 et 6 personnes qui fréquentent le centre d'accueil de jour par jour, soit par journée complète soit par demi-journée, mais peu importe s'ils fréquentent par demi-journée mais ça compte pour 1. On nous avait prévenus lorsqu'on a mis en place ce service qu'il fallait +- 2 ans pour pouvoir le roder. Nous faisons énormément de publicité également, et de temps en temps vous voyez une petite piqure de rappel dans la presse, mais on en profite également auprès du corps médical où nous avons distribué beaucoup de flyers justement pour sensibiliser les personnes qui sortent de séjour en clinique. Au centre d'accueil de jour ce sont des personnes que l'on veut parfois soulager, c'est-à-dire qu'il y a la personne qui malheureusement souffre et donc elle peut venir au centre d'accueil de jour, et il y a également la famille qui a parfois besoin d'un moment de répit, soit de pouvoir avoir un rendez-vous où on vient déposer la personne qui a accès à des soins si nécessaire, mais également à des activités. L'idée que l'on veut promouvoir est de faire un peu de ce centre d'accueil de jour l'équivalent d'une maison communautaire parce qu'il y a parfois des personnes qui sont âgées et qui sont seules dans les villages. L'idée est qu'elles pourraient venir aussi passer une journée ou une demi-journée. On a déjà eu le cas où des personnes âgées viennent au marché le jeudi matin et parfois restent l'après-midi. Elles ont un contact sur place et elles ont leur repas qui est compris. C'est un service où on sera bientôt aux 2 ans d'ouverture au mois de juin, donc ça prend son rythme et on a vraiment fait un maximum de publicité, mais il faut être conscient que ça ne rentre pas facilement dans les mœurs. Il y a quand même un travail qui est fait par la Directrice adjointe de la Maison de repos qui gère plus particulièrement les nouveaux services et nous avons aussi projeté éventuellement, si le besoin en était tel, de pouvoir transformer ce centre d'accueil de jour en un centre de soins de jour. Mais la réflexion doit encore se poursuivre un peu et c'est surtout en fonction des présences des personnes et de l'état de santé. Pour moi c'est vraiment un service avec une valeur ajoutée tant pour la personne qui a un problème que pour sa famille et ses aidants proches. C'est vraiment quelque chose de très intéressant. Pour répondre à votre seconde question concernant la collecte, c'est vrai que ce service existait et avait initialement été mis en place par la Croix Rouge, et puis c'est mon prédécesseur qui avait repris ce service-là. On avait fait un constat je pense en 2013 qu'en fait ce service était très peu sollicité par les personnes au niveau du CPAS d'Arlon, et puis il y a eu entre-temps toute une diversification 'du ramassage', c'est important de le souligner, au niveau des poubelles vous voyez maintenant avec les bouteilles, flacons, etc. C'est déjà arrivé que quelqu'un me contacte et où on essaye de faire le nécessaire, mais c'est un service que le CPAS n'offre plus aujourd'hui parce qu'il n'y a pas eu de besoin ni de demande spécifique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver cette délibération du CPAS du 16 mai 2018, relative aux comptes annuels pour l'exercice 2017.

3. TRAVAUX COMMUNAUX – Marché de Travaux : En présence de l'auteur de projet par le SPW : N4 à Arlon – Sécurisation du carrefour du Liedel. Approbation des Conventions de marché conjoint et d'entretien des plantations, du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS – On va revenir un peu en arrière au point 3 'sécurisation du Liedel'. On nous dit que malheureusement le SPW ne sait pas être présent et donc c'est Thibaut qui va faire la présentation, avec Monsieur BALON qui va introduire.

Monsieur BALON - C'est un projet important qui se situe dans le cadre de la rénovation de la route régionale entre, d'une part, le rond-point du service régional d'incendie, et d'autre part, le carrefour de la Spetz. Il était prévu non pas que le Service Public Wallon soit présent ce soir parce qu'ils sont excusés depuis longtemps, mais que l'auteur de projet devait être là. Malheureusement il ne sait pas être là à la toute dernière minute et je remercie notre directeur Fabien REVEMONT et surtout notre conseiller en mobilité Thibaut VINCENT de tenter de récupérer la sauce et de vous présenter un maximum d'éléments. Comme vous le voyez c'est un cout global de 1.065.000 € pour la 1ère phase de cette rénovation qui comprend la création d'un rond-point entre l'Avenue de Mersch, la rue Godefroid Kurth et évidemment la route régionale. Dans ces 1.065.000 €, 848.000 € sont à charge du SPW, 191.000 € à charge de la ville d'Arlon pour ce qui est de l'aménagement de trottoirs et autre, et c'est pour cela qu'il faut une décision du Conseil communal puisqu'on va engager une dépense, et 26.000 €, j'ai arrondi les chiffres, à charge du TEC pour la construction d'un arrêt de bus aux normes du SRWT. Ceci est évidemment la 1ère phase de tout un travail qui va s'effectuer entre le SRI et le carrefour de la Spetz et qui prendra quelques années. Pour que tout soit vraiment complet sachez que pour les travaux de la dernière phase du chantier entre Sterpenich et la Spetz, la 1ère phase a déjà été faite et allait jusque au chemin qui monte à Clairefontaine, la 2ème phase est adjugée et le chantier va démarrer sans doute à l'issue du congé du bâtiment. Voilà je cède la parole à Thibaut. Nous n'avons malheureusement qu'un plan à vous soumettre et Thibaut et moi avons quand même participé à un grand nombre de réunions au SPW. On se tient à votre disposition et on va rassembler tous nos souvenirs.

Monsieur VINCENT – Comme vous le savez tous, le carrefour Liedel est actuellement un carrefour à feux où il y a quelques problèmes de circulation. A cet effet le SPW a proposé dans le cadre de la réhumanisation de la Nationale 4 de transformer ce carrefour à feux en un rond-point. Ceci n'est qu'une des phases de la réhumanisation de la Nationale 4 et se caractérise par plusieurs éléments. Premièrement l'implantation de pistes cyclables qui seront totalement séparées du trafic que vous pouvez voir sur le plan en jaune foncé. Ces pistes cyclables permettent aux cyclistes d'être, comme leur nom l'indique, totalement séparés du trafic, et comme ça les cyclistes et piétons seront sécurisés et pourront rouler à leur aise dans un sens comme dans l'autre. La circulation des véhicules sera légèrement ralentie par la bande rouge que vous voyez ici qui a pour but de rétrécir visuellement, et j'insiste uniquement visuellement, la voirie. Les bus et les convois exceptionnels pourront toujours l'emprunter en empiétant dessus, mais on remarque de manière générale que lorsqu'on diminue visuellement l'emprise de la voirie, les automobilistes roulent moins vite, ce qui ne peut pas faire de mal à cet endroit. Pour ce qui est des piétons les trottoirs sont élargis à certains endroits comme on peut le remarquer sur le carrefour Liedel et enfin, pour ce qui est du stationnement, des places sont prévues à la fois pour les véhicules normaux et une place pour les personnes à mobilité réduite en épis inversé. Pourquoi en épis inversé ? Simplement pour effectuer d'abord la manœuvre lorsque le véhicule est sur la voirie. Le véhicule ralentit, les automobilistes qui sont derrière lui le voient et ralentissent également. Ensuite le véhicule qui souhaite se garer s'arrête, effectue sa manœuvre et est garé. Pour ce qui est de ressortir de son emplacement de stationnement, c'est très facile vu que l'automobiliste est à l'avant gauche de son véhicule, il n'a qu'à tourner légèrement la tête pour avoir une parfaite visibilité sur la circulation, ce qui ne serait pas le cas s'il était garé en épis classique.

Monsieur MAGNUS – Peut-être rappeler aussi que le monument Liedel va aller retrouver sa place initiale qui était au milieu du carrefour du rond-point ici, pour ceux qui s'inquièteraient de voir disparaitre le monument.

Monsieur BALON – Et aussi rappeler, lorsque l'on vient de la rue Godefroid Kurth, le bâtiment qui se trouve là n'existe pas pour le moment mais c'est une projection de ce que le SPW, puisque le terrain appartient au SPW, et surtout l'urbanisme a demandé si un jour le SPW mettait en vente cette partie-là, on aimerait bien que ce soit refermer. Donc c'est une vision qui arrivera peut-être dans 5, 10, 20 ans. On n'en sait rien. Le bâtiment n'existe donc pas.

Monsieur VINCENT – La phase ici est uniquement la phase Liedel. On voit bien la phase tronçon C 'Avenue de Longwy', donc le reste de la Nationale 4 sera une autre phase qui sera effectuée plus tard. Les travaux vont s'arrêter net, les pistes cyclables également, c'est pour ça qu'il sera proposé à l'entrée du rond-point aux cyclistes de se positionner à leur préférence soit sur la piste cyclable, soit déjà sur la voirie en attendant que la piste cyclable soit prolongée.

Madame DENIS – je me posais la question par rapport à l'emplacement des parkings, parce que je ne comprends pas bien. Quand on vient de Bastogne vers Arlon, vous avez indiqué sur le plan qu'il y avait une surface commerciale, pourquoi ces parkings-là sont situés à cet endroit-là et pas plutôt dans la surface commerciale ? Il était naturel de les mettre là, surtout en marche arrière. Il faut d'abord s'arrêter et reculer, ce qui n'est pas une manœuvre particulièrement courante.

Monsieur BALON – Je pense qu'on ne parle pas du même endroit. On n'est pas devant l'imprimerie Godard.

Madame DENIS – Je me demandais pourquoi on avait choisi cet endroit-là et pas devant la surface commerciale.

Monsieur BALON – D'abord, l'imprimerie Godard a des emplacements de parcage à l'arrière, il faut le savoir. Et donc le SPW a repéré tous les endroits où il y a déjà du parcage, c'est ça qui complique un peu les choses. Quant à ici, c'est une vision que le SPW est en train de tenter d'imposer un peu partout. Dans l'avant-projet de la rue de Neufchâteau pour la 2ème phase, celle qui vous sera présentée en 2019, vous verrez que c'est déjà cette proposition-là qui existe. Pourquoi existe-t-elle ? Parce qu'en France c'est tout doucement en train de devenir une obligation. Donc quand on ira en France il faudra qu'on s'habitue à ce type de démarche qui pour nous est encore inhabituel, mais qui sur le plan de la sécurité est évidemment meilleur puisqu'on repart toujours en marche avant.

Monsieur VINCENT – Pour vous compléter, Monsieur BALON, simplement on ne saurait pas mettre d'emplacements de stationnement devant l'imprimerie Godart pour deux raisons, la première est qu'il y a des entrées et sorties de garages privés, et la deuxième est qu'il y a l'arrêt de bus qui fait qu'on ne peut pas mettre d'emplacements de stationnement à l'arrière de celui-ci. Donc la zone ici était la seule disponible pour mettre des emplacements de stationnement à proximité du carrefour Liedel.

Madame DENIS – Vous avez mis un PMR, c'est bien ça ?

Monsieur VINCENT – Oui, il y a un emplacement PMR qui est ici.

Monsieur BIREN – Deux questions, si vous le permettez, Monsieur le Bourgmestre. La 1ère est pour peut-être aller plus loin que Madame DENIS sur le problème du stationnement des véhicules. Je comprends bien le début à proximité du rond-point Liedel, mais au fur et à mesure où nous allons continuer vers la Spetz, vous avez de nombreux emplacements de maison qui n'ont absolument pas de garage. Je pense que la seule chose, c'est ce que Monsieur BALON vient de nous dire, est qu'ils ont repéré, me dit-il, systématiquement les maisons. Lorsque ce sera projeté à cet endroit-là, il sera

donc possible d'avoir des emplacements de parking, par exemple, entre la rue de Clairefontaine et la Spetz proprement dite, où vous n'avez là pratiquement aucune maison qui a un garage. Aujourd'hui on a bien délimité la partie pour piétons et la partie pour parking sur un pavement extrêmement large, mais on ne sait pas comment les choses vont se faire demain. Je pense qu'il faudra quand même y réfléchir et faire en sorte que ces gens puissent continuer à se garer quelque part à proximité de leur domicile. Je ne sais pas comment ils vont faire autrement. Il n'y aura quand même pas de parking au milieu ?

Monsieur BALON – Non il n'y aura pas de parking au milieu.

Monsieur BIREN - On organise le danger à ce moment-là.

Monsieur BALON – Je ne peux que vous rejoindre et Monsieur VINCENT est là pour en témoigner. Nous avons eu de longues discussions avec l'auteur de projet du SPW sur ce problème, et aussi avec l'urbanisme, et que la presse ne prenne pas note de ce que je vais dire. Moi j'espère qu'on ne construira jamais le bâtiment qui est là et qu'on pourra acheter ce coin-là pour continuer à y parquer.

Monsieur BIREN - Oui mais aller à 300, 400, 500, 600 mètres plus loin vers la Spetz, il faut vraiment y réfléchir et veiller à ce que demain ce soit possible. Je comprends que les nouvelles habitations pourront permettre probablement un emplacement de parking. Deuxième question, et je crois qu'elle est importante aussi : le rond-point est imaginé pour créer une meilleure fluidité. Or si vous décidé quelque chose parfois à un endroit, on peut avoir une mauvaise répercussion à quelques centaines de mètre de là. Je vous l'indique tout de suite, si vous n'avez plus d'interruption du trafic à l'Avenue de Mersch, la possibilité n'existera plus pour sortir du village de Waltzing, au Chemin des Espagnols. Aujourd'hui par exemple à cet endroit-là, la côte de Waltzing à la rue du Rhin est le seul emplacement important pour sortir du village de Waltzing, aujourd'hui le village le plus peuplé de la commune, il faut bien le dire. Ou alors il faut renforcer deux autres sorties qui sont aujourd'hui accessoires, celles de la Petite Gaichel et éventuellement la rue de Clairefontaine. Mais vous n'avez plus de possibilité d'interrompre la mobilité autour du monument Liedel et du rond-point, vous n'aurez plus d'interruption sur l'Avenue de Mersch, et donc très grosses difficultés pour sortir entre 7h30-9h00 du matin et 17h au soir. C'est un problème de mobilité, je pense, que l'on connait à d'autres endroits aussi mais il faut y veiller.

Monsieur MAGNUS – J'ai participé, Monsieur BIREN, à quelques réunions également concernant le carrefour Liedel et j'ai évidemment fait cette remarque. Ils ont après essayé d'imaginer un rond-point au croisement entre la rue des Espagnols et l'Avenue de Mersch, ils l'ont dessiné et il n'y a pas moyen. Et je leur ai demandé s'il y avait moyen, par contre, non pas de maintenir pour l'instant les 4 feux rouges parce qu'ici et de l'autre côté, ça n'a pas beaucoup de sens, mais en tout cas sur l'Avenue de Longwy. Au départ la question était assez étonnante et je dois dire qu'elle a un peu choqué les auteurs de projet, et puis finalement Monsieur TRILLET, le patron du SPW, nous a fait remarquer que ça existait au Pays-Bas. A certains moments de la journée ils remettaient les feux en route pour permettre effectivement de sortir de certaines rues adjacentes et pour avoir cette vision prospective sur une durée plus longue. Il a donc été convenu, si l'auteur de projet avait été là je l'aurai rappelé encore ce soir, que nous souhaitons garder à ces endroits-là au moins, si pas les poteaux actuels car ils vont être différents et les générations évoluent, mais en tout cas les alimentations. Et si demain on devait s'apercevoir effectivement qu'il y a un vrai problème pour sortir de Waltzing on va remettre des poteaux, et pourquoi pas mettre des feux rouges entre 7h30 et 8h30 des deux côtés, de manière à assurer une fluidité pour les habitants qui sortent de Waltzing. Nous avons dons eu cette réflexion et je demande en tout cas à Thibaut, vu qu'il va à peu près faire le rapport de cette réunion aujourd'hui, pour que ça soit une fois de plus réinscrit dans le cahier des charges qui va immanquablement devoir être sorti. Au moins qu'on ait là les câbles qui nous amènent à pouvoir dès qu'on le souhaite remettre deux feux rouges.

Monsieur KARENZO – Si je regarde bien sur ce boulevard urbain, les gens qui viendront de la rue Hamélius et de la rue Sonnetty ne pourront plus le traverser pour aller vers Bastogne ou vers l'Avenue de Mersch.

Monsieur BALON – Pour ce qui est de la rue Hamélius, non. Pour ce qui est de la rue Sonnetty, oui. Nous avons aussi demandé au SPW à ce moment-là de faire en sorte qu'une des deux rues, et évidemment la rue Sonnetty est la meilleure puisqu'elle est la plus éloignée, permette toujours la traversée de la route régionale. Voilà où on en est pour le moment.

Monsieur MAGNUS – Je voudrais revenir sur la question de Monsieur BIREN au niveau des parkings. Il est évident que nous devons garder un maximum de parkings, car il y a aussi un médecin qui est là et on ne peut pas imaginer que ses patients ne puissent plus venir se faire soigner à cet endroit-là. Ça me parait donc indispensable.

Madame WILLEMS – Je voulais juste vous donner une petite précision concernant les parkings en épis. Pour rouler régulièrement avec des véhicules sanitaires légers, je vous assure qu'à partir du moment où vous devez ouvrir deux portières sur une route et sortir une personne en chaise roulante, c'est très dangereux, et ça c'est vraiment une excellente idée. Pas seulement pour ça, pour les petits véhicules qui doivent sortir du matériel ou des choses comme ça aussi. On s'y habituera de toute façon.

Monsieur TRIFFAUX – Les parkings en épis, pour moi, c'est de la folie. De l'épi en marche arrière sur la Nationale 4, c'est ça ? On va s'arrêter sur la Nationale 4 et on va entamer une manœuvre en marche arrière pour se garer en épi. Je ne sais pas si les personnes qui ont dessiné ça imaginent bien ce qu'est la Nationale 4. Pour le moment vous avez 4 bandes de circulation. Si je pars du Liedel et que je vais vers les Clarisses, vous avez une bande qui descend, vous en avez deux autres qui montent, et vous en avez une au milieu qui tourne vers les gens qui tournent vers la rue Godefroid Kurth. A cet endroit-là il y a 4 bandes de circulation. Ça représente un seul côté du périphérique de Paris. Et là on ramène tout à une bande, on peut s'en féliciter et dire que ça va être beau et bien. Mais là on pousse un peu loin pour le parking. Donc j'attire vraiment l'attention là-dessus parce que c'est beaucoup d'accident en perspective. Je reviens à ce que Monsieur BIREN disait : il s'inquiète pour les parkings des maisons entre la rue de Clairefontaine et la Spetz. C'est bien effectivement parce que si on extrapole ça à l'autre bout de ce quartier-là, mais le problème se pose déjà ici pour les maisons qui sont du même côté que chez Godart, un peu plus bas. Est-ce que vous savez que ces maisons-là ont été construites fin des années 50-début des années 60 ? Quand les gens ont construit ces maisons-là, et il y en a une demi-douzaine, ils ont chacun construit un garage en dessous de la maison, avec une allée. Puis au bout de quelques années les Ponts et Chaussées, ancêtres du SPW, ont décidé d'élargir la nationale 4 maximum. C'était la 2ème catastrophe car la 1ère était de faire passer la Nationale 4 sur cette belle avenue et de la saccager. Les gens ont donc dû murer leur garage, et si vous regardez bien les maisons vous verrez qu'il y a encore sur 30 cms le dessus de ce qu'était la porte de garage qui est vitrée maintenant, ils ont des espèces de grands soupiraux vitrés dans le bas de leur maison. On est ensuite venus à ras des façades avec le trottoir, la route, etc. Les allées ont donc été comblées. Il y en a qui n'ont plus rien du tout mais il y en a où on voit encore le haut du garage. Ces gens-là ne pourront plus du tout mettre leur voiture, alors qu'on leur avait dit « Bon ben maintenant vous n'avez plus de garage, mais vous pourrez mettre votre voiture devant chez vous», on ne parlait pas de trottoirs à l'époque mais d'accotements. Si je vois bien il y a la piste cyclable et en jaune clair les trottoirs. Je ne pense pas qu'ils pourront encore mettre leur voiture là. Alors où vont-ils se garer ? De l'autre côté de l'Avenue de Longwy, ils vont donc devoir traverser l'avenue. Peut-être sur la petite place où on espère que rien ne va être construit, comme dit Monsieur BALON. Elle est déjà occupée partiellement, ils vont donc devoir se rabattre sur la rue Sonnetty et la rue Michel Hamélius, c'est ça qui va arriver, et elles sont déjà bien remplies. Attention à cette logique qu'on est en train d'enclencher au début de l'Avenue de Longwy, et qui va peut-être se prolonger tout le long. Ce n'est pas très bon. Pour moi c'est le point que j'avais déjà soulevé la première fois que le projet a été présenté ici, où j'ai dit que c'était un magnifique projet mais qu'il fallait faire attention quand même aux gens qui ont

une voiture à garer et qui n'ont pas ou plus de garage à cet endroit-là. Ceci dit je suis sûr que ça sera très beau.

Monsieur KROELL – Est-ce une obligation de placer ces épis en inversé ?

Monsieur BALON – C'est un desiderata du SPW.

Monsieur KROELL – Est-ce qu'on peut refuser ?

Monsieur BALON – Jusqu'à présent c'est le SPW qui est propriétaire de la voirie.

Madame DENIS – Il y a un autre exemple en Belgique?

Monsieur BALON – Ca commence à se faire et c'est maintenant assez systématique dans leur projet.

Monsieur VINCENT - Vous préfèreriez quoi si ça n'était pas de l'épi inversé ? Parce que si on met en longitudinal on supprime des places de stationnement, si on met en perpendiculaire il est parfaitement infaisable de faire sa manœuvre, et si on met en épi classique c'est plus dangereux car dans ce cas-là on doit d'abord reculer, s'arrêter et puis redémarrer, tout en n'étant pas sur la voirie. Tandis qu'ici tout d'abord le véhicule freine, les autres derrière lui le voient bien et le signalent, et puis le véhicule s'arrête et effectue sa manœuvre alors que les véhicules derrière lui sont arrêtés.

Monsieur KROELL – Si les 5 véhicules sont trop proches du véhicule et qu'il commence à reculer, tout le monde doit reculer alors ?

Monsieur BALON – C'est déjà le cas lorsque l'on se met en longitudinal. On met notre clignoteur pour indiquer et l'autre colle. Quel que soit le cas, c'est ainsi.

Monsieur MAGNUS – On va essayer de faire une synthèse tout à l'heure là-dessus.

Monsieur GAUDRON – Je pense qu'en effet avoir un rond-point ici, c'est une bonne chose. Sur les questions de sécurité, je crois que vous avez évoqué que tant que les pistes cyclables ne sont pas finalisées sur l'ensemble du tronçon, ce qui peut évidemment prendre un peu de temps, l'usager en vélo pourra choisir entre prendre la voirie normale ou prendre la piste cyclable.

Monsieur VINCENT – On ne peut pas forcer le cycliste à aller sur la piste cyclable si celle-ci s'arrête net à un moment. Le cycliste se sentirait totalement perdu.

Monsieur GAUDRON – Mais d'une manière ou d'une autre, sans l'obliger évidemment, il faudrait peut-être voir comment on peut l'inciter à le faire tout de même, du moins du côté Godefroid Kurth, parce que ma crainte est qu'avec la sortie de l'arrêt de bus, c'est quand même une zone dangereuse pour le cycliste.

Monsieur VINCENT – Il y a deux types de panneau qu'on peut mettre dans ce cas-là : le 1er type est le panneau qui oblige le cycliste a emprunté la piste cyclable, donc le logo du vélo bleu sur un rond, la piste cyclable obligatoire. Le 2ème, c'est la même chose mais avec un carré, et là c'est piste cyclable conseillée. Dans un 1er temps c'est ce dernier qui sera mis pour dire aux cyclistes que ceci est conseillé, mais que s'ils se sentent plus en sécurité sur la voirie parce que la piste cyclable termine nette à un endroit, ils peuvent y aller sans problème.

Monsieur SAINLEZ – Je n'ai pas bien compris où le bus s'arrête dans le sens vers Luxembourg.

Monsieur VINCENT – Il s'arrête ici.

Monsieur SAINLEZ - Donc c'est pour le bus, ce n'est pas des places de parking. Ensuite, et c'est plus une remarque pour Monsieur BALON, le non-trottoir entre la rue de Waltzing et le Chemin des Espagnols, sur la portion Avenue de Mersch, est-ce qu'on ne profiterait pas des travaux sur le budget trottoirs pour réaliser cette partie-là, car si on regarde bien les piétons qui viendraient de l'Avenue de Mersch pour aller vers ce nouveau rond-point n'ont pas de place sur ces trottoirs-là donc ils vont sur la chaussée. En hiver ils vont carrément sur la chaussée parce que c'est même trop dangereux. Est-ce qu'on ne referait pas cette même petite partie-là dans le même laps de temps ?

Monsieur BALON – Oui, on peut le faire. Je suis sûr que le SPW, bien content que ce soit sur finances communales, nous donnera l'autorisation. Il nous l'a déjà donnée à tellement d'endroit qu'il ne nous la refusera pas. Le tout est de s'y mettre mais c'est possible si le budget le permet.

Monsieur SAINLEZ - C'est vraiment très dangereux.

Monsieur BALON - C'est très dangereux mais là aussi, si on fait un vrai trottoir, bien délimité, il y a quelques habitations où les habitants devront changer leurs habitudes.

Monsieur SAINLEZ - Ce n'est même pas une question de vrai trottoir, c'est une question d'une bande de largeur modeste. Ici il n'y a rien du tout.

Monsieur BALON - Ce ne sera pas 1m50. On voit bien à certains endroits où à mon avis on est à du 80-90 cms. Je n'ai jamais mesuré mais c'est de cet ordre-là. Plus on approche de la rue de Waltzing, plus il devient étroit. Je retiens la suggestion et on arrivera peut-être même à faire ça avant que je ne sois plus là.

Monsieur MITRI – Je comprends le compromis pour l'auteur de projet de concilier la mobilité future et la mobilité moderne, où il y a des espaces pour les piétons et pour les cyclistes et on se réjouit. Mais la problématique qui a été signalée aussi pour le parking vient de la philosophie de ce boulevard urbain qui a été retenu par une bande centrale, à mon sens, assez importante qui peut être belle au point de vue aérienne, qui demandera d'ailleurs de l'entretien, mais pourquoi la prendre aussi large. A ce moment-là, si on avait choisi cette bande centrale nettement moins large qui permettrait de faire le long de la voirie des parkings où les voitures parquées seront comme un obstacle naturel, une protection de l'espace piétons et cyclistes et à côté des piétons, permettrait de concilier le tout à la place évidemment d'une bande centrale. Je comprends parce que j'étais mêlé à l'époque un peu à la discussion, où ils ont eu cette idée à propos des boulevards urbains qui sont à Marche, qui est à mon sens un espace un peu perdu, qui demande de l'entretien et qui ne réussit pas le compromis.

Monsieur MAGNUS – Votre proposition est donc de faire la bande centrale un peu moins large. De cette manière-là on va peut-être pouvoir préserver une partie de nos parkings.

Monsieur BALON – Elle n'est pas très large contrairement à ce qu'on croit.

Monsieur MITRI – Surtout dans la partie gauche, elle fait presque le double.

Monsieur KARENZO – Je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur TRIFFAUX parce que je partage la même inquiétude que lui. Il est impensable que toutes ces personnes qui ne pourront plus se garer devant chez elles aillent se garer dans les rues Hamélius, Sonnetty et Floréal. Il n'y a déjà plus de place pour les habitants du quartier qui se garent un peu n'importe où sur les trottoirs, donc si on supprime encore les places pour les gens de l'Avenue de Longwy. Moi j'ai une grosse inquiétude à ce niveau-là et je ne sais pas qui a pensé ça. Donc j'attire l'attention là-dessus aussi.

Monsieur MAGNUS – J'entends les remarques de tout le monde et on sent bien qu'il n'y a pas de débat politique là-dessus, c'est très bien. Je propose simplement, parce qu'en plus de cela l'auteur de projet n'est pas là, de remettre ce point éventuellement au prochain Conseil, de faire état de

l'ensemble des remarques à l'auteur de projet et ensuite voir si on peut revenir avec ça au mois de juin.

Monsieur MANIGART – J'aurai voulu rappeler qu'il n'y a pas de trottoirs du tout à la rue de Rédange.

Monsieur BALON – Monsieur MANIGART, je pense que tous les 3 mois vous me dites la même chose, donc tous les 3 mois je vous réponds la même chose. Mieux que d'autre je sais tous les endroits sur Arlon où il n'y a pas de trottoirs. Je ne sais évidemment pas tous les endroits sur Arlon où il y a de vos affiliés, sinon ça me permettrait beaucoup plus facilement de vous répondre. Mais je suis sûr que je vais finir par en découvrir la liste et je sais qu'il y en a surement à la rue de Rédange. La ville d'Arlon a commencé à faire les trottoirs le long du SRI. Nous n'avons pas été plus loin simplement parce que la rue de Rédange, quand le SPW l'a reprise, dans les discussions préliminaires, nous a demandé de ne pas mettre l'éclairage public car le long d'une voirie régionale il y a un éclairage public spécifique. Le seul problème est qu'ils ont mis 3-4 ans pour reprendre la voirie, et depuis 4-5 ans qu'ils en sont propriétaires, ils n'ont pas toujours trouvé l'argent pour installer l'éclairage de leur voirie. Quand l'éclairage de leur voirie sera fait, on réalisera évidemment le trottoir en prolongeant celui qui existe déjà et je signale que sa dimension est d'ailleurs d'un trottoir de 2m50 avec piste cyclable. Je ne peux pas évidemment commencer à faire le trottoir et puis après qu'ils ouvrent partout. Je suis sûr que vous nous le reprocheriez en disant que nous avons gaspillé de l'argent. Vous direz à l'habitant, et je sais qui c'est, que je m'occupe de son problème mais que je n'y arrive pas pour le moment.

Monsieur MANIGART – Pour rester dans le concept du boulevard urbain, ça ferait une jonction avec le cimetière et qu'il y ait une liaison piétonne.

Monsieur BALON - Vous avez raison de faire le rapport avec le cimetière et que nous nous sommes compris.

Monsieur MAGNUS - Merci à Thibaut d'avoir dû prendre ça au pied levé et donc vous avez bien entendu le rapport qu'il y a lieu de faire à l'auteur de projet.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter le point.

11. TRAVAUX COMMUNAUX – Travaux ORES : Modification d'un raccordement gaz rue Paul Reuter. Approbation des travaux et de la dépense.

Monsieur MAGNUS - Vous avez pu remarquer que les travaux n'avancent pas ici à côté, donc Monsieur BALON va vous expliquer pourquoi, et surtout quelle solution a été trouvée pour ce problème de raccordement du gaz.

Monsieur BALON – En fait il y a un double problème. Nous devons revoir tous les impétrants pour la rue Paul Reuter. Nous avons réuni à plusieurs reprises, et notamment il y a une quinzaine de jours, tous les impétrants, chacun connaissant son rôle et je souligne 3 fois. Ils se sont mis d'accord pour essayer de faire une tranchée commune avec beaucoup de nuances, c'est-à-dire l'un après l'autre, et on arrivera même à faire un raccordement vers la partie existante de l'école du Centre. Ça va permettre de reprendre le chantier de l'école du centre, en arrêt pour deux raisons dont une était d'ailleurs la conduite de gaz existante qui va passer sous le réfectoire qu'on est en train de construire. Toutes les garanties sont enfin prises et je pense que fin septembre-mi-octobre le chantier pourra commencer, chacun ayant trouvé les garanties et les entreprises dans le respect des marchés publics pour pouvoir faire ce chantier-là. Il y aura un 1er chantier d'impétrants qui va durer à peu près deux mois, qui sera suivi du chantier de la rue Paul Reuter dans le prolongement donc les choses avancent bien et avanceront d'autant mieux si vous acceptez cette dépense de 11.954 €. Puisque j'en suis à parler des

impétrants, et je suis sûr que ceux qui s'intéressent au village de Heinsch et notamment à la rue des Ecureuils vont m'écouter avec beaucoup d'attention, nous sommes décidés au niveau du Collège à envoyer une lettre sévère à la SWDE, avertie depuis au moins 2 ans qu'il risque d'y avoir des problèmes à la rue des Ecureuils, parce qu'elle n'a pas trouvé le pognon pour faire les travaux. Il y aura donc un recommandé qui va partir la semaine prochaine pour dire que ce n'est pas bien du tout, et en tout cas nous appliquerons strictement le nouveau décret le jour où il sortira sur les impétrants pour interdire que l'on travaille à la rue des Ecureuils dans les 5 prochaines années.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le devis d'ORES pour la modification d'un raccordement au gaz dans le cadre de l'aménagement de la Rue Paul Reuter, pour un montant de 9.880,00 € HTVA ou 11.954,80 € TVAC .

Article 2 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/731-60/2017/20174022 .

Article 3 : De transmettre la présente délibération au pouvoir subsidiant dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-Wallonie 2020, projet A.3 – Arlon Réaménagement de la Rue Paul Reuter et de la Place des Chasseurs Ardennais », code ETR152100000546 .

Article 4 : De transmettre la présente délibération à ORES pour dispositions à prendre.

12. TRAVAUX COMMUNAUX – Information : Cadastre et priorités de maintenance des bâtiments du culte.

Monsieur BALON – Ayant reçu cette gestion des cultes il y a deux ans, j'ai donc découvert un métier que je connaissais très peu et j'ai vu qu'il y avait beaucoup de demandeurs me demandant de traiter leurs dossiers, et parfois leurs dossiers paraissaient plus important que le dossier de la chapelle d'à côté. J'ai donc écouté tout le monde et les 1ers que j'ai entendus parfois étaient les 1ers servis. Je ne suis pas sûr que ce soit toujours une bonne méthode. Je remercie l'ensemble du Conseil qui a autorisé le fait de désigner, et il y a un marché de services, la direction du Service Technique Provincial d'aller voir tous les bâtiments du culte chrétien. Cette étude a été faite et voilà le document que chacun des chefs de groupe a reçu. La demande était de faire une estimation des travaux selon 5 critères : l'urgence impérieuse, la priorité de ce qui doit être fait dans les 5 ans, dans les 15 ans, dans les 25 ans, et nous ne sommes même pas arrivés à la priorité 4 que j'appellerai le confort ou l'esthétique. On était déjà arrivés à de tels montants qu'on a fait l'impasse sur la priorité 4. L'un ou l'autre lieu de cultes n'ont pas été repris, comme Saint-Martin, car vous voyez que les bonnes nouvelles s'accumulent. Le chantier est en route et va se prolonger sur les 10 prochaines années à partir 2020 jusque 2030, parce qu'on avait encore des accords. On a aussi sorti la chapelle de Heckbous parce qu'un de ces jours vous serez tous invités à fêter les travaux de rénovation qui ont été réceptionnés 15 jours-3 semaines d'ici. Pour les autres endroits, voilà la synthèse, bâtiment après bâtiment et coût après coût. Les Présidents de Conseils de Fabriques, secrétaires, trésoriers et les desservants avaient été avertis de cette opération. Ils en ont été aussi avertis parce qu'ils ont ouvert les lieux de cultes pour permettre d'aller voir ce qu'il s'y passait. On leur a ensuite transmis un 1er résultat, pour lequel ils ont eu 15 jours-3 semaines pour faire leurs remarques, et ceci est donc l'exemplaire définitif accepté par tout le monde de ce qui devrait être fait sur 25 ans. Nous avons réuni à nouveau les desservants, présidents, trésoriers et secrétaires pour leur remettre le document et les entendre une dernière fois. On a proposé que 2019 soit la dernière année où le Collège décide avec le Conseil de ce qui devait être fait. Les critères étaient vite fait car j'ai regardé les 2 dossiers d'impérieuse nécessité, le critère 1. Il s'agit de Stockem qui a connu quelques problèmes et qui en connait toujours. On a mis pour le moment un filet provisoire qui a permis la réouverture, et le clocher de l'église de Sampont, où grâce à cette visite on s'est rendus compte qu'on allait vers un énorme problème et qu'il

était plus que temps d'agir. Pour le reste, et ça c'est le document que vous avez trouvé sur votre bureau en arrivant, nous avons proposé aux différents conseils de fabrique de se réunir. Etant quand même un homme prudent je ne suis pas allé à cette réunion parce que je pensais bien que la charité allait s'exercer à temps plein et donc je trouvais qu'elle pouvait s'exercer sans la présence de quelqu'un venant du Collège. On m'a dit que tout s'est arrangé, quasi sans difficulté, après une heure. Dans ce document qui n'est pas soumis au vote puisqu'il va y avoir des élections, un nouveau Collège, mais il y aura surement un nouvel échevin des Cultes et on n'a pas à s'engager pour les années 2020 à 2024. J'ose espérer quand même que celui qui me succèdera, qui aura connaissance de cela et de la décision de tous les Conseils de Fabriques, pourra peut-être suivre ces indications. Ceux qui ont fait ça l'ont fait en reprenant ce qui était le plus urgent et en restant dans les limites budgétaires qui sont habituellement proposées. Par contre ce qui est proposé à votre décision, ce sont les points 13 et 14 pour que l'on prépare via un marché de services ce qui se retrouvera au budget 2019, je le redis l'église de Stockem et l'église de Sampont.

Monsieur MAGNUS – Vous pouvez enchainer avec les points 13 et 14.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

13. TRAVAUX COMMUNAUX – Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour la restauration de la voûte et la mise en conformité de l'installation électrique de l'église de Stockem. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON – On a pris les mesures pour qu'ils puissent regagner l'église mais c'est provisoire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/18-1567 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la restauration de la voûte et la mise en conformité de l'installation électrique de l'église de Stockem". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.400,00 € HTVA ou 4.114,00 € TVAC.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018 par modification budgétaire.

14. TRAVAUX COMMUNAUX – Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour la réfection de la toiture du clocher de l'église de Sampont. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON – Il y a un état de pourriture des boiseries de la charpente qui fait qu'on va devoir déposer le clocher, un peu comme ce qu'on a fait à Saint-Donat, refaire toute charpente et reposer le dessus du clocher.

Monsieur MAGNUS – Je voulais vraiment vous féliciter d'avoir eu l'idée de ce travail fait par le Service Technique Provincial, parce qu'effectivement ça objective les choses. Nous n'aurions pas pu savoir quelles étaient les priorités à donner à tel bâtiment, et donc c'était vraiment une excellente idée. Dans la logique de ce que vous avez passé dans votre information, si le point 12 n'est pas un vote, les points 13 et 14 le sont. Vous savez tous les problèmes qu'il y a eu à Stockem, la mise en

place de filets qui permettent de stabiliser et de sécuriser les choses, et l'église de Sampont où il y a des problèmes majeurs.

Monsieur GAUDRON – Je pense dans le même sens que ce que le Bourgmestre a évoqué, c'est une très bonne chose d'avoir cet outil qui permet d'aller vraiment vers les priorités et non au coup par coup, donc ça a le mérite de remettre l'église au milieu du village. En parallèle, vous avez évoqué une réunion où vous avez rassemblé les différentes Fabriques d'églises. Mais est-ce que l'objet de la réunion était de réfléchir à des priorités ou était-ce de réfléchir à ce que ces structures puissent se rassembler ?

Monsieur BALON – C'était de réfléchir aux priorités. Ils avaient tous le document et je leur ai suggéré, en plein accord avec le Collège, que pour la prochaine législature, année après année, en pleine connaissance de ce qu'il y a, comme 3 chauffages de plus de 35-40 ans, 3 toitures d'église qui ont plus de 130 ans. Il faut donc y pensé et je pense que les fabriciens ont bien compris le message et qu'il fallait pour une fois s'intéresser à la chapelle ou église d'à côté, en ne dépassant pas la priorité 1.

Monsieur GAUDRON - Ce qui est une bonne nouvelle qui pourra peut-être les rassembler plus souvent.

Monsieur MEDINGER - je confirme pour Monsieur GAUDRON les propos de notre Echevin. En effet le Saint Esprit est passé un peu en avance et tout le monde a parlé les mêmes langues donc on pouvait se comprendre. Une question qui reste posée, est-ce qu'il ne faudrait pas prévoir un petit fond de réserve pour les urgences ? Il arrive des accidents, comme un camion qui a une fois dévalé une rue à Barnich et a démoli tout le mur d'enceinte, et il faut intervenir en urgence. Ici il y a un répertoire des travaux prévus mais nous sommes toujours confrontés à des choses imprévues.

Monsieur MAGNUS – Je suis certains que dans le cas que vous citez les assurances sont intervenues rapidement.

Monsieur MEDINGER - Le cas que j'ai constaté récemment est le délit de fuite, donc personne n'est coupable.

Monsieur MAGNUS – Nous n'allons pas rentrer dans la technique de l'assurance mais le heurt de véhicule ne nécessite pas forcément un tiers.

Monsieur SAINLEZ – J'ai une question relative aux pigeons pour Monsieur BALON. Quand j'ai vu les photos du dossier où plusieurs tours et clochers sont envahis de déjections de pigeons, je me demandais s'il ne faudrait pas une gestion un peu plus responsable de certaines choses. J'ai même lu qu'un couple de pigeons a 10 à 15 petits sur une année et que 15 kilos de déjection est la moyenne par pigeon dans le clocher. Ici on est vraiment en présence de quelque chose et quand on voit certain clocher c'est vraiment interpellant. Qui dit poids dit flèche plus importante, une stabilité mise à mal, une acidité sur les boiseries, et même des problèmes sanitaires. Je me demande si une petite urgence qui ne couterait pas chère à la ville et qui pourrait être faite par des sociétés spécialisées ne serait pas de mettre des dispositifs anti-pigeons pour les tours qui en manqueraient. Pourquoi pas aller voir certaines solutions plus sonores, un nettoyage d'urgence de certains clochers et j'ai même vu des solutions d'effarouchement avec les faucons de Bouillon. Ça serait une solution intéressante mais je me demande si faire cela prochainement ne serait pas aussi pour vous un évitement de certain budget en urgence sur des toitures dans les 10 ans à venir, que s'ils étaient peut-être gérés intelligemment pour certaines tours aujourd'hui ne devraient pas l'être dans 10 ans. Si on laisse certaines situations s'accumuler quand on voit l'état des photos, même à partir d'aujourd'hui, ça interpelle sérieusement.

Monsieur BALON – Il y a dans cette salle plusieurs spécialistes de la lutte contre les pigeons, mon collègue Monsieur EVEN en fait partie, et de temps en temps il y a une opération pigeons et peut-

être qu'il y en a encore eu cette année-ci. L'un des problèmes, et c'est toujours la même chose, est qu'une bonne initiative peut se révéler parfois mauvaise. Vous savez qu'il y a eu cette opération pour permettre aux chauves-souris et aux chouettes de pouvoir être abritées. Le problème est que les chauves-souris ne sont pas venues mais les pigeons sont venus, et donc on a eu un subside pour permettre justement aux chauves-souris de venir. Pour le reste on va peut-être se réoccuper de pigeons pour certains clochers, avec mes collègues Messieurs EVEN et PERPETE.

Monsieur PERPETE – Premièrement j'ai vécu pendant 30 ans dans une boucherie, et deuxièmement comme souvent on a le choix entre des procédés très doux, très écologiques, très durables, un peu chers, à la mode, mais où l'animal revient. Après, vous avez des firmes où ils ne sauraient pas revenir. On a fait le 1er choix et donc ils reviennent. On nous dit que si on veut que ça soit vraiment efficace, il faut prendre des firmes pour évacuer et tuer.

Monsieur BIREN – Je voulais simplement dire que cette opération pour les tours a été faite par la Région wallonne il y a une dizaine d'années environ, et chacune des portes qui donnent accès à la tour vers les cloches portent un petit carré significatif à ce moment-là. Mais ça supposait que les abat-sons dans les différents clochers soient de taille réduite, interdisant à ce moment-là le passage des pigeons. Mais pour que les sons ne soient pas diminués et que les cloches portent plus loin il y a des personnes qui ont arrachés cette possibilité de garder un abat-son très étroit. Et voilà les raisons pour lesquels les pigeons sont toujours les bienvenus dans certains clochers qui portent la marque de la Région wallonne, qui y a veillé.

Monsieur PERPETE – C'est un sujet délicat car ça provoque vraiment des nuisances, mais il y a des gens qui trouvent que ce sont des espèces qu'il faut respecter. Lorsqu'on discute avec des firmes qui viennent proposer des essais, ça commence toujours par la contraception mais ça ne réduit pas ceux qui sont déjà là. Ils disent alors qu'ils peuvent les capturer mais ça a un coût à l'heure et ils peuvent venir avec des dispositifs pour les capturer, et ceux qu'on capture c'est presque une rééducation pour les éloigner. Mais on pose inévitablement la question de ce qui se passe après et s'ils vont les tuer. Certains disent que non. On leur demande où ils sont et ils répondent qu'ils ne sont plus ici. Certains encore nous disent qu'il n'y a pas 50 solutions et que si on veut se débarrasser des pigeons, ils les capturent et les euthanasient. Dans le contexte général ici on n'a pas pris ce choix-là. Je ne dis pas que ça ne s'est pas fait ponctuellement à un endroit ou à un autre mais on n'a pas fait ça sur une large échelle. C'est un débat qui en vaut un autre. Est-ce qu'il faut essayer de capturer les pigeons et de les faire tuer sans douleur ou est-ce qu'on dit non ? C'est un peu le même débat mais plus aigu que le verdissement dans les cimetières. On n'utilise plus de pesticides ni d'insecticides mais est-ce qu'on met le paquet en hommes et en matériel pour avoir des allées de cimetière nickels comme avec les insecticides et les pesticides ou est-ce que les gens doivent s'habituer progressivement à voir la nature reprendre ses droits jusqu'à un certain point ? Ici c'est pareil.

Monsieur BALON – Monsieur PERPETE, j'ai bien entendu le calcul de Monsieur SAINLEZ et si son calcul est exact on risque de se priver d'une source de guano importante qui pourrait servir d'amendement justement pour vos cimetières.

Madame CHARLIER – Je propose de faire une petite excursion chez moi pour voir l'arrière des bâtiments. Et surtout vous devrez aller voir la toiture du Palais, vous serez peut-être très impressionnés par ça. Je ne propose pas de tuer les pigeons mais on doit les empêcher de se reproduire, c'est tout. Il y avait des graines qui étaient déposées toutes les semaines à la Place Léopold et les pigeons venaient les manger. Monsieur PERPETE, je vous propose de venir.

Monsieur MAGNUS – Nous sommes tous convaincus qu'il y en a de trop, vous savez.

Monsieur SCHOPPACH – Tant qu'on est avec les pigeons, il y a des corbeaux qui nichent dans les arbres dans le prolongement de la prison. Avant que les feuilles n'arrivent sur les arbres, j'ai compté

37 nids de corbeaux. J'ai fait une vidéo le soir quand ils arrivent dedans, je pense qu'ils sont entre 300 et 400.

Monsieur MAGNUS – Et puis ça fait un bruit épouvantable.

Monsieur MITRI – Simplement pour revenir à l'intervention de mon voisin qui fait quand même partie du fonctionnement journalier des Fabriques d'églises, je pense que le projet et le cadastre qui ont été présentés par Monsieur l'Echevin n'empêchent que le déroulement des Fabriques d'églises journalier continue comme il est prévu. Ça veut dire que s'il y a une urgence il y a l'article de modification budgétaire avec demande au Collège. Ça continue et je pense que ça ne change pas.

Monsieur MAGNUS – Il y a 'urgence' et 'urgence'. Monsieur MEDINGER a cité le cas d'une voiture qui fonce dans un muret, c'est une urgence. Il faut stabiliser les choses. Il y avait aussi une autre urgence pour laquelle on a bien réagi, c'est à Stockem où des morceaux de gravats tombent sur les gens. Là nous devons d'abord savoir pourquoi et on l'a su grâce à l'étude qui a été faite. On a mis un filet même si ça a duré plus de temps que ce que nous avons tous espéré.

Madame CHARLIER – Je voudrais vous dire que Monsieur le Gouverneur avait des corbeaux plein son parc, du côté de l'Avenue Nothomb. Il a réussi à les faire partir avec un système de bruitage et il n'y en avait plus.

Monsieur MAGNUS – Maintenant, ils sont chez le notaire DELMEE et sur l'arbre à côté de l'habitation du Docteur NEYENS.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/18-1568 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la réfection de la toiture du clocher de l'église de Sampont". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 13.000,00 € hors TVA ou 15.730,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018 par modification budgétaire.

15. TRAVAUX COMMUNAUX – Marché de Services : Participation au marché groupé de l'AIVE pour l'entretien annuel préventif des réseaux d'égouttage. Approbation de la Convention de services et de la prise en charge de la dépense.

Monsieur BALON - Nous avons accepté le principe et maintenant on connait exactement la dépense pour Arlon qui sera 63.355 €. C'est celle-là que je vous demande d'approuver pour évidemment faire chaque année un certain nombre de kilomètres, 9 en l'occurrence.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : De confier, à l'intercommunale AIVE, le soin d'organiser les opérations de curage et d'entretien de son réseau d'égouttage suivant les conditions et les modalités qui ont été arrêtées par le Conseil d'Administration de l'AIVE lors de la séance du 16 avril 2018.

Article 2 : D'approuver la Convention entre la Ville d'Arlon et l'AIVE qui fixe les modalités d'exécution des missions confiées et les coûts qui y sont liés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3 : De marquer son accord sur la proposition de l'AIVE de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit la SM RENOTEC-ROEFS, rue du Parc Industriel, 54B à 4300 WAREMME pour le montant global de 573.045,02 € HTVA ou 693.384,47 € TVAC réparti comme suit :

- lot 1 (zone Nord de la province – 16 communes) : 179.187,50 € ou 216.816,88 € TVAC
- lot 2 (zone Centre de la province – 11 communes) : 178.777,44 € HTVA ou 216.320,70 € TVAC
- lot 3 (zone Sud de la province - 9 communes) : 215.080,80 € HTVA ou 260.246,90 € TVAC, dont 52.359,52 € HTVA ou 63.355,02 € TVA 21% comprise à charge de la Ville d'Arlon.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2018, article 877/124-06 et qui sera prévu au même article des exercices suivants.

16. TRAVAUX COMMUNAUX – Marché de Fournitures : Acquisition d'un véhicule avec chargeur télescopique. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation du marché.

Monsieur MAGNUS – Vous voyez que l'ancien date de 2007 et c'est bien utile pour mettre en autre les bacs de fleurs à tous les endroits qui sont un tout petit peu en hauteur.

Monsieur BALON – Voir même d'éliminer des freux.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/18-1569 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un véhicule avec chargeur télescopique". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,47 € hors TVA ou 75.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/743-52/20184002.

17. TRAVAUX COMMUNAUX – Travaux : Restauration de la Chapelle d'Heckbous. Demande de remises des amendes de retard.

Monsieur MAGNUS – Il s'agit ici d'un montant de 1.220,64 €. L'entreprise BERENS fait état d'un fait de circonstance pouvant justifier les remises d'amendes de retard et on propose de remettre éventuellement de manière totale ou partielle. Monsieur l'Echevin, je ne sais pas ce que vous proposez pour la remise de ces amendes de retard ?

Monsieur BALON - Nous étions tous les 2 à la réception provisoire avec Monsieur MITRI et la bonne nouvelle est que la Région wallonne est prête à subsidier les amendes de retard. Nous ne vous l'aurions pas proposé dans le cas contraire.

Monsieur MAGNUS – Nous acceptons à condition que la Région wallonne les subsidie.

Monsieur BALON – Ils s'y sont engagés.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : de remettre la totalité des amendes de retard qui s'élèvent à la somme de 1.220,64 €.

18. LOGEMENT PUBLIC – Action à mener en matière de logement public : point de la question

Monsieur PERPETE – En réalité, on avait dit qu'on le ferait à un des prochains Conseils et j'avais demandé qu'on mette à l'ordre du jour 'Action menée en matière de logement public' mais on a inscrit 'à mener'. Comme de toute façon en matière de logement c'est dans la longue durée et que les actions menées seront encore à mener, ça ne pose pas de problème et il n'y a pas de décision à prendre. C'est plutôt rapidement un état des lieux. L'action de la ville en matière de logement public c'est principalement et d'abord au travers de la scrl Les Habitations Sud Luxembourg, fusion entre la Maison Arlonaise, la Terrienne Arlonaise et le Home Lorrain, qui couvre les 5 communes de l'arrondissement d'Arlon, et qui dispose d'un Conseil d'administration de 15 membres : 9 représentants communaux à la proportionnelle, des résultats communaux des 5 communes, 2 représentants d'Arlon Didier LAFORGE et moi, il y a 2 représentantes du CPAS d'Arlon qui est le seul des 5 CPAS à être associé Nadia GILLET et Lydia FELLER, un représentant de la Province, un de la Région wallonne et 2 représentants du Conseil consultatif des locataires et propriétaires. Pour vous donner une idée rapidement le total du bilan au 31 décembre 2017 est autour de 39.857.137 €. Le résultat de l'exercice 2017, parce qu'il a été certifié par le Commissaire réviseur, la scrl APH Audit dans son rapport sous réserve du 30 avril 2018 et qui vient d'être approuvé et arrêté par l'assemblée générale de vendredi dernier du 25 mai, a un bénéfice de 625.826 €, ce qui n'est pas si fréquent pour les sociétés de logement. Sachez aussi que le nombre total de logements sur les 5 communes est de 868 et sur Arlon de 419, répartis équitablement actuellement car il y a 210 maisons et 209 appartements, ainsi que 127 garages. Enfin le loyer moyen est de 295 €. Que s'est-il passé les dernières années concernant les nouveaux logements qui ont été construits ou achetés depuis 2012, sur cette législature ? On a notamment construit 12 appartements Avenue Patton à côté du siège administratif sur un terrain appartenant aux Habitations Sud Luxembourg, le cout HTVA a été de 1.564.000 €, on a obtenu 788.000 € de subsides et on a emprunté 632.000 € mais il y a encore une petite différence qui concerne les abords. On a été subsidié mais sur d'autres budgets donc ça c'est la construction de 12 appartements et ça prend du temps parce qu'il faut obtenir les subsides dans les ancrages communaux. La Ville d'Arlon, et c'est vous l'aviez décidé ici et c'est bien de le faire, a par ailleurs sur le programme 2013 vendu pour 1 € aux Habitations Sud Luxembourg l'immeuble qui abritait le Guichet de l'Energie, rue Porte Neuve 19. Maintenant le Guichet de l'Energie est en face dans des bâtiments plus vastes. Les Habitations Sud Luxembourg l'ont transformé depuis en appartement de deux chambres qui est bien sur occupé. La transformation a couté 78.000 € HTVA totalement subsidié. Ce sont des discussions qui ont duré 1 an et demi mais on a racheté à l'OCASC, la branche logement de la Défense nationale, successivement 3 blocs de 12 appartements chacun, tous à l'avenue du Galgenberg, et chacun des 3 pour 500.000 €. Donc on a acheté 36 appartements cette législature-ci pour 1.500.000 €, c'est-à-dire 41.666 € par appartement. Ce sont des logements qui ont été délaissés par l'OCASC et qui auraient pu ne rien devenir du tout, être squattés, repris par des privés avec ce que ça peut impliquer. On ne sait pas. La ville a donc marqué son intérêt et a acheté ces 3 bâtiments-là en les rendant à leur vocation de logement public. Après discussion on a décidé de maintenir dans les lieux les quelques locataires civils qui s'y trouvaient parce que l'OCASC ne pouvait et ne voulait pas les reloger. Par contre les militaires et anciens militaires l'OCASC d'une façon générale les a relogés puisque c'est une opération qui a pris du temps et on a par exemple sur 12 appartements par bloc il y en avait 9 ou 10 qui étaient vides, donc ça représente 36 appartements. On est quasiment en phase de construction mais aujourd'hui on ne voit pas encore le 1er coup de pioche qui sera pour le 7 août. D'un immeuble de 10 appartements, donc 4 adaptables aux personnes

à mobilité réduite, sur le terrain qui appartient aux Habitations Sud Luxembourg qui est au coin de la rue de Neufchâteau et de la rue Saint-Dié, là où il a eu longtemps une friture. Le permis a été octroyé, l'entreprise chargée des travaux a été désignée au CA du 6 mars 2018 et les travaux sont prévus le 7 aout 2018, donc très prochainement mais ça durera une bonne année pour construire ces 10 appartements à un endroit qu'on estime bien situé pour des locataires de ce type-là. Durant cette législature-ci, et c'est loin de couvrir les besoins mais voilà ce qu'on a pu faire, il y a 59 logements supplémentaires qui ont été construits, transformés, achetés ou mis en location. On compte autour de 2.000.000 € pour le dernier projet qui va commencer, si bien qu'on peut considérer que ça représente un montant de l'ordre de 5.000.000 € sur la législature. J'en viens alors aux travaux d'amélioration ou de rénovation, et d'économie d'énergie, je ne parle chaque fois que d'Arlon et non de ce qui s'est fait principalement sur la commune d'Aubange et parfois aussi à Messancy. On a rénové les installations électriques qui le méritaient bien de nos immeubles à la cité Patton, comme on dit le quartier Saint-Donat, et ça représente 1.427.000 €. Donc sur le programme 2018 il y a 425.000 € qui sont prévus et le chantier va commencer le 1er juin, sur le programme 2019 mais qu'il faut engager maintenant on a 375.000 €, et sur le programme 2021-2022 627.000 €. En tout il faudra traiter 119 maisons donc il n'est pas dit que ça sera suffisant et il faudra peut-être trouver des moyens supplémentaires. On verra un peu le nouveau gouvernement wallon issu des élections de mai 2019 fera en matière de logements, parce que déjà ça n'était pas terrible avant ici et le gouvernement a même un peu réduit les moyens. On a fait aussi la rénovation de 12 appartements à la rue des b-Buissons, rue perpendiculaire de l'avenue du Galgenberg à côté de l'école Saint-Bernard, où ce n'est pas bâti que du côté haut de la rue. C'est un immeuble que la ville avait repris de l'OCASC au début des années 2000, une opération d'échange. L'OCASC a donné les bâtiments à la ville et la ville a refait les voiries du Galgenberg et c'était une bonne idée car les Habitations Sud Luxembourg ont ensuite acheté le bâtiment à la ville puisqu'ils étaient subsidiés pour le faire et eux sont subsidiés pour le rénover. Ça n'a pas été le cas de la ville. Il y a eu 12 appartements qui ont été rénovés pour 660.000 €, donc 56.000 € par appartement donc plus cher que l'achat des appartements la rue à côté, et ça a été entièrement subsidié. Vous savez bien que dans le logement en général, et dans le logement social encore plus, le loyer est une chose importante mais les charges aussi parce que ce qui compte c'est le total. On veut essayer d'agir que les charges, notamment en procédant au remplacement des chaudières et au gainage des cheminées à la Cité Patton où 120.000 € sont prévus cette année sur fonds propres on va pouvoir remplacer 25 installations mais il faudra continuer sur les années suivantes. On a fait de gros investissements aussi, toujours sur fonds propres donc il y a des limites, comme les châssis et doubles vitrages, toujours à la Cité Patton, où on a investi 801.000 € en 3 phases, et je donne des chiffres hors TVA : 270.000 € pour la 1ère phase 'réception définitive décembre 2013', 305.000 € la 2ème phase 'mars 2015', 226.000 € la 3ème phase 'mai 2015'. On a aussi engagé un programme qui s'appelle 'rénovation de logements inoccupés ou accessoirement occupés' qui sont les logements, où on en a eu par moment des dizaines sur Athus, qui sont dans un tel état de délabrement qu'ils sont totalement inoccupables et on se trouve avec le problème de savoir ce qu'on en fait. Est-ce qu'on les rénove, et si oui qui les rénove ? Est-ce que c'est notre petite équipe de la régie ouvrière des Habitations Sud Luxembourg ? Mais nous n'avons pas tout le matériel pour tout ce qu'il faudrait faire ni toutes les compétences en corps de métier, et pendant qu'ils font ça ils font moins vite les entretiens et remplacements courants dans les 800 logements. On a à la fois augmenté de 2 unités le nombre d'ouvriers de la Régie, internes aux Habitations Sud Luxembourg, et on a adjugé à une société certains marchés de rénovation, mais on a pas eu de chance car la 1ère société est tombé en faillite, la 2ème fois il n'y a pas eu d'offres, et il a fallu 3 marchés pour arriver à obtenir quelqu'un. Le gros du travail s'est fait sur Athus donc je ne détaille pas, mais ici sur Arlon on s'est occupé principalement de 2 unités pour 53.000 €. C'est là un montant de 3.061.000 € qui ont été investis uniquement sur Arlon pour la rénovation, l'amélioration et les travaux d'économie d'énergie dans les différents logements, donc ça fait 8.000.000 € sur la législature, ce qui est quand même pas mal, avec une société en équilibre et avec les contraintes que vous connaissez, et je suis le 1er à dire que ça ne suffirait pas pour les besoins à couvrir, c'est certain, mais voilà ce qu'on a pu faire. Il y a les attributions de logement et on en parle souvent. Tout d'abord il n'y a plus aucun élu qui siège au Comité d'attributions depuis une dizaine d'années, ni Monsieur LAFORGE ni moi n'y sommes, mais voilà ce que ça donne : comment est-ce qu'un logement peut être attribué ? Ça parait idiot mais il faut

que le logement soit vide ou que ce soit un nouveau logement, qu'on a acquis ou construit. Après cela il faut voir dans quel état il est car ils sont de plus en plus en mauvais état et on ne peut plus, après que la personne soit sortie le 31 mai, désigner au 1er juin car il y a des travaux à faire qui supposent un cout et un vide locatif, donc un manque à gagner puisqu'on n'a pas le loyer. Il faut ensuite qu'il y ait une réunion du Comité d'attribution qui désigne quelqu'un, suivant les points de priorité. Ce quelqu'un doit accepter. Il y a presque 40 % des désignations où les gens n'acceptent pas parce qu'il y a un tel délai entre le moment où ils ont postulé et le moment où ils sont désignés, que leur situation peut avoir changée, qu'ils viennent de résigner un nouveau bail, ils viennent de retapisser, les enfants veulent achever l'année scolaire là où ils sont, la famille est recomposée, ils viennent de se mettre en ménage chez le copain qui a une maison, etc. Tout ça fait perdre du temps et nous avons parfois des refus en cascades. Résultat des courses, l'attribution 2012 pour Arlon, il y en a eu 34, 19 en 2013, 25 en 2014, 34 en 2015, 17 en 2016, 16 en 2017, mais ici ça va mieux en partie parce que les logements ont pu être retapés, donc on en est à 17 logements attribués au 28 mai 2018. C'est donc 152 attributions, si bien qu'aujourd'hui sur Arlon, il n'y a plus de logements publics inoccupés grâce au fait qu'on a attribué le marché de rénovation et qu'il a pu être exécuté, et au renforcement du personnel de la Régie. 2ème bras armé de la commune, l'Agence immobilière sociale Loger Sud, encore moyen connue que les Habitations Sud Luxembourg. C'est la 1ère agence immobilière sociale qui a été créée dans la province. En fait elle a été créée à la fin des années 90 mais il fallait 50.000 habitants, alors puisqu'on les avait pas on est allés trouver le Ministre du Logement de l'époque Monsieur Robert COLLIGNON en disant qu'il fallait nous permettre de nous grouper à quelques communes pour atteindre 50.000 habitants et nous subsidier. Il nous a répondu que ce n'était pas possible, que la règlementation ne le permettait pas, qu'il y aura après ça partout. A tous les endroits où les villes n'ont pas 50.000 habitants elles vont se mettre à 3-4 pour présenter formellement un projet de 50.000 habitants et il devra les subsidier, mais ce n'est pas possible car il n'a pas les moyens. Nous nous sommes vus plusieurs fois avec l'administration provinciale, j'étais à ce moment-là député permanent aux affaires sociales et au logement, et finalement il a dit qu'il pouvait faire une exception et qu'il n'y aurait que nous. Il proposait qu'on rentre un dossier au nom de la Province. Sauf que nous ne gérons rien à la Province en matière de logement. Il nous dit de rentrer un projet avec des partenaires communaux. Les communes de l'arrondissement d'Arlon et de Virton ont été d'accord, à Neufchâteau non mais ils l'ont fait après, à Bastogne et à Marche non plus puisqu'ils avaient déjà la Famennoise. Nous étions la 1ère et je suis devenu président fondateur un peu par surprise entre 1999 et 2003 parce que quand je suis parti à la Chambre j'estimais que c'était quelqu'un de la province qui devait reprendre la présidence. Ça a été mon successeur Monsieur Jean-Marie CARRIER qui était de Durbuy. Je pensais vraiment qu'ils allaient mettre quelqu'un de la région ici mais il est resté président les 10 ans sans trop s'en occupé, je crois. Résultat, les choses ne se sont pas passées comme c'était prévu parce qu'on s'est trouvé avec des problèmes financiers. Vous voyez les chiffres en 2011 on a une perte de 30.000 €, presque 40.000 en 2012 et là on bascule en déficit aux résultats cumulés. En 2013 ça va mieux mais c'est un one-shot à ce moment-là et on redresse un peu la situation. On arrive fin 2013 où il faut renouveler les organes de gestion après les élections communales et provinciales. Jean-Marie CARRIER quitte la députation provinciale, mais il dit lui-même qu'il n'est plus question qu'il reste président. Normalement c'est son successeur qui avait les triples critères prévus pour reprendre la présidence provinciale puisqu'il était député provincial, d'Arlon et socialiste puisque la présidence revenait au parti socialiste, les deux autres étant au CDH. Mais l'intéressé qui était là mais qui n'y est déjà plus a expliqué dans un échange de mail que c'était trop risqué, et il a dit en substance que Logesud sentait mauvais et que ça risquait de mal finir, que financièrement ça ne va pas tenir le coup. Il ne voulait pas reprendre ça et qu'il fallait voir avec d'autres partis politiques, on cite Madame CHARLIER, plus ancienne vice-présidente puisque vous êtes fondatrice, ou éventuellement Brigitte PÉTRÉ. Je lui ai dit que c'était une présidence qui revenait au PS. Ils m'ont contacté, je leur ai répondu que je suis député fédéral, 1er Echevin, président des HSL et de Nos Logis, et qu'il y a bien quelqu'un qui peut prendre le poste ici dans toute la région, sans avoir besoin d'être d'Arlon. On m'a répondu que personne n'en voulait. Finalement j'y vais et la première décision qu'on prend est de faire le nettoyage, y compris dans le personnel parce que des personnes avaient été engagés là pour des fonctions qu'ils ne savaient pas assumer, comme des gens qui devaient calculer des charges sans savoir comment faire, des gens qui devaient choisir des logements qu'ils prenaient en gestion et les

autres pas. Ils n'avaient aucune connaissance technique, moi non plus mais je ne travaille pas là. Du coup, en 2014, on se retrouve avec une perte de 44.000 € notamment le cout des licenciements, et un déficit cumulé de 27.000 €. Vous avez alors la lettre alarmiste de Monsieur CHIARA du Fonds du Logement qui m'écrit en décembre 2014 qui dit : *«Vu la fragilité de l'équilibre financier de l'AIS et des problèmes structurels qu'elle rencontre depuis des années, permettez-moi d'insister sur la nécessité de prendre urgemment les mesures qui s'imposent. Dès réception de propositions de vos organes de gestion en réponse à la présente, les services du Fonds du Logement en évalueront la pertinence et examineront leurs modalités de mise en œuvre »*. On s'est attelé à faire ça dans une relative discrétion, moi je pense qu'en matière de logement public on doit rester relativement discret parce que quand on décide de faire des travaux quelque part, on ne sait pas faire tout partout. Vous faites à certains endroits mais si vous annoncez à coup de tambours que vous faites des travaux par exemple à la Cité Patton à Arlon ou à la Cité Morgen à Athus, les autres vont demander pourquoi pas chez eux. Il faut d'abord faire les travaux et le dire après. Du coup on a nettoyé les comptes en 2014, on a redressé structurellement la situation en 4 ans, et je rends hommage à Madame SCHANDLER qu'on a désignée comme responsable en 2014-2015 qui a largement contribué à ce résultat-là, et je vous laisse lire les résultats financiers depuis lors. 28.000 positifs en 2015, 62.000 en 2016, 82.000 en 2017 et le résultat de 2018 sera connu au CA dans 10 jours. Le Fonds du Logement a des normes que vous devez respecter et je vous les ai mises en bas de la page 5. Par exemple vous devez augmenter votre parc de logement en gestion d'au moins 8 % par an. Et bien sur 2016 nous avons fait 8,4 % alors que la moyenne des 30 AIS de Wallonie font 5,7 %. La marge d'intermédiation, très importante selon moi, vous savez que je ne suis pas le seul mais je suis très attaché au volet social, est que les propriétaires privés qui ont des logements qu'ils sont d'accord de mettre à disposition de l'AIS à certaines conditions discutent du prix. On part par exemple d'un logement qui vaudrait au départ 650 € sur le marché privé, il va donc y avoir une discussion avec le propriétaire et on discute par 10 €. Ce logement-là va être pris à 460 € donc le propriétaire ne va pas toucher 650 €, mais il touchera tous les mois sans vide locatif, aucuns problèmes avec les occupants car nous sommes le correspondant. Sauf que nous ne louons pas à 460 € parce qu'on prend une petite marge pour essayer de couvrir une petite partie des frais. Comme à Arlon nous sommes dans des loyers de départ qui sont plus hauts, le loyer auquel on arrive dans les négociations est plus haut également. Du coup la marge d'intermédiation qu'on prend on essaye de prendre le moins possible mais sans se mettre en faillite non plus, ça serait pire. On est donc à 6,2 % on pourrait aller jusque 15 % et la moyenne du secteur et de 11,4 %, donc nous sommes presque à la moitié. Il faut évidemment trouver l'argent ailleurs. Le nombre de logement par équivalent temps plein est que chaque personne occupée doit gérer au minimum 35 logements et maximum 60, nous sommes à 37, la moyenne du secteur étant 39 donc c'est comparable. Le seul point où on n'est pas tout à fait dans les clous en 2016 se situe dans les disponibilités financières par logement. Le Fonds du Logement voudrait qu'on ait 1.000 € par logement de disponible, nous avons 974 €, la moyenne du secteur est le double. Par contre pour la part des frais de personnel dans les subsides, on ne peut pas dépasser 90 % et on est à 66 %, la moyenne du secteur est de 78 %. Le résultat de l'exercice nous sommes obligés d'être en équilibre maintenant. Nous avions en 2016 62.000 € de boni, 3 fois plus que la moyenne des autres, et en 2017 on est à 82.000 €. Un truc dont on est fiers, c'est la part des vides locatifs dans le chiffre d'affaires. Je vous disais tantôt que si on ne loue pas à cause que c'est inoccupable ou qu'on a du mal à désigner quelqu'un pour qu'il vienne, rentre et paye, on a un manque à gagner. Ici c'est pire parce qu'on a une perte puisqu'on n'a pas le loyer en recette, c'est un manque à gagner, mais nous payons le loyer au propriétaire. Il ne faut donc pas se tromper dans le choix des occupants et ne pas trainer dans le choix, car tant qu'on ne désigne pas il n'y a pas de rentrée pour nous et on doit payer. Malgré tout ça les agents de Logesud parviennent à limiter le vide locatif à 2,7 %, c'est un peu plus que la moyenne du secteur mais c'est moins que ce qui est autorisé par le Fonds du Logement. Et enfin, pour les créances douteuses, nous n'avons que 1,1 % de réduction de valeur et de moins-value par rapport à notre chiffre d'affaires alors que le Fonds du Logement prévoit un maximum de 7 %, et la moyenne du secteur est 3 fois supérieure, soit 3,4 %. Pour les 8 normes à respecter, à Loger Sud, on satisfait à 7 %, l'évolution du nombre de logements sur Arlon, à Loger Sud, depuis 2000, nous avons commencé à 3 logements, maintenant nous sommes à 58. Ici aussi c'est bien, ça ne couvre pas les besoins mais je peux vous dire qu'on refuse beaucoup de logements parce que certains ne nous conviennent pas soit à cause de

problèmes d'humidité apparent au départ, soit des problèmes d'accessibilité pour un public avec des difficultés de mobilité. Au total on a 165 logements actuellement gérés par Logesud sur les 15 communes des arrondissements d'Arlon et de Virton. Sur la commune d'Arlon on en a 58, c'est 35 % du parc. Ce dont on est fiers et c'est une des choses sur lesquelles on a insisté depuis 2013, c'est de faire des logements de qualité. Tout comme aux Habitations Sud Luxembourg nous avons mis des moyens pour isoler les logements, les doubles vitrages, le gainage des cheminées, etc. ici on a mis des moyens pour que les logements soient aux normes de qualité maximales pour les AIS, c'est-à-dire labellisées Région wallonne, on en avait aucun en 2013 sur Arlon, on est passé de 7-8-16 et maintenant nous en avons 23 sur un total labellisé sur toute la zone de Logesud de 35. Vous voyez que sur Arlon on en a quand même 23 alors qu'il n'y en a que 12 autres sur les 14 autres communes. Sachez encore que le loyer moyen de 295 € aux Habitations Sud Luxembourg, nous sommes quand même à 395 €, ce qui n'est pas encore la même chose. Je reçois régulièrement des gens qui ne savent finalement pas aller à Logesud. De temps en temps il y aurait une place, mais eux quand ils ont fait tout leur compte avec ce qu'ils gagnent et ce qu'ils doivent payer, ils ne peuvent pas y aller. On a quand même encore 332 candidats dits actifs au 1er janvier, c'est-à-dire qu'ils ont renouvelé leur candidature. C'est une présentation un peu sommaire mais je crois qu'une fois tous les 5-6 ans ça vaut quand même la peine d'expliquer un petit peu plus.

Monsieur GAUDRON - Pour compléter la présentation de Monsieur PERPETE qui est déjà très complète, je pense que ce qui est important de mettre en avant ici, c'est qu'au niveau de l'AIS il y a aussi d'autres avantages pour les propriétaires au-delà du loyer qui est garantie, comme ne pas payer de revenu cadastral et d'avoir des possibilités de subsides au niveau de la Région pour certains travaux dans l'idée de pouvoir trouver de nouveaux logements de qualité. Je pense que ce sont des éléments importants même si on voit qu'il y a déjà une bonne croissance actuellement du nombre de logements gérés par Logesud. Un dernier élément où j'avais une petite question : les moyens sont ce qu'ils sont pour pouvoir mettre en place plus de logements publics, mais il faut savoir aussi qu'en parallèle, si on prend le Fonds des communes, il y a plusieurs enveloppes dans celui-ci, entre autre une enveloppe qui est réservée aux communes qui ont 10 % de logements publics. Je pense un peu dans le même état d'esprit que le cadastre que Monsieur BALON nous a montré sur tout ce qui touche les églises. Il y aurait peut-être un intérêt à se renseigner auprès de la Région wallonne sur quelle serait la plus-value financière pour une commune comme la nôtre d'atteindre ce quota des 10 % de logements publics. On pourrait être surpris de manière très positive des montants structurels à aller chercher de ce côté-là qui permettraient éventuellement d'avoir un plan avec nos différents outils, entre autre le rebond de Logesud, pour avoir la possibilité d'atteindre ce pourcentage-là tout en offrant donc plus de logement public aux personnes qui en ont besoin et sans se mettre la corde autour du cou de la commune d'Arlon. Je pense que ça ne couterait rien de faire déjà la demande à la Région wallonne pour avoir une idée des chiffres, quitte à revoir après cette ambition à la baisse s'il est beaucoup moins important que ce que je pense qu'il le serait dans les faits.

Monsieur PERPETE - C'est un débat qui mérite d'être mené mais il faut bien savoir que les critères du Fonds des communes peuvent être changés à tout moment. Vous vous engagez par exemple dans des dépenses structurelles où on devra emprunter, vous les aurez à votre charge, et d'un trait de plume, ça n'est pas la 1ère fois et quelle que soit la couleur des ministres de tutelle, ça peut être modifié. Ce qu'il faut dire aussi, et je l'ai déjà dit à d'autres occasions, bien qu'on ait augmenté le nombre de logements publics sur Arlon, le pourcentage diminue parce qu'il y a beaucoup de demandes. Je me tourne vers Madame GOFFINET car le nombre de demandes de permis privés octroyés est bien supérieur à ce qu'on puisse conserver le même ratio, le même pourcentage et ça participe à la croissance de la ville. Pendant que Madame GOFFINET va proposer 100 permis, nous aurons peut-être les subsides pour 5 logements. Mais je suis tout à fait d'accord d'essayer d'aller dans le sens que vous dites.

Monsieur GAUDRON – Ne fut-ce que de demander l'information pour avoir une idée de combien ça peut rapporter, et d'autant plus maintenant avec le rebond de Logesud, ça peut compenser un peu pour arriver à atteindre ces 10 %.

Monsieur MAGNUS - Je me demande même si déjà aujourd'hui, je me tourne vers Monsieur THILL, dans le détail que l'on reçoit chaque année du fonds des communes il y a un pourcentage qui est pris.

Monsieur THILL – Le pourcentage, je ne suis pas tout à fait sûr, mais nous devons être aux alentours de 8 %. Si on considère qu'il y a grosso-modo 13.000 ménages sur Arlon, il nous faudrait 2 % en plus, c'est-à-dire sans doute de l'ordre de 250 logements en plus, simplement pour rattraper les 10 %. Ici il y a 100 nouveaux permis de bâtir chaque année, c'est donc 10 logements en plus.

Monsieur PERPETE – Je vais peut-être relancer un vieux débat, mais quand vous dites 'rebond de Logesud' c'est très gentil. Si on veut regarder objectivement les chiffres, c'est plus nuancé parce qu'en 2012 il y avait 54 logements sur Arlon, aujourd'hui il y en a 58. On ne peut pas dire que c'est une explosion, notamment parce qu'on ne veut plus prendre des logements comme à une époque où ça s'est avéré être une mauvaise solution pour les occupants, surtout en matière de charges puisqu'avec ça le loyer est indexé une fois pour toute, mais ce sont les charges réelles qui sont un problème. Ce qui pourrait aidé pour aller dans le sens que vous dites et d'une manière générale pour augmenter le parc public, ça peut être aussi des rachats de bâtiments existants du privé ou du public. L'OCASC a encore l'un ou l'autre bloc d'appartements au Galgenberg, notamment en face et à côté des nôtres, il est possible qu'un jour ils soient libres, mais on a aucunes maisons de l'OCASC par contre. A un moment la Régie des bâtiments nous avait approchés pour des bâtiments à l'ancienne gendarmerie, rue de Neufchâteau. Mais les occupants se plaignent de l'état extrêmement délabré dans lequel ils vivent dans ces vieux appartements où on n'entretient plus beaucoup. La ville, qui ne peut pas tout faire en même temps, on a décidé d'acheter ceux de l'OCASC parce qu'on les connaissait, ils étaient déjà là et on savait avec qui on traitait. La Régie des bâtiments n'est pas revenue à la charge donc je ne sais pas ce que ces bâtiments vont revenir mais on pourrait imaginer si l'on veut faire un peu de chiffre de racheter ces bâtiments-là si le prix est raisonnable et de les retaper. Il faudrait voir si on a des subsides ou s'il faut travailler avec les Habitations Sud Luxembourg ou d'autre. C'est surement une piste. On voudrait aussi développer les partenariats 'publics-privés' soit sous la forme légale soit de faits. Un partenariat public-privé légal est assez compliqué, on s'était inscrit dans un avec les Habitations Sud Luxembourg à Sterpenich pour 10-12 logements, jumelé avec un beaucoup plus gros projet à Athus, d'une septantaine de logements sur des parcelles communales. Quand il y a eu le changement de majorité à Athus en 2012, ils ont décidé de ne plus le faire. Ils ont arrêté le projet, nous étions le partenaire junior de cette opération-là. Ça s'est arrêté d'office et on ne pouvait pas faire un PPP pour 8 logements sur un projet de 80, les couts fixes auraient été intenables. Ça ne s'est pas fait mais on aimerait bien trouver des solutions avec des promoteurs du style 'on a encore un peu de terrain constructible', on pourrait éventuellement les mettre à disposition des promoteurs en partie au prix du marché, et eux dessus ils construisent, louent ou vendent au prix du marché également. Puis une partie à définir du programme, là ils doivent construire et nous remettre des logements pour des loyers sociaux. Du style sur un terrain à nous, on le vend, on le met à disposition sous des formes à convenir à un prix qu'on doit calculer, on autorise la construction de 20 appartements au prix du marché et puis on dit qu'ils doivent construire aussi 4 appartements que nous reprendrons au cout du logement social, et le promoteur fait ses comptes. Ensuite il y a les fameux Community Land Trust dont on parle parfois mais pour l'instant plus dans les colloques, à Louvain-la-Neuve ou à Bruxelles qu'ici. L'idée qui vient des Etats-Unis mérite d'être creusée parce que la législation n'est pas la même qu'à Bruxelles qu'ici. Il commence à y avoir des tentatives, mais à mon avis dans les prochaines années c'est quelque chose vers lequel on pourrait peut-être contribuer à aller. On dissocie la propriété du sol de la propriété du bâtiment pour essayer de retirer le cout de l'achat du terrain, ou de le lisser dans le temps, mais il y a d'autres aspects plus contraignants. C'est surement quelque chose à faire. On aimerait bien voir une expérience dans une ville comparable, ça serait intéressant, et j'espère que ceux qui s'occuperont de ça plus tard s'orienteront en complément de tout le reste. On devra actionner tous les outils pour arriver à juguler les gros problèmes de logements parce que ça reste problématique pour une partie des gens. Ce n'est pas que les propriétaires demandent tous objectivement trop cher car certains logements sont examinés, ce sont les revenus des gens qui en ont besoin qui ne permettent

pas de louer à ce prix-là. Un cas fréquent est que le propriétaire loue à 800 € et que le locataire ne peut mettre que 480 €. D'ailleurs regardez le nombre de logements à louer ou à vendre à Arlon, il y en a beaucoup mais ceux qui en ont besoin n'ont pas toujours les moyens correspondants.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

19. BIENS COMMUNAUX : Viville, rue des Quatre-Vents – Vente de deux bandes de terrains sises devant des parcelles à bâtir : Décision de principe.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE du principe de la vente de gré à gré, aux montants respectifs de 900 euros et 4 200 euros, les biens suivants :

Viville, rue des Quatre-Vents, cadastrés Arlon – 4ème Division – Bonnert – Section A (Viville) – parties du n° 48 A :

- Lot A d'une contenance de 12 centiares à vendre au futur propriétaire du terrain n° 447 B, Mademoiselle Rita LOUIS.

- Lot B d'une contenance de 56 centiares à vendre aux futurs propriétaires du terrain n° 447 C, M.M. GEORGES-DELOGNE.

tels que ces biens sont repris au plan de mesurage dressé par le bureau TMEX en date du 06 octobre 2017.

20. BIENS COMMUNAUX : Square du Hunnebour - prescription acquisitive de la parcelle n°1115 M13 – Approbation du projet d'acte.

Monsieur MAGNUS – Ce dossier date d'il y a bien longtemps puisque c'est en 1975 qu'un permis de lotir, appelé comme ça à l'époque, a été octroyé. Finalement la ville applique maintenant l'article 2229 du code civil qui dit que lorsque l'on possède de manière continue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire un bien, on peut éventuellement en être le propriétaire quand on peut en plus de ça prouver le caractère d'utilité publique. Ici on reprend la voirie que nous occupons finalement depuis plus de 30 ans.

Monsieur BALON - On a déjà fait l'opération avec le Square de la Lys, ce qui nous a permis de le rénover. Ici, et notre Directeur général en est témoin, je pense qu'une ou deux fois par an depuis une quinzaine d'années, nous avons rencontré les propriétaires et ça a été souvent en accord lors de la réunion, et le lendemain ils n'étaient plus d'accord. Et donc on arrive au bout du chemin, mais le plus important est que nous reprenons la voirie et qu'ils nous cèdent la plaine de jeux que Monsieur PERPETE et ses services entretiennent. Il y a quand même une forme de compensation.

Monsieur MAGNUS - Nous appliquons donc ce que nous appelons la prescription acquisitive.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'acte de déclaration de prescription acquisitive dressé par la direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg.

MANDATE la direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg

- pour passer cet acte pour cause d'utilité publique.
- pour représenter la Ville d'ARLON en vertu de l'article 63 du décret programme du 21 décembre 2016 publié au Moniteur Belge du 29 décembre 2016, entré en vigueur le 1er janvier 2017

21. BIENS COMMUNAUX : Approbation d'un plan de bornage de propriétés privées sises rue de l'Hydrion à Arlon.

Monsieur MAGNUS - Vous savez que nous en avons pratiquement à chaque conseil et c'est toujours la même technique. Il y a un géomètre expert qui vient faire les calculs, nous les envoyons à notre commissaire-voyer qui nous donne un avis en général positif, et donc ici nous devons passer ça simplement au Conseil communal, c'est plus administratif qu'autre chose.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de bornage dressé le 06 mars 2018 par Globe Zénit, représenté par Monsieur Jérôme FAGNOUL, Géomètre expert.

22. ENVIRONNEMENT COMMUNAL : Projet de modification du Pash Semois-Chiers : avis à émettre.

Monsieur BALON – Cette modification est importante du fait que ça va se retrouver dans l'égouttage collectif. Ça veut dire que l'entretien du petit réseau d'égout que l'on a pu créer ces derniers mois qui permet l'accès non seulement au centre de santé mais aussi à la crèche et au Pré-en-Bulles, avec la station de relevage sera pris en charge par la SPGE. C'est une bonne nouvelle.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce projet de modification.

23. CHASSES COMMUNALES : Cantonnement d'Habay – Relocation de gré à gré de la chasse du bois de Vlessart : Prorogation du bail en cours.

Monsieur EVEN – C'est une location de chasse dans les bois de Vlessart d'une superficie de 37 hectares pour la somme de 1.744 €, hors précompte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de prolonger, aux mêmes conditions, pour une durée de 5 années pour se terminer au 30 juin 2023, le bail de Monsieur Philippe GROSJEAN, de la chasse de Vlessart, d'une superficie de 37 ha 18 a.

24. CHASSES COMMUNALES : Cantonnement d'Arlon – Relocation de la chasse de Stockem (deux lots) : Ratification d'une décision du Collège communal et approbation des résultats de l'adjudication publique groupée avec la Défense Nationale.

Monsieur EVEN – Il s'agit de deux lots qu'on a faits en adjudication publique avec l'armée. Le 1er lot est d'une contenance de 68 hectares 46 ares pour la somme de 1.700 €, et le 2ème lot, appelé le lot 'tarmac' parce que c'est ce qui est derrière l'usine à tarmac, d'une contenance de 26 hectares pour

320 €. Il faut savoir que pour chasser il faut une superficie de 50 hectares attenants sinon on ne peut pas chasser. C'est pour ça que parfois avoir 26 hectares ça fait beaucoup et le prix n'est pas fort important, mais si cette personne-là ne les prend pas personne ne peut les prendre.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ratifier la décision du Collège communal du 04 mai 2018 et d'approuver les résultats de cette adjudication.
Monsieur Nicolas COUNE, domicilié à Chaussée Romaine n° 57 à OREYE est désigné adjudicataire du lot n° 1, au montant de 1700 euros / an indexés, pour une durée de 12 ans.
Monsieur Jean-Marie ADAM, domicilié à rue Halbardier n° 61 à ARLON est désigné adjudicataire du lot n° 2, au montant de 320 euros / an indexés, pour une durée de 12 ans.

25. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2017.

Monsieur MAGNUS – Notre compte est évidemment en boni, bien supérieur à ce que nous avions annoncé dans le budget. Le résultat budgétaire général, on le répète, est les droits constatés moins les engagements. Les engagements est un terme relativement technique et je rappelle que les engagements sont un peu les bons de commande qui sont signés. Il s'établit à 7.565.000 € et le résultat comptable globalisé, avec les exercices cumulés, année après année, est le résultat comptable constaté moins les imputations, qui sont les factures qui sont reçues, qui s'élève à 8.424.000 €. Il est toujours meilleur que le résultat budgétaire. Je voudrais simplement prendre encore deux autres chiffres et dire que le résultat budgétaire à l'exercice propre cette année on a un boni de 3.091.000 € par rapport à 2.628.000 € l'année passée, il est donc meilleur. Le résultat comptable est également cette année de 3.949.000 € par rapport à 3.140.000 € l'année passée, donc c'est également mieux qu'en 2016. Au service ordinaire le résultat budgétaire et comptable, vous les avez là, par année, alors pourquoi à partir de 2015 les résultats sont meilleurs ? Je voudrais également souligner la qualité de la gestion de notre service des Finances avec Messieurs THILL et LECOCQ, et que je crois que nous avons pris également des bonnes décisions au sein du Collège et bien souvent au sein du Conseil. Cependant en 2015 il y a deux causes de rupture qui sont l'augmentation du Fonds des frontaliers et la zone de secours qui devient une charge de transfert et plus une charge du service ordinaire normal. J'ai aussi voulu vous faire part des taux de réalisation du budget. Ce n'est pas très comptable mais c'est aussi pour voir si dans nos recettes et nos dépenses, on est bien conforme à notre budget. On peut voir qu'en matière de prestations, le vert est les recettes et le rouge les dépenses, en matière de recettes les prestations sont un peu plus élevées que celles du budget, donc c'est évidemment une bonne chose. A chaque fois que c'est plus élevé en recettes, ça veut dire que nous avons des recettes supérieures à ce que nous avions mis au budget donc c'est mieux, mais ça veut aussi dire que nous savons aussi fort bien évaluer le montant des recettes budgétaires par rapport à notre compte par la suite puisqu'avec 101, 102 et 98, on est véritablement près des 100 %. En matière de dépenses, c'est la même réflexion puisque nous dépassons de très peu les 100 %. En matière de frais de fonctionnement on est à 11 % en dessous de ce que nous avions prévu au budget, donc c'est une très bonne chose. A peu près 100,90 % et 95,90 % pour ce qui est des dépenses de dettes. Les recettes ordinaires, on va y venir avec la dia suivante en reprenant chacune des recettes ordinaires reprises dans le compte. Tout d'abord le Fonds des communes, vous voyez qu'il est un peu en augmentation, de 12.400.000 € on passe à 13.000.000 €. Ensuite le Fonds des frontaliers qui en 2015 était à 7.174.000 €, il est descendu un peu en 2016 et en 2017, mais la prévision budgétaire pour 2018 est à nouveau un peu en augmentation. Mais vous savez qu'il y a eu une modification puisqu'avant on excluait toutes les communes qui n'avaient pas 5 % de frontaliers, et maintenant c'est 3 % des frontaliers. Même si le gâteau est le même il est réparti entre plus d'acteurs et proportionnellement nous avons un peu moins. Par contre, je le redis encore une fois, ça nous parait plus favorable en 2018 qu'en 2017. De toute façon ce chiffre nous est donné par le fédéral, et c'est le chiffre que nous devons mettre dans notre

budget, donc il n'y a pas de grande discussion politique à voir là-dessus. Les taxes additionnelles ici, le rouge représentant le précompte immobilier et l'IPP, et vous voyez les variations avec la même explication, ça dépend de l'enrôlement et non de nous. Au niveau de l'IPP l'enrôlement dépend du SPF Finances, et s'il a un rythme plus élevé nous touchons plus vite nos sous et nous en avons plus. S'il a un rythme moins élevé c'est évidemment l'effet contraire et ceci est vrai aussi bien pour le précompte immobilier que l'IPP. Quant à la taxe auto vous voyez qu'elle est pratiquement stationnaire. Au niveau des taxes locales maintenant, la plus importante est la taxe sur les immondices, nous le votons chaque année et à chaque fois il y a une discussion ici dans la salle pour vous expliquer le cout vérité, qui n'a pas changé en 2017 par rapport à 2016. Il est donc stable et pour 2018 ça sera probablement les mêmes sommes. Vous voyez que les autres taxes pour les égouts, la force motrice et la publicité restent pratiquement inchangées. Les dividendes de l'intercommunale, on peut pratiquement parler que de ça en matière de dividendes puisqu'il s'agit de Sofilux. Les redevances voiries sont maintenant payées par ORES, simplement j'ai demandé à Messieurs THILL et LECOCQ de nous faire des graphiques sur 5 ans pour avoir une évolution. Vous vous rappelez certainement qu'entre 2014 et 2015 le dividende a fondu, on vous avait promis une redevance voirie qui n'est pas arrivée en 2015. En 2016 on a eu deux fois la redevance voirie et c'est pour ça qu'en 2017 vous voyez la redevance voirie diminuer par deux mais fondamentalement Sofilux nous donne un dividende qui est moins élevé parce qu'elle-même a des rentrées qui sont moins importantes. Ceci est pour les recettes. Les dépenses maintenant avec le camembert qu'on va analyser plus en détails. Pourquoi a-t-on eu une grosse baisse des dépenses de personnel en 2015 ? Encore une fois à cause de la zone de secours puisque l'ensemble des pompiers sont maintenant payés par la zone de secours et que nous payons une dépense de transfert pour la zone de secours. Ensuite 2016-2017, vous l'avez voté ici, c'est d'abord et avant tout les nominations qui font environ 500.000 € et c'est pour ça que nous passons de 19.946.000 € à 19.427.000 €. Nous avons également une indexation où depuis le début de la législature nous avons eu 3 indexations, dont une indexation coute environ à la commune 250.000 €, et une augmentation du personnel dans différents secteurs. C'est pourquoi nous restons à un montant en pourcentage tout à fait honorable par rapport à d'autres communes voisines. Les dépenses de personnel, j'ai aussi souhaité que vous puissiez avoir un graphique reprenant l'évolution de ce personnel avec la petite diminution en 2015. Ce qui est surtout intéressant ce sont les 2 courbes de statutaire et de contractuel qui se croisent évidemment puisque si nous avons plus de statutaire, nous avons moins de contractuel, ce qui est normal. Si vous faites 188 plus 172 vous avez bien 360 équivalents temps plein pour la ville d'Arlon, c'est 474 personnes qui travaillent à la commune, plus les enseignants qui ne sont pas payés directement par la commune mais qui sont employés communaux.

Monsieur SAINLEZ – combien y-a-t-il d'enseignants ?

Monsieur TRIFFAUX – De mémoire, je dirais environ 250 enseignants.

Monsieur PERPETE – Nous pourrons vous le donner la prochaine fois de manière précise.

Monsieur MAGNUS – Pour les dépenses de fonctionnement vous avez un graphique sur les dernières années, mais je peux vous donner les plus importantes dans l'évolution du fonctionnement. On a les prestations pour les collectes et traitements des immondices, une grosse augmentation que l'on nous demande lorsque l'on imprime les cartes d'identité, passeports et permis de conduire, la fourniture de sel de déneigement a été plus importante mais ça dépend quand on commande. Si on commande le 28 décembre ou le 2 janvier c'est sur deux exercices comptables différents donc vous comprendrez que la facture des frais de déneigement dépend essentiellement du temps qu'il fait. Le chauffage des bâtiments scolaires avec une petite augmentation du mazout qui ne diminue plus. Voilà pour les dépenses de fonctionnement où nous avons également un camembert. Nos frais de fonctionnement ne diminuent pas mais c'est tout à fait normal pour une commune qui grandit. Je vous ai refait un graphique pour l'évolution du cout du ramassage du traitement des immondices. Maintenant nous avons l'évolution des dépenses de transfert avec une augmentation évidente en 2015, la Zone de Secours qui vient se rajouter à cela, et une évolution des dépenses de transfert pour Vivalia,

le CPAS dont on a vu les excellents résultats tout à l'heure et qui n'a pas demandé d'augmentations entre 2018 et 2017, la Zone de Police, la Zone de Secours, les Sports et les Cultes avec des montants qui sont repris dans le graphique qui vous ait proposé. J'ai également les subsides octroyés entre 2013 et 2017, je trouvais que c'était aussi intéressant pour vous de voir les montants que ça représente, commerces, cultures, sports, coopérations internationales, etc. Les subsides les plus importants sont d'abord la Spetz qui représente entre 2013 et 2017 1.875.000 €, et la Maison de la Culture 1.459.000 €. Je crois qu'en matière culturelle et de sport ce n'est évidemment pas tout. En matière de sport la Spetz représente des sommes qui sont considérables. Les dépenses de dettes sont aussi intéressantes car nous avons eu en 2014 un nuité qui a disparu avec l'emprunt Ethias pour les pensions qui a été tout à fait remboursé, et en 2015 encore une fois une baisse à cause de la Zone de Secours dont la dette est également passée de l'autre côté. Il est intéressant de savoir que le taux moyen de notre dette 2,62 %, ce qui nous donne une idée de l'évolution qu'a eu cette dette, je crois que l'année passée nous étions à un peu plus de 3 % donc cette gestion active de la dette est quand même importante. On pourrait se dire qu'il faut faire attention de ne pas avoir un pourcentage trop important de dettes à taux variable. Vous le savez tous, en matière de prêt hypothécaire c'est la même chose, si le taux est variable il est moins élevé que si c'était un taux fixe. Ici la répartition de la dette est la suivante : en taux fixe nous avons 29 %, en quasi fixe c'est-à-dire en moyennant des structures de 35 %, soit un total de 64 %. Ce pourcentage de notre dette est, si pas fixe, semi-fixe, le reste est à ce moment-là variable mais bien souvent avec des montants maximums ou des prêts qui sont calculés de manière à pouvoir revoir la situation si les taux devaient augmenter. Je voudrais quand même dire que depuis 2012-2013 on a très souvent en matière financière des discussions avec les gens de Belfius puisque 98 % de notre dette est pratiquement chez eux. Nous avons des révisions de la dette à peu près tous les 6 mois et grâce aux décisions que nous avons prises ça nous a quand même fait gagner 2.289.000 €. Ce n'est pas facile parce qu'on peut toujours se dire qu'on peut revoir le taux parce que ça va baisser, mais il est évident qu'on doit quand même garder ce pourcentage à un taux fixe ou semi-fixe. C'est quand même une somme relativement importante de 2.289.000 € grâce au fait que l'on gère la dette de manière intelligente. On m'a demandé aussi d'expliquer pourquoi dans un graphique on voit la dette qui est en train de diminuer et la charge de la dette qui est en train d'augmenter. J'ai donc demandé à Monsieur THILL qu'il me ressorte cela et pour ceux que ça intéresse vraiment il y a dans les annexes l'évolution de notre dette qui est reprise avec l'évolution de la charge de la dette. Je peux vous confirmer que depuis 2014, 2015, 2016, 2017 et véritablement l'année au cours de laquelle la dette baisse le plus, puisqu'en 2016 on était à 89.000.000 € et que nous sommes maintenant à 84.000.000 €. Alors pourquoi la dette baisse alors que la charge de la dette continue à augmenter ? C'est simplement un calcul mathématique, parce que si en 2016 vous faites des emprunts en fin d'année, les emprunts augmentent puisqu'ils sont là mais nous ne payerons la charge de la dette que l'année d'après. Les intérêts sont à payer tous les trimestres. Il est évident que l'on va avoir une rectification en 2018 mais les chiffres sont donc exacts car nous avons bien une augmentation de la charge et une diminution de la dette elle-même. Tout cela se trouve repris dans les annexes que vous avez reçues. L'évolution de notre dette est véritablement assez spécifique en 2017 puisque c'est la 1ère fois, vous le voyez dans le graphique et ça explique aussi pourquoi les courbes sont inversées, que le rouge est les remboursements qui sont bien plus importants cette année que les nouveaux emprunts. C'est normal que la dette totale baisse si on rembourse plus de dettes que ce qu'on en emprunte de nouvelles. Mais si nous avons pris plus d'emprunts, comme c'est le cas en 2016, à partir du moment où vous devez les payer en 2017.

Monsieur THILL - Ce que vous dites est tout à fait correct sauf que pour la version finale, j'ai changé les couleurs, donc ce n'est pas du rouge mais du jaune. C'était plus lisible.

Monsieur MAGNUS - Vous voyez bien ici que par rapport aux autres années, le vert est moins important que le jaune. En tout cas c'est une année un peu exceptionnelle pour ça, mais qui est positive parce que nous ne sommes plus dans cette évolution favorable. Il y a plusieurs explications, et vous vous rappellerez aussi pour 2018 que nous avons fait passer pour financer notre extraordinaire 3.000.000 € de notre ordinaire à l'extraordinaire, ce qui va faciliter les choses en 2018. Pour le service extraordinaire, vous avez la totalité de vos travaux avec les exercices antérieurs, mais les exercices

antérieurs représentent une somme très importante cette année. Vous avez 32.000.000 € qui représente la totalité des travaux mais également aussi la totalité des exercices antérieurs. Les financements sont de l'ordre de 22.000.000 €, la différence de 9.600.000 € est ce qu'ils appellent en terme comptable un déficit. Moi j'appelle ça un montant qu'il va falloir emprunter l'année d'après pour pouvoir combler le déficit. Dans notre service extraordinaire, vous avez un tableau avec les cumuls entre 2013 et 2017. Je vous avais demandé de me faire le calcul total, est-ce que vous l'avez fait ?

Monsieur THILL – Oui, tout à fait. Il est de 51.360.000 €.

Monsieur MAGNUS – 51.000.000 €, c'est ce que nous avons mis à l'extraordinaire en 5 ans.

Monsieur THILL - Ce sont les imputations, donc les factures reçues.

Monsieur MAGNUS – Du côté des recettes extraordinaires, le budget extraordinaire représente la totalité des dépenses d'un côté et la totalité des recettes de l'autre. Les recettes sont de 3 ordres : tout d'abord les emprunts, ensuite les subsides et enfin l'autofinancement, c'est-à-dire le financement par fonds propres. Vous voyez que 2017, encore une fois, est un peu spéciale puisque les emprunts ont fortement diminué, les subsides ont fortement augmenté par rapport à 2016 et c'est le travail de toute une équipe, et surtout de notre Echevin des Travaux, de trouver des subsides. Et donc encore une fois en 2017 on a superbement bien travaillé. Les réserves et provisions, simplement pour vous dire que nous ne sommes pas sur la paille et qu'en plus de ça on a un peu de réserves derrière nous. Les réserves et provisions ordinaires s'élèvent à 2.700.000€, et à l'extraordinaire 4.524.000 €. Voilà ce que je voulais dire sur le budget, ordinaire et extraordinaire, où ce sont de bonnes nouvelles. Je voudrais aussi rappeler ce que Madame THIERRY disait tout à l'heure, qu'un compte ce n'est jamais que l'encodage de toutes les écritures, ça n'a aucun impact politique et s'il y a des erreurs dans les comptes je vais inévitablement me tourner vers ces deux Messieurs pour dire qu'il y a des choses qui ont été mal encodées. Mais il n'y a pas de décisions politiques à prendre dans un compte.

Monsieur GAUDRON – Vous l'avez évoqué, et je le répète chaque année, le compte est avant tout une réalité des dépenses. A la lecture des comptes je n'ai pas trouvé d'irrégularités particulières, donc Monsieur THILL et son équipe ont bien fait le travail. On ne pourra que voter pour. Juste deux petites remarques, par rapport aux frais de personnel vous avez vu un dépassement très minime d'à peine 2 %. Dans ceux-ci il y a plus d'1 % qui s'explique par une indexation qui a eu lieu en cours d'année, que la Région wallonne ne nous demandait pas de prévoir dans sa circulaire budgétaire et donc évidement ça créer d'office un dépassement. Pour aller dans le même sens que vous sur le Fonds des frontaliers, Monsieur le Bourgmestre, parce que pour approcher le mécanisme d'un peu plus près, on se retrouve même pénalisé deux fois car, comme vous l'avez évoqué, on doit maintenant partager le gâteau non pas uniquement avec les communes qui ont 5 % de frontaliers et celles qui ont 3 % de frontaliers, mais en plus celles qui ont moins de 5 % de frontaliers dans l'accord qui est prévu avec le Gouvernement luxembourgeois. Les frontaliers de chez eux ne sont pas comptabilisés pour le montant global que la Belgique perçoit dans le Fonds des frontaliers. Ce mécanisme-là nous ampute deux fois de moyens, même si au final c'est le Fonds des frontaliers revalorisé qui nous permet de pouvoir présenter des comptes avec une certaine aisance budgétaire.

Monsieur MAGNUS - Nous avons eu une indexation le 1er janvier 2013, le 1er juillet 2016 et le 1er juillet 2017.

Monsieur TURBANG – J'ai une petite question suite à pas mal de citoyens qui m'ont téléphoné concernant la redevance sur les stationnements voirie. Je vois qu'il y a un droit net de 337.348,42 €. Est-ce qu'on a compté là-dedans tout ce qui a été envoyé maintenant ? Parce que des gens disent recevoir des rappels d'avril, mai et juin 2017. Certains les collectionnent même parce qu'ils en ramassent 8-9. La question que je pose se situe au niveau des recettes. Or dans les dépenses il y a le contrôle du stationnement à durée limitée et je suppose qu'il y a une gestion de tous ces rappels qu'il

faut faire. Est-ce qu'on a du personnel supplémentaire pour faire toute cette gestion et si c'est le cas, est-ce qu'on pourrait avoir une idée du coût que cela représente au niveau de la gestion de tous ces retards depuis 1 an maintenant ?

Monsieur LECOCQ – Ce sont les recettes perçues et pas les recettes que vous avez dans le compte. Pour les frais supplémentaires nous n'avons engagé personne pour le moment. On le fait dans l'équipe et nous avons dans le projet d'augmenter la rotation et les rappels dans les prochains jours, j'espère. Mais c'est prévu. De toute façon je conseille toujours aux gens de payer quand même vu qu'ils ont eu la vignette. Il ne faut pas attendre le rappel pour payer.

Monsieur TURBANG – Ah c'est certain, Monsieur LECOCQ, mais je suppose qu'il y a parfois il y a des frais de justice derrière. Est-ce qu'on entame une procédure lorsque les gens ne payent pas ?

Monsieur LECOCQ – On a la vignette sur le pare-brise, on envoie une facture parce que les gens n'ont pas la vignette ou l'ont perdue, et après on envoie un rappel. Après nous allons voir si nous allons plus loin. Nous ne sommes pas encore dans cette procédure-là.

Monsieur TURBANG - Donc l'année prochaine sur le compte, nous verrons probablement une augmentation à ce niveau-là puisque nous aurons récupéré pas mal de stationnements de l'année passée.

Monsieur LECOCQ – Il faut savoir que les frais d'huissier sont récupérés. Ce n'est pas nous qui payons mais les gens. Un huissier représente quand même 100 à 150 €.

Monsieur MAGNUS - Monsieur LECLERCQ me rappelle que les frais sont essentiellement les frais d'huissier.

Monsieur THILL - Depuis 2013 il y a eu un changement législatif pour les redevances, et dans ce cas-ci nous sommes bien en face d'une redevance. Nous ne sommes plus obligés d'aller en justice, ce qui aurait été dommage pour le Conseil communal de décider de centaines de dossiers à traiter en justice. Il faudrait les voter individuellement. Maintenant nous pouvons passer directement à l'étape du huissier, à condition de remplir certaines procédures pour que l'huissier pour récupérer 10 €. C'est dommage mais si la commune ne le fait pas, plus personne ne payera son stationnement non plus. On perdrait donc entre 300.000 et 400.000 € de recettes, donc la procédure par huissier va être entamée. Ça prend du temps car c'est beaucoup de papiers à manipuler. Il est donc temps de payer.

Monsieur TURBANG - Merci Monsieur THILL, c'était d'ailleurs la seconde question que je voulais poser et vous y avez répondu.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Par 23 voix pour et 6 abstentions :
(CHARLIER-GUILLAUME Marcelle, Monsieur KROELL Xavier TURBANG Ludovic, WILLEMS Myriam, SCHOPPACH Yves, MANIGART Henri) :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2017:

Bilan	**ACTIF**	**PASSIF**
	270 617 045,78 €	270 617 045,78 €

Compte de résultats	**CHARGES (C)**	**PRODUITS (P)**	**RESULTAT (P-C)**
Résultat courant	48 653 557,62 €	51 987 615,56 €	-3 334 057,94 €
Résultat d'exploitation (1)	55 069 350,23 €	62 852 616,96 €	7 783 266,73 €
Résultat exceptionnel (2)	5 079 114,99 €	3 009 773,48 €	-2 069 341,51 €
Résultat de l'exercice (1+2)	**60 148 465,22 €**	**65 862 390,44 €**	**5 713 925,22 €**

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	57 942 030,05 €	22 903 823,89 €
Non Valeurs (2)	466 687,09 €	322 567,37 €
Engagements (3)	49 909 802,67 €	32 226 202,52 €
Imputations (4)	49 050 797,24 €	14 452 184,10 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	7 565 540,29 €	-9 644 946,00 €
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	8 424 545,72 €	8 129 072,42 €

Art. 2
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

26. FINANCES COMMUNALES : Rapport concernant la remise des avis de légalité pour l'année 2017.

Monsieur THILL - Le CDLD impose aux Directeurs financiers de remettre une fois par an un rapport concernant leur mission de remise d'avis de légalité. C'est pour information et je ne pense pas que ça nécessite beaucoup de discussions, vu qu'il n'y a pas de vote requis puisque c'est simplement à titre informatif.

Monsieur MAGNUS - Nous avons de toute manière vos avis de légalité à chaque fois que l'on passe un projet ici, et lorsque vous remettez un avis de légalité négatif nous le disons à chaque fois et ça passe dans la modification budgétaire suivante.

Monsieur THILL - Tout à fait. Il y a un certain nombre de dossiers qui sont uniquement de la compétence du Collège, donc le Conseil n'est pas au courant. Il y a également des avis négatifs pour les dossiers seulement soumis à l'approbation du Collège.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport de Monsieur le Directeur financier relatif à la remise des avis de l'égalité durant l'exercice 2016.

27. FINANCES COMMUNALES : Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 pour l'année 2018.

Monsieur MAGNUS - Comme chaque année, vous le savez, la modification budgétaire n°1 acte le boni ou le mali. Ces années c'est évidemment un boni du compte. Lorsque vous prenez la 1ère page je vais simplement l'expliquer par quelques exemples. En matière de recettes nous avons une augmentation de 1.648.000 €. Dans cette recette la somme la plus importante c'est celle qui est située

à la page 14 puisque nous avons une majoration, comme je l'ai dit tout à l'heure, du boni cumulé qui passe de 6.152.000 € à 7.565.000 €. C'était d'ailleurs pour ceux qui se sont un peu amusés à lire le budget de manière détaillée. Le chiffre que vous trouvez en bas de la page 55 qui est le boni budgétaire cumulé de 1.413.000 € de majoration. Vous trouverez le reste dans le bas de la page 14 avec quelques modifications et puis les majorations de la page 14 à la page 17, pour avoir effectivement à la page 19 le montant total de toutes ces majorations à 1.448.000 € et c'est donc le chiffre qui est repris en recettes de prévision à la page 1. Ensuite vous avez le point 2 qui sont les diminutions et vous avez surement remarqué des diminutions de dettes puisque nous avons une fois une diminution de 43.000 €. C'est un emprunt CRAC qui n'a pas été fait, et un autre montant 58.701 € à la page 15 qui est également une diminution du Fonds des communes comme nous en avons parlé. En matière de dépenses il y a une augmentation de 345.000 € pour des ajustements d'emprunts car les diminutions sont aussi des emprunts que l'on doit faire et pas faire d'où cette petite variation. Nous avons donc un solde budgétaire important qui était de 3.287.000 € lors de l'approbation du budget et qui passe à 4.690.000 €. Ce sont donc de bonnes nouvelles, principalement au boni du compte de 2017. Voilà pour la modification budgétaire n°1 à l'ordinaire.

Monsieur GAUDRON – Juste un commentaire dans la prolongation de notre débat tout à l'heure sur Vivalia, où l'on peut voir quand même que le déficit des hôpitaux et l'intervention communale majorée de 8 % sont des éléments complémentaires qui ne sont pas très rassurants sur le management actuel de Vivalia.

Monsieur SCHUSTER – Ces 8 % sont juste sur l'Aide Médicale d'Urgence (AMU).

Monsieur MAGNUS – La modification budgétaire à l'extraordinaire, vous aviez recettes et dépenses, je pars aussi de la feuille à la page 1. En matière de dépenses, elles sont reprises à partir de la page 9 avec le montant de 12.217.000 € et Ce sont des majorations et les dépenses extraordinaires des exercices précédents puisque vous voyez qu'ils reprennent des exercices antérieurs à un montant de 10.252.000 €, avec la différence entre les 32.000.000 € et les 22.000.000 € d'un montant de 9.644.000 € qui sont des emprunts que nous devons faire sur base de ce qui s'est fait sur les exercices antérieurs. C'est évidemment une somme relativement importante mais ce sont les exercices antérieurs pour 10.250.000 €. Après pour cette année c'est bien souvent soit des subsides dont on a des nouvelles positives depuis le début de l'année soit des décisions qui ont déjà été prises ici au niveau du Conseil communal et sans relancer le débat. Vous avez par exemple la liaison piétonne entre Autelhaut et Sterpenich que nous vous avons présenté il y a quelques semaines ou quelques mois. De 254.000 € elle vient en majoration de notre budget. Je prends dans les chiffres les plus importants les travaux de voirie comme la sécurisation extérieure des écoles de 15.000 €, l'aménagement en cours d'exécution de bâtiments, etc. Ce sont des décisions que vous avez prises ici comme la modification des deux corps de garde au niveau des cimetières où on avait mis un montant de 290.000 €, nous avions décidé de les faire tous les 2 et donc il y avait une majoration de 257.000 €. Encore un chiffre important qui nous amène finalement vous le voyez à la page 9 avec un total de 12.217.000 €. Il y a des diminutions à la page 9 pour un montant de 928.000 € qui sont des travaux qu'on ne va pas faire cette année et qu'on peut postposer, ou bien qu'on ne va pas faire parce qu'il y a de nouveaux éléments qui viennent d'apparaitre, des impétrants qui vont faire des travaux ou des choses qu'on recule. Tout ça se trouve repris dans les diminutions. Nous avons en parallèle le total des recettes qui figure à la page 20, où vous avez les montants de 16.000.000 € et de 14.600.000 € qui sont repris là. Si vous remontez les colonnes vous avez pratiquement la totalité, les recettes sont soit des subsides soit des emprunts soit du fond propre, et pour chaque recette vous avez l'endroit où on va les chercher, les prélèvements c'est-à-dire les fonds propres à la page 17 et les dettes dans les pages suivantes. Voilà pour ce qui est de notre service extraordinaire.

Monsieur GAUDRON – Je vois en page 4 la diminution qui est en fait une soustraction d'un article par rapport à la place Camille cerf qu'on nous a présenté tout à l'heure. Est-ce que c'est un jeu technique qui fait que ça vient là par erreur ?

Monsieur BALON – Pas du tout. Je crois me rappeler que lors du budget, pour être bien sûr que vous vérifiez le budget, nous l'avons mis à deux endroits et comme vous n'avez rien dit, nous avons ramené ça à un endroit.

Monsieur GAUDRON – Etant donné qu'il y a des dépenses par rapport au parking souterrain que nous ne soutenons pas, nous voterons contre cette modification.

Le Conseil communal, après en avoir délibéré en séance publique, décide :
Pa 19 voix pour ,5 abstentions (CHARLIER-GUILLAUME Marcelle, TURBANG Ludovic, WILLEMS Myriam, SCHOPPACH Yves , MANIGART Henri) et 4 voix contre (CHAMPLUVIER Isabelle, GAUDRON Romain, LAQLII Morad , SAUCEZ Stéphanie) :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2018:
Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes totales exercice proprement dit	**53.042.268,69**	**6.355.524,31**
Dépenses totales exercice proprement dit	**52.872.061,28**	**9.429.538,23**
Boni / Mali exercice proprement dit	**170.207,41**	**-3.074.013,92**
Recettes exercices antérieurs	**7.731.343,90**	**16.316.586,19**
Dépenses exercices antérieurs	**211.214,22**	**14.394.517,61**
Boni / Mali exercices antérieurs	**[BOA]**	**[BEA]**
Prélèvements en recettes	**0,00**	**6.683.458,20**
Prélèvements en dépenses	**3.000.000,00**	**2.543.418,29**
Recettes globales	**60.773.612,59**	**29.355.568,70**
Dépenses globales	**56.083.275,50**	**26.367.474,13**
Boni / Mali global	**4.690.337,09**	**2.988.094,57**

Art. 2.
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

28. FINANCES COMMUNALES : Financement du service extraordinaire par emprunts – Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS – Ce qui est important ici c'est le montant important que nous avons pu gagner grâce à la gestion active de la dette. Avec Messieurs THILL et LECOCQ, après quelques réflexions on a souhaité mettre quelques points de plus en matière de gestion active de la dette. Dans la dernière offre qu'on a fait on avait pratiquement rien mis mais maintenant nous avons mis 8 points car nous trouvons qu'il faut valoriser ce qui nous a fait gagner de l'argent. La gestion de la dette est donc un élément important, même si le prix reste l'élément fondamental avec 85 points. Nous avons maintenant 10 points pour les modalités relatives au coût du financement. J'ai demandé à M. THILL de m'expliquer à la page 9 la formule en matière de remboursement anticipé et ce n'est tout

bonnement pas possible. Il a dit lui-même que dans certaine commune ils ont laissé tomber le remboursement anticipé parce que c'est complètement indéchiffrable.

Monsieur THILL – C'est non seulement indéchiffrable mais c'est également impayable. La commune d'Aubange a voulu un jour rembourser des emprunts, je crois qu'il y avait un solde de 700.000-800.000 €, et l'indemnité de remploi était de 100.000 € comparé au solde à rembourser.

Monsieur MAGNUS - C'est bien souvent le cas dans les entreprises aussi, mais dans le secteur public on ne rembourse pas les emprunts, on les revoit avec l'accord de la société de prêt. Donc vous n'avez jamais vu ici de remboursement anticipé contre la volonté du banquier.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : Approuve le cahier des charges et le montant estimé du marché " Financement des dépenses extraordinaires inscrites au budget 2018". Les conditions sont fixées comme prévues au cahier des charges.

Article 2 : Décide que la procédure fera l'objet de mesures de publicité adéquates de manière à toucher les différents opérateurs financiers présents sur le marché belge ;

Article 3 : Charge le Collège communal de l'exécution du marché.

29. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une aide financière pour les trophées mérites sportifs de la Ville d'Arlon pour l'édition 2017.

Monsieur MAGNUS – On propose 250 € à Monsieur Eric RICHELLE pour le trophée sportif individuel, 250 € à Waltzing pour le trophée sportif par équipe, et une centaine d'euros à Mademoiselle Ninon DEFAYS pour le challenge du jeune espoir.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'accorder une aide financière de 250€ à Monsieur Eric RICHELLE lauréats du Trophée Sportif individuel, une aide financière 250€ à l'U.S. WALTZING lauréats du Trophée Sportif par équipes 2017 ainsi qu'une aide financière de 100€ à Ninon DEFAYS vainqueur du challenge du « jeune espoir »;

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/33202-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

30. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une aide financière pour l'asbl « Pantonime » pour la première édition qui s'est déroulée les 14 et 15 avril 2018.

Monsieur MAGNUS – l'asbl Pantomine était venue nous faire une belle présentation de hip-hop au Palais, et je crois qu'ils ont eu beaucoup de monde. Ce sont des jeunes qui commencent et on leur avait dit que s'ils avaient un montant de frais supérieur à ce que ça leur a apporté, on leur a proposé une intervention de 300 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 300 euros à l'asbl PANTONIME pour l'organisation d'un événement culturel axé sur le hip hop qui s'est déroulé les 14 et 15 avril 2018

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (subsides aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

31. FINANCES COMMUNALES : Projets CREASHOP : Approbation de quatre primes.

Monsieur MAGNUS – Je remercie Monsieur TRIFFAUX, Echevin de la Communication, d'avoir consacré une page dans notre Vivre à Arlon pour les 6 primes : 'Concept by l'Atelier', 'Au P'tit Dej', 'K-waii Kafé', 'Carpe Diem', 'Jack Line' et 'La Vie Saine'. Chacun va recevoir un montant de 6.000 €. Il y aura une 1ère tranche de 24.000 € et nous avons relancé ça au niveau de la Région wallonne en disant que nous avions 6 personnes auxquelles le jury estime pouvoir attribuer une prime. J'espère que la Région wallonne honorera ses engagements rapidement.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 6.000 euros (six mille) aux candidats-commerçants :
- Koncept By l'Atelier (Ebert Jean-Michel)
- Au p'tit dej (Huaux Nicolas)
- K-Waii Kafé (Vandael Alexandra)
- Carpe Diem la boutique (Theismann André)
- Jack Line (Volckaerts Jacqueline)
- La Vie Saine (Hubert Virginie)

- Décide que les différentes subventions seront engagées sur l'article 520/332-02 du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation des différentes subventions.

32. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église Saint-Donat : approbation de l'exercice 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Saint-Donat pour l'exercice 2017:

Recettes ordinaires totales	89.963,47€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	79.168€
Recettes extraordinaires totales	56.038,04€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	52.422,10€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	37.555,17€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	102.504,75€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	3.346,56€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	**146.001,51€**
Dépenses totales	**143.406,48€**
Résultat comptable EXCEDENT	**2.595,03€**

33. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de Sterpenich : approbation de l'exercice 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Sterpenich après modification pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	10.923,73€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	10.657,80€
Recettes extraordinaires totales	5.032,86€
-dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	4.432,86€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.717,87€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	11.264,54€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	**15.956,59€**
Dépenses totales	**13.982,41€**
Résultat comptable EXCEDENT	**1.974,18€**

34. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique de Toernich : approbation de l'exercice 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Toernich après modification pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	3.633,14€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	3.313,33€
Recettes extraordinaires totales	14.425,60€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	11.725,60€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.798,14€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	4.027 ,99€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	2.700€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	**18.058,74€**
Dépenses totales	**10.526,13€**
Résultat comptable EXCEDENT	**7.532,61€**

35. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Udange : approbation de l'exercice 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église d'Udange après modification pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	14.469,64€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	12.453,88€
Recettes extraordinaires totales	6.933,40€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	6.933,40€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.523,96€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.228,84€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	**21.403,04€**
Dépenses totales	**10.752,80€**
Résultat comptable EXCEDENT	**10.650,24€**

36. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de Barnich : approbation de l'exercice 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Barnich après modification pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	8.864,70€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	7.711,86€
Recettes extraordinaires totales	7.602,97€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	7.602,97€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.469,81€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7.065,81€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	**16.467,67€**
Dépenses totales	**10.535,62€**
Résultat comptable EXCEDENT	**5.932,05€**

37. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Église de l'Église Protestante Évangélique d'Arlon : approbation de l'exercice 2017.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les modifications ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de l'Église Protestante Évangélique d'Arlon après modification pour l'exercice 2017 comme suit :

Recettes ordinaires totales	16.522,18€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	6.922,18€
Recettes extraordinaires totales	1.620,11€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	1.620,11€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	9.349,64€

Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.150,56€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	**18.142,29€**
Dépenses totales	**15.500,20€**
Résultat comptable EXCEDENT	**2.642,09€**

38. FABRIQUES D'EGLISES : Prorogation du délai des comptes 2017 pour les Fabriques d'Église de Saint-Martin, Viville, Heinsch, Stockem, Waltzing, Guirsch, Autelhaut.

Monsieur MAGNUS – Les Fabriques d'églises doivent rentrer leur compte pour une telle date, mais ici on leur permet de les rentrer avec un peu plus de retard.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide la prorogation du délai d'approbation des comptes 2017 de 20 jours pour les Fabriques d'église de Waltzing, de Guirsch, d'Autelhaut, de Saint-Martin, de Viville, de Heinsch et de Stockem.

39. ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE : Déclaration des emplois vacants pour l'année 2018-2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'École Industrielle et Commerciale de la ville d'Arlon comme suit :

DOMAINE INFORMATIQUE – Nombre total de périodes : 120

- ESS Création de pages WEB : 60 périodes
- ESS Mathématiques appliquées : 60 périodes

DOMAINE « LANGUES » - Nombre total de périodes : 1000

- ESS Langue allemande : 120 périodes
- ESI Langue russe: 120 périodes
- ESI/ESS Langue italienne: 360 périodes
- ESS Langue française : 240 périodes
- ESS Langue luxembourgeoise : 160 périodes

DOMAINE «SOCIAL » - Nombre total de périodes : 590

- ESS Approche conceptuelle : 510 périodes
- Stages : 60 périodes
- Épreuve intégrée : 20 périodes

DOMAINE « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISE – Nombre total de périodes : 2166

- ES Connaissance matériel tech audio et informatique : 24 périodes
- ES Psychologie : 154 périodes
- ES Pratique Professionnelle : 400 périodes
- ES Découverte de la profession: 156 périodes
- ES Philosophie: 44 périodes
- ES Maitrise de langue orale et écrite: 75 périodes
- ES Déontologie et connaissance de la profession: 44 périodes
- ES Éducation à la santé: 56 périodes

- ES Sciences économiques et politiques: 66 périodes
- ES Droit et législation: 60 périodes
- ES Déontologie et éthique: 60 périodes
- ES Recherche appliquées en éduc. Spéci. 64 périodes
- ES Méthodologie des activités ACSC: 186 périodes
- ES Méthodologie du projet: 52 périodes
- ES Questions spéciales de psychopédagogie: 46 périodes
- ES Gestion de conflits : 50 périodes
- ES Épreuve intégrée: 40 périodes
- ES Psychopathologie: 69 périodes
- ES Psychopédagogie: 60 périodes
- ES Législation des secteurs: 60 périodes
- ES Analyse du secteur non marchand: 60 périodes
- ES Théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques: 110 périodes
- ES Méthodologie de l'analyse organisationnelle: 132 périodes
- ES Séminaire: identités prof. et secteurs de l'éduc. spécia.: 50 périodes
- ES Neutralité: 48 périodes

40. PERSONNEL COMMUNAL : Octroi d'un pécule de vacances aux agents pensionnés pour l'année 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder un pécule de vacances aux agents communaux pensionnés sur base des instructions transmises par l'administration des pensions.

Un pécule de vacances sera accordé aux bénéficiaires d'une pension de retraite inférieure à 2.259,09 euros brut en mai 2018 ainsi qu'aux bénéficiaires d'une pension de survie inférieure à 1.807,27 euros brut en mai 2018.

Ce pécule s'élève à 347,13 euros pour un ménage et 260,34 euros pour un isolé.

Un complément de pécule de vacances de 471,94 euros pour un ménage et
393,60 euros pour un isolé sera accordé aux bénéficiaires d'une pension inférieure à 752,97 euros brut au 1er janvier 2018.

\+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 23 heures et 5 minutes.

\+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général, Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ V. MAGNUS